

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 146 (2013)

Artikel: La villa romaine du Prieuré à Pully et ses peintures murales : fouilles 1971-1976 et 2002-2004
Autor: May Castella, Catherine / Broillet-Ramjoué, Evelyne / Freudiger, Sébastien
Kapitel: IV: L'évolution architecturale
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV

L'évolution architecturale

Dans le chapitre précédent, consacré à la stratigraphie du site et à la datation des états d'occupation de la *villa*, nous avons exposé les difficultés rencontrées, dues à la nature des vestiges, au mode de collecte du matériel et à sa rareté.

Même s'il a fallu pour cela extrapoler les données à disposition, nous avons opté pour une présentation en cinq états où sont regroupées les transformations affectant chaque fois l'ensemble de la *villa*. Dans le chapitre qui suit, les structures sont présentées par état, puis par locaux. En début de chapitre, une brève description générale du plan et une reprise des éléments chronologiques connus donnent une vue d'ensemble des aménagements pour une période donnée¹.

Afin de faciliter les comparaisons d'un état à l'autre, les différentes parties fonctionnelles qui constituent la *villa* sont désignées d'une même lettre, suivies du numéro du local (cf. fig. 13, p. 28) : A pour le grand corridor et la cour fermant la partie haute de la *villa* à l'est, B pour les pièces de la seule aile d'habitation détectée, au sud, C pour le complexe thermal et la « tour » d'angle, D pour la première série de pavillons et pièces d'apparat, F pour le pavillon en hémicycle désaxé et ses locaux annexes, G pour les corridors de liaison, H pour la rampe au nord de F². Sur les plans, le tracé des éléments postérieurs a été indiqué en filigrane sur les plans schématiques, pour une meilleure comparaison des changements intervenant d'un état à l'autre.

Les vestiges de faible densité mis au jour en 1971-1976 ne nécessitaient pas une illustration à grande échelle. Les plans de phase, incluant numéros de murs et locaux, sont donc présentés au 1:500. Pour la partie des thermes (zone C) en revanche, la forte densité de structures ne permettait pas de faire figurer tous les détails à petite échelle. Pour cette raison, un plan au 1:200 de la zone thermale, où l'on trouve tous les numéros de murs, ainsi que les propositions d'attribution fonctionnelle, s'ajoute chaque fois au plan d'ensemble de l'état.

Les données altimétriques à disposition sont présentées sur des plans schématiques séparés, par état, dans le chapitre consacré à la restitution de la *villa*³.

Le plan pierre-à-pierre des fouilles 1971-1976 et 2002-2004 est par ailleurs encarté en p. 3 de couverture (CD-ROM), présentant l'ensemble des murs dégagés, toutes époques confondues.

Les constructions du 1^{er} siècle apr. J.-C.

Les premiers vestiges s'intègrent dans une série d'espaces ornementaux et utilitaires établis dans l'angle sud-est de la *villa*, en bordure du plateau du Prieuré. On ignore en revanche tout de l'organisation des corps d'habitation qui occupaient le nord et l'ouest de la *pars urbana*.

Au premier siècle, les constructions se limitent aux secteurs A, B, C et D. L'espace A1, long corridor fermant la cour A2/A5, constitue l'épine dorsale autour de laquelle s'organisent les différentes pièces. Un premier bassin est attesté au sud de la cour, détruit lors de l'aménagement du grand bassin A3, au début du 2^e siècle. Par symétrie, on suppose l'existence d'une structure identique au nord de la cour.

Au sud de la cour, deux murs perpendiculaires attestent la présence d'une aile B, dévolue selon toute vraisemblance à l'habitation⁴. Dans l'extrême angle sud-est se développe un premier ensemble thermal (C).

Sur le versant est de la colline enfin, un pavillon en hémicycle D1 flanqué de deux édicules latéraux (D2 et D3) s'ouvrait sur les jardins.

1 Pour le crédit des illustrations, nous renvoyons le lecteur en p. 13.

2 La lettre E était initialement réservée au portique établi à l'est de l'abside D au 2^e siècle. Comme cette galerie se rattache fonctionnellement à D au même titre que celle qui précède l'abside F, les locaux E ont été rebaptisés en D10 et D11 en cours d'élaboration.

3 Cf. *infra*, pp. 301, 318, 321 et 325.

4 Cette aile se trouve sous la cour intérieure du Prieuré ainsi que sous le bâtiment au sud de celle-ci, qui n'ont pas été explorés : on ignore donc complètement s'il subsiste quelques vestiges de cette partie de la *villa*.

Chronologie

Très partiellement fouillés, les niveaux en relation avec ces premiers vestiges n'ont livré qu'une infime quantité de mobilier archéologique. La présence d'un fragment de bol caréné Drag. 29b et d'un fragment de *terra nigra* décorée à la molette⁵ permet de dire que les premières constructions ne sont pas antérieures à la seconde moitié, voire au dernier tiers du 1^{er} siècle apr. J.-C. La fourchette dans laquelle s'incrivent les premières constructions de la villa (états 1 et 2) couvre donc deux générations au moins, au plus tôt des environs de 50 apr. J.-C. à la fin de l'époque flavienne, voire au début de la période antonine, période où se situe le début de l'occupation de l'état 3.

Lors des fouilles de 1971-1976, les transformations opérées⁶ entre les états 1 et 2 avaient été interprétées plutôt comme des changements de conception en cours de chantier, en lien avec une seule et même phase d'occupation. Mais les réaménagements mis en évidence lors des fouilles des thermes nous ont incités à reconsidérer la situation et à admettre, même si le lien architectural entre les deux zones de fouille n'est pas avéré, qu'il s'agit bien de deux états distincts, et non de repentirs.

L'état 1 (fig. 20)

Le secteur A

L'espace A1

Repéré en six endroits, le mur M1, d'une largeur de 0.6-0.65 m, a été observé sur une longueur minimale de 60 m. Sous la place nord du Prieuré (cf. fig. 1, p. 12), il a été en grande partie récu-

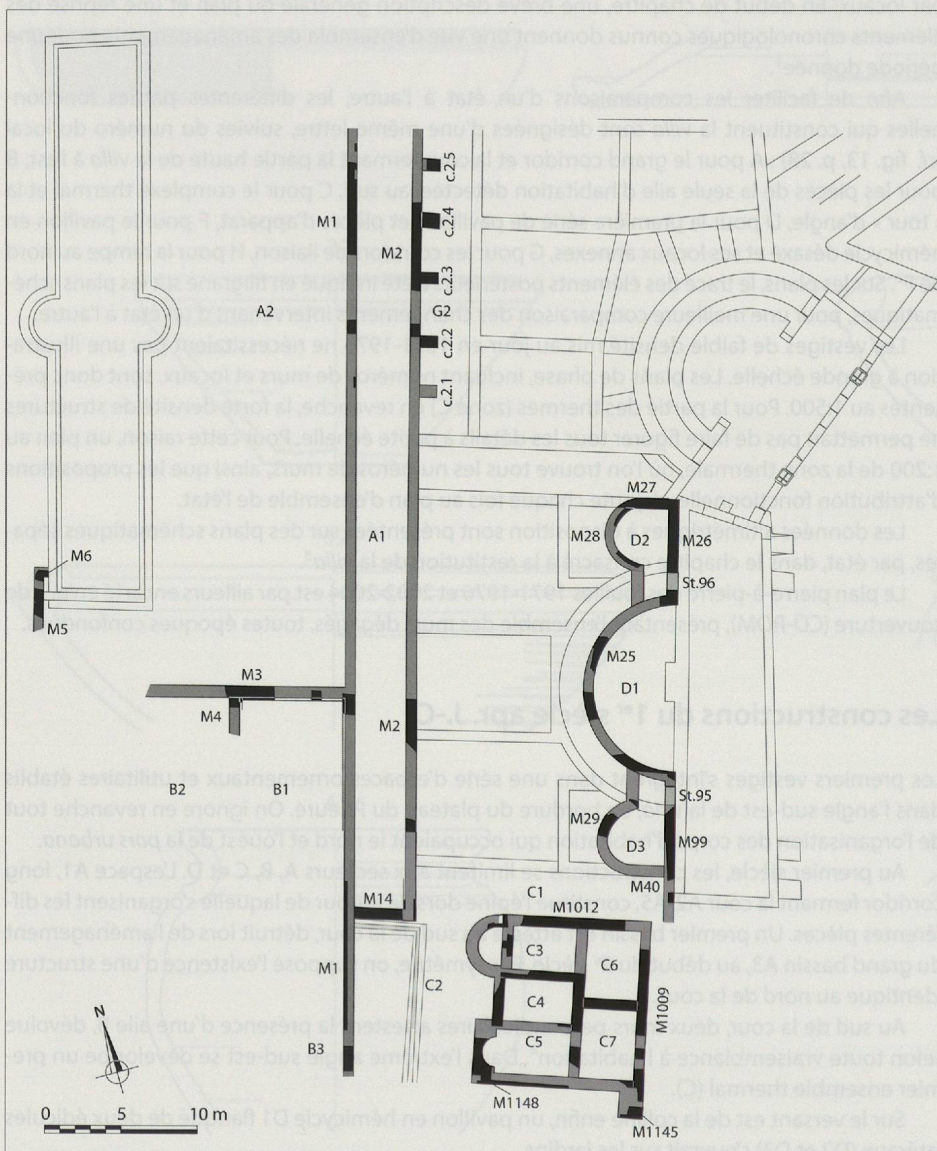


Fig. 20

État 1. Plan schématique. Échelle 1:500.

- 5 Cf. fig. 17, p. 38, cat. 1 et 2. Le premier fragment a été découvert au nord de l'abside D2, le second dans le local absidial C11 qui est accolé au sud des thermes à l'état 2.
- 6 Réaménagements des absides semi-circulaires D2 et D3 en absides quadrangulaires D4 et D5 : cf. *infra*, pp. 62-63.

péré : son tracé est attesté par un fossé d'arrachement et un rang de moellons non liés formant la première assise de fondation ; la semelle du mur est située à la cote 425.40. Dans ce secteur, la tranchée de fondation à partir du sommet du terrain naturel était profonde d'une quarantaine de centimètres (cf. fig. 12, pp. 26-27, couche 4).

Un fragment de la fondation maçonnée a été relevé au pied de la façade nord du Prieuré, alors que dans la cour au sud de celui-ci, un élément de maçonnerie est apparu dans l'alignement de M1 au pied de la façade sud. Ce mur présente un ressaut de fondation large d'une quinzaine de centimètres et une liaison avec un mur est ouest (M3). Dans la cour, le creusement d'une cave à charbon pour le bâtiment administratif, dans l'emprise de laquelle nous ne disposons d'aucun relevé, a détruit toute autre trace de ce mur.

Plus au sud, la fondation de M1 a été réemployée pour asseoir le mur oriental du bâtiment administratif. On a observé dans l'angle sud-ouest de la cave⁷ un parement de 1.5 m de longueur environ sur une soixantaine de centimètres en hauteur, qui montrait un jointoyage antique caractéristique, souligné au fer. Actuellement, ces éléments sont masqués par une isolation thermique posée en 1976. Aucune autre trace de fondation romaine (ou d'autres époques) n'est visible. Mais on ne saurait exclure l'existence d'un bâtiment ou d'autres murs dans le passé, car tous les niveaux et structures archéologiques superficiels ont été arasés lors de la création du vide sanitaire du bâtiment administratif. Seule la base d'un pressoir à levier du 14^e siècle a été retrouvée, constituée d'une structure de bois profondément creusée et ancrée dans la moraine⁸.

Le mur se poursuit sur la terrasse de l'église, fondé dans la moraine. À en juger par les relevés en 1921 (cf. fig. 4, p. 18), le mur est-ouest M14 limitant le couloir A1 butte contre M1, mais la jonction a été mal observée ; la liaison de ces deux murs reste donc possible. Les parements est de M1 et nord de M14 sont revêtus d'un enduit. M1 est conservé jusqu'à la cote 424.90 et l'enduit attesté jusqu'à 424.40 environ vers le bas, sans que l'on soit parvenu au sol correspondant à cette pièce, qui se trouvait donc à un niveau inférieur à celui du bâtiment B3.

À l'ouest de M1, le niveau du terrain ou des remblais morainiques atteint 425.00. Un remblai contenant des matériaux de démolition et notamment des fragments d'enduits peints est déposé contre le mur revêtu de crépi.

Le mur M2, renforcé par cinq contreforts au moins dans son tracé nord (c. 2.1-2.5), constitue également un précieux élément de liaison des diverses parties du bâtiment. L'espacement régulier de ces socles laisse envisager qu'ils supportaient des colonnes ou des demi-pilastres rythmant et habillant le mur M2 dans cet état où sa vision n'était pas encore « bouchée » par les constructions de la zone F édifiées une cinquantaine d'années plus tard.

Sur la terrasse nord du Prieuré, la fondation était relativement bien conservée, montrant un fond de fosse à environ 425.00 et un ressaut de fondation vers 425.60. Comme pour le mur M1, la fondation est creusée au travers du terrain naturel (cf. fig. 12, pp. 26-27, couches 20-23), en surface duquel on observe, au pied de l'élévation, une couche de déchets de mortier marquant un niveau de travail (*ibid.*, couche 17).

La confrontation des relevés stratigraphiques et des niveaux de fondation des murs au nord et au sud de la place nord montre que le sommet du terrain naturel descendait en direction du nord et qu'un comblement est intervenu déjà en cours de chantier : un remblai d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur a été mis en place à l'est de M2, vers le contrefort 2.2 (*ibid.*, couches 15 et 18).

Au niveau des fondations, le contrefort 2.2 n'est pas lié à M2 ; par contre, dès la cote 426.00, on constate que les assises de l'élévation des deux murs concordent strictement, sans que l'on puisse vraiment certifier que la liaison des maçonneries soit effective ; M2 et le contrefort 2.3 sont en revanche clairement liés. D'autre part, le niveau de la base des parements est à 425.60 et la même couche de remblai vient s'appuyer contre les parements de M2 et 2.2. La fondation du contrefort 2.4 est mise en place ultérieurement à M2 : elle est creusée dans le remblai limoneux posé contre le mur M2. La destruction de ces vestiges ne permet pas de constater s'il y a une liaison au niveau supérieur comme dans le cas du contrefort 2.3. L'existence du contrefort 2.5 est attestée par l'observation d'un élément de maçonnerie vu en coupe à cet emplacement.

La liaison des maçonneries et le comblement du terrain ont été très probablement réalisés au cours de la même intervention. Il apparaît donc que les contreforts de M2 sont mis en place au cours de l'édification du mur, dans une même phase de construction, les différences observées étant imputables à des étapes successives dans le programme du chantier.

Dans la cour au sud du Prieuré, un tronçon du mur M2 a été mis au jour à 3.3 m à l'est de M1. Le ressaut de fondation sud-est à 425.91. Dans le même alignement, un autre tronçon épargné par les nombreuses canalisations modernes qui encombrant le sous sol de la cour a été relevé dans son angle sud-est.

7 Cf. fig. 3, p. 16, intervention n° 17.

8 Weidmann 1981.

L'espace A2

La présence du très long corridor A1 a d'abord incité les archéologues à le rattacher à une série de pièces situées à l'ouest de celui-ci, qui auraient entièrement disparu. Aucune fondation susceptible de marquer la limite occidentale d'un tel corps de bâtiment à l'arrière du portique n'a cependant été observée à l'ouest du mur M1, si ce n'est une canalisation en dalles de molasse post-romaine, dégagée à 1.6 m à l'ouest, sur la place nord du Prieuré, (cf. fig. 12, pp. 26-27, couche 2).

Les perturbations médiévales sont il est vrai nombreuses dans ce secteur et le terrain morainique pratiquement affleurant ; ainsi, s'il y a eu des fondations d'époque romaine dans ce périmètre, elles peuvent avoir été situées en dessus de la cote 426.00 et avoir donc totalement disparu.

Dans une seconde étape de réflexion, nous avons toutefois écarté cette possibilité, estimant que le corridor-portique A1 a fort bien pu fonctionner seul, faisant le lien entre l'aile B et une aile symétrique située au nord de la cour A3. L'absence de tout indice dans le terrain nous interdit cependant de trancher définitivement.

La partie nord-ouest du bâtiment du Prieuré est totalement excavée ; le terrain dans la partie sud-ouest semble intact mais il est actuellement inaccessible, occupé par un restaurant et des cuisines. Les maigres éléments observés en coupe sous l'encaissement de la place actuelle sont des remblais argileux et limoneux en dessus du terrain naturel (*ibid.*, couche 20), dont l'attribution à l'époque romaine n'est pas certifiée, faute de matériel.

Les niveaux de circulation de l'état 1 dans A1/A2 restent inconnus, mais ils étaient certainement supérieurs à 426.50.

L'espace situé à l'ouest du corps de bâtiment A1/A2, était occupé par un bassin, préservé jusqu'en 1981 au sommet de la colline du Prieuré grâce à sa profondeur d'implantation.

Lors des fouilles de mai 1981, au pied de l'angle sud-est de la Maison Pulliérane, un mur M5 de 62 cm de large a été découvert (fig. 21), formant un angle avec un mur ouest-est (M6). Dans l'angle subsistaient les restes d'un hérisson de boulets surmonté de gravier et d'un béton de tuileau ; la face est de M5 était revêtue de deux couches successives de mortier de tuileau de 3 cm d'épaisseur. Cet aménagement a été presque totalement oblitéré par le bassin monumental édifié ultérieurement au même emplacement⁹.

Nous interprétons ces éléments comme le fond d'un bassin creusé dans la moraine, très près de la façade de l'aile B du bâtiment. Il semble que seul l'enduit de tuileau assurait l'étanchéité de cette construction.

La zone située à l'ouest de la rue du Prieuré, où la Maison communale a été construite en 1953 (cf. fig. 7, p. 20), n'a fait l'objet d'aucune investigation archéologique¹⁰. Aucun indice ne permet de connaître l'organisation de ce secteur, où devait pourtant se dresser le corps d'habitation principal de la villa du premier état.

À quelques mètres au sud du bassin, la topographie actuelle annonce déjà le versant sud du coteau. Les travaux de réfection de la chaussée de 1981¹¹ ont mis en évidence le bouleversement total des niveaux superficiels et l'affleurement des terrains morainiques. Aucune construction ou remblai d'époque romaine n'ont été constatés.

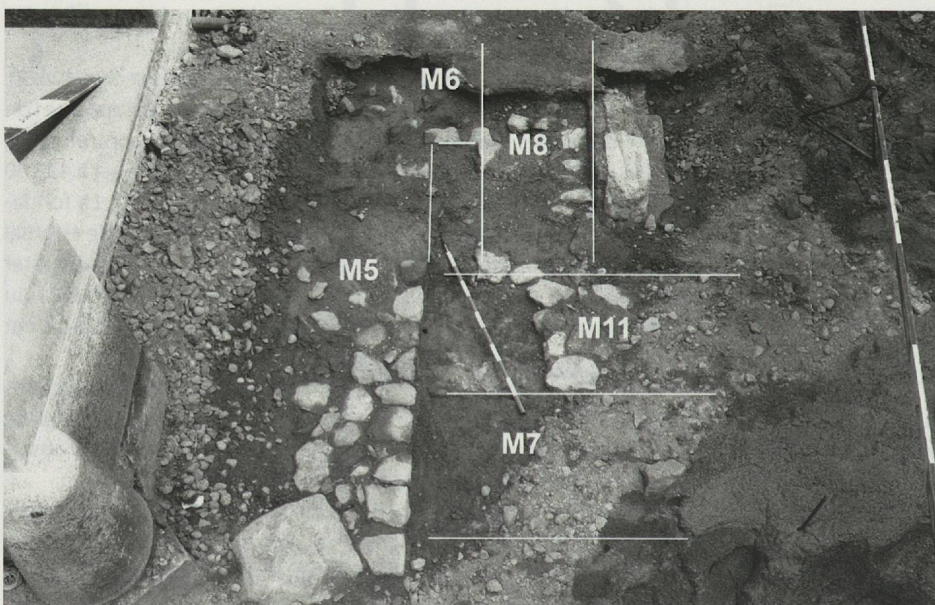


Fig. 21

État 1. Espace A2. Vestiges du premier bassin. Le mur M5 et son retour M6 constituent l'angle nord-ouest d'un premier plan d'eau, oblitéré par le coin sud-ouest du bassin monumental construit à l'état 3 (M7-8). Le mur M11 correspond à une consolidation ultérieure de l'extrémité sud de ce bassin. Vue nord.

9 Cf. *infra*, pp. 65-69.

10 Cf. *supra*, p. 19.

11 Cf. *supra*, p. 16, fig. 3, intervention 20.

Le secteur B

La présence de l'aile B à l'arrière du portique A1 est attestée par les murs M3 et M4 qui s'inscrivaient dans un corps de bâtiment s'étendant probablement au-delà du bassin. Le mur M3, lié à M1, s'engage obliquement sous la fondation du Prieuré. À l'ouest, il est détruit par un puits médiéval reconstruit aujourd'hui. Le niveau de conservation le plus élevé est à 426.42, sous les pavés de la cour, et un ressaut de fondation large de 15 cm accompagne la pente du terrain primitif. Le mur M4, dont deux tronçons fondés dans la moraine ont été relevés, était lié en fondation à M3 (semelle à la cote 425.75).

Aucun départ de mur vers l'ouest n'a été mis en évidence le long de M1 dans la cave du Prieuré, ce qui implique qu'il devait se trouver dans la portion de mur non observée : le corps B mesurait donc au maximum 12.8 m d'extérieur à extérieur de murs.

Le secteur thermal C

Au sud de l'espace C1, sous l'église actuelle du Prieuré, se développe un ensemble thermal découvert en 1921 par Albert Naef lors d'importants travaux de restauration. Ils ont touché l'ensemble du chœur, une partie de la nef dans l'emprise d'une tranchée destinée à l'installation d'un canal de ventilation, ainsi que l'extrémité occidentale de l'église. Ces vestiges ont été reportés sur un plan établi en février 1922 par les architectes Brugger et Trivelli (cf. fig. 4, p. 18).

Par la suite, des renseignements complémentaires, mais fragmentaires, ont été collectés lors de l'ouverture d'une tranchée de canalisation est-ouest sur la terrasse méridionale en 1971 ; de nouveaux constats ont été effectués plus près de l'église en 1981, puis en 1984, suite à l'aménagement de bacs à fleurs le long de la façade sud de l'église.

Hormis ces observations ponctuelles, le complexe thermal n'a plus fait l'objet de fouille avant son exploration extensive réalisée entre 2002 et 2004 suite à l'incendie d'avril 2001.

Ces différentes interventions ont mis en évidence une densité considérable de vestiges qui témoignent des importants remaniements subis par la partie thermale de la *villa*, réemployée et modifiée en église funéraire. Ces transformations successives compliquent évidemment la lecture des étapes de construction, en raison notamment des nombreuses perturbations qu'elles ont causées, amplifiées encore par la présence des inhumations liées aux églises ultérieures. Par l'absence de rehaussement significatif des niveaux de circulation, la faible épaisseur stratigraphique à l'intérieur des thermes ne permet pas d'établir de chronologie relative entre les événements touchant les différentes parties du bâtiment¹². À de rares exceptions près, l'étude du mobilier archéologique ne fournit pas d'éléments de datation susceptibles de caractériser la chronologie absolue de cet état en raison de son extrême pauvreté.

Nous avons ainsi pris le parti de ne pas compliquer le phasage en multipliant le nombre d'états, ce qui a pu nous conduire à réunir certaines transformations au sein d'un même état en fonction de leur chronologie relative et de la cohérence des étapes, même si l'on n'en avait pas la preuve archéologique.

Les murs attribués au premier état dessinent le plan d'un bâtiment de 11.2 m sur près de 12 m (fig. 22). Les cinq pièces qui le composent sont organisées selon un axe de symétrie est-ouest. Il est délimité au nord par le mur M1012, large de 0.70 m et conservé sur cinq assises. Ce mur était sans doute lié avec le mur M1009 qui forme la façade orientale du bâtiment, mais leur jonction, hors de l'emprise de la fouille, n'a pas pu être observée. M1009, dont la largeur est de 0.60-0.70 m, est sans doute fondé profondément comme le laisse supposer sa position en flanc de colline. Ses fondations n'ont été dégagées que jusqu'à la cote 423.40. Le tracé de la façade méridionale du bâtiment est plus hypothétique car la terrasse du Prieuré n'a été explorée que ponctuellement. Les jeux de symétrie qui semblent sous-tendre le plan de ce bâtiment nous incitent à considérer le mur M1148 comme sa façade sud. Le parement méridional de ce mur a été repéré une première fois en 1971 sur un tronçon de 6 m, alors que son parement nord a été reconnu en 2004 sur une longueur de 1 m dans l'angle qu'il forme avec M1009. Il faut toutefois relever que M1009, qui sert d'appui à M1148, se prolonge encore 1.7 m en direction du sud et se retourne vers l'ouest (M1145). En l'état de nos connaissances, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un aménagement de terrasse destiné à renforcer l'angle du bâtiment ou du soubassement d'une structure liée au fonctionnement des thermes (un contrefort, une citerne, ...).

L'espace C1

Situé au nord du bâtiment thermal, cet espace semble avoir été libre de construction dans un premier temps. À l'intérieur de la chapelle Praroman, la fouille a été menée jusqu'à une couche argileuse beige (424.30 m) correspondant peut-être au terrain morainique, sans mettre au jour de niveau de circulation.

12 L'étude des mortiers permet toutefois de définir des groupes de maçonneries présentant des caractéristiques communes, qui semblent avoir été aménagés durant la même phase de chantier.

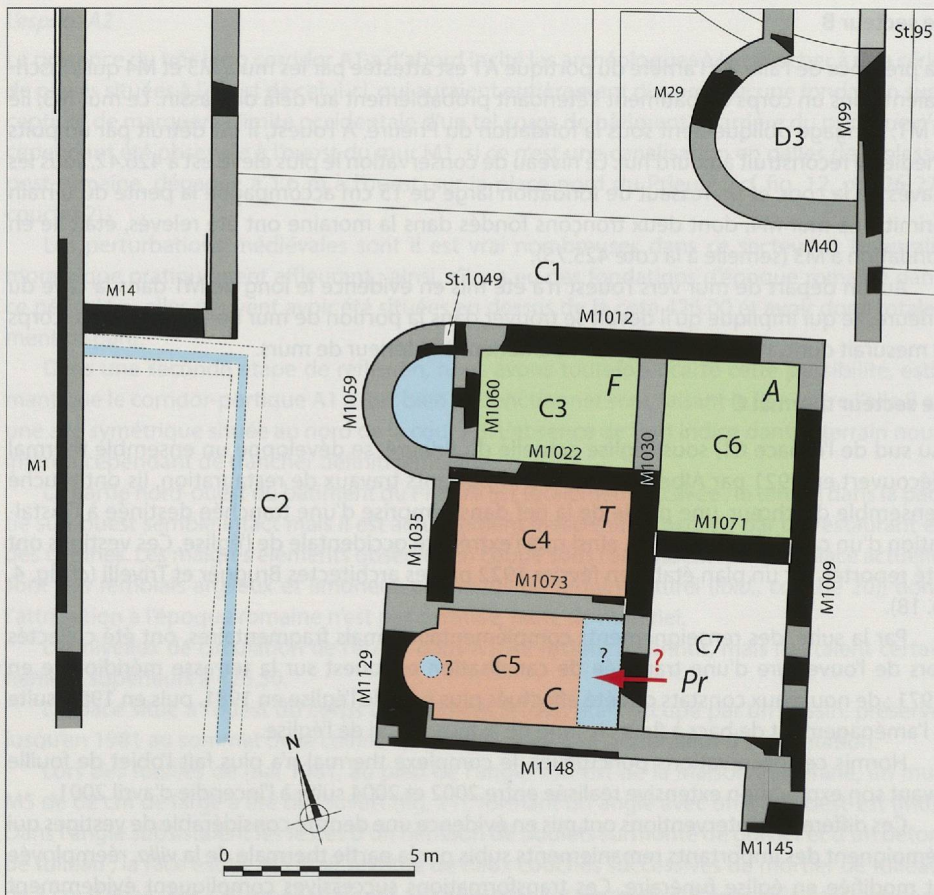


Fig. 22
État 1. Plan schématique de la zone
thermale. Échelle 1:200.

L'espace C2

Cette zone de près de 80 m² est délimitée au nord par le grand couloir A1, à l'ouest par le bâtiment thermal et à l'ouest par le mur M1.

Lors des fouilles de 1920, les lambeaux d'un sol ont été découverts à l'intérieur de cet espace, à une altitude proche de 425.25 m (fig. 23). L'examen de la documentation de l'époque laisse penser que ce niveau est percé par une tranchée en forme de T. Les données sont toutefois trop lacunaires pour autoriser une interprétation et une datation pertinentes de ces éléments.

Cette fouille a également mis en évidence un dispositif d'écoulement des eaux, qui a été en grande partie redégagé lors de l'intervention de 2002-2004. La partie orientale du dispositif est étroitement liée aux transformations qui affectent la façade ouest des thermes (état 5), mais on ne dispose pas de données chronologiques décisives pour déterminer la date de mise en service des autres parties de ce réseau. Nous avons pris le parti de décrire son développement maximal dans le chapitre consacré à l'état 5¹³.

Néanmoins, il est probable qu'il existait dès l'origine un système d'écoulement dans cette cour, probablement rectiligne.

À l'état 2, le grand espace quadrangulaire C8 (cf. fig. 32, p. 55, état 2), existe à coup sûr. Cet élément, qui devait se présenter sous la forme d'une tour d'angle, ou d'un belvédère, dépassant de la ligne générale des toitures de la villa, cantonnait la partie méridionale du complexe.

Ce n'est donc qu'à titre d'hypothèse que nous proposons qu'à l'état 1, l'espace C2, simple cour de service en relation avec les thermes, soit ouvert au sud.

La pièce C3

Cette pièce, délimitée par les murs M1012, M1030, M1022 et M1059, est pourvue d'une abside à l'ouest, fermée par le mur M1060. Le tracé lacunaire de l'abside n'est restitué qu'à partir d'un segment de son parement intérieur. On ne peut donc pas exclure l'hypothèse d'une abside de forme rectangulaire à l'extérieur. Les restes d'une couche d'enduit au tuileau sont conservés contre le mur M1059.

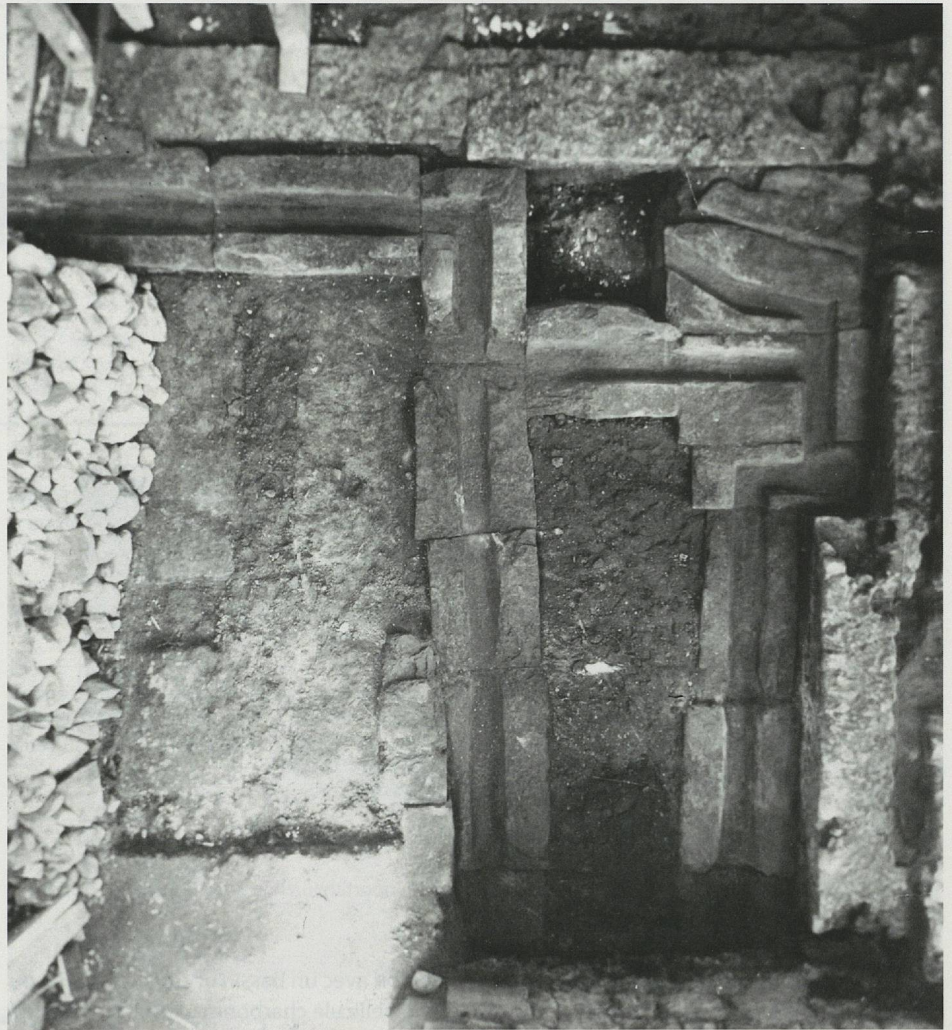
Les premiers aménagements de cette pièce nous sont mal connus en raison des transformations ultérieures qui les ont oblitérés. À l'intérieur de l'abside subsiste un béton de tuileau conservé à la cote 424.20 m (US80). Ce niveau constitue sans doute la surface d'un sol ou le

Fig. 23
État 1. Espace C2. Vestiges de premier bassin. Le mur M1060 qui ferme l'abside constitue l'angle nord-ouest d'un premier plan d'eau, délimité par le coin sud-ouest du bassin monumental construit à l'état 2 (M7-9). Le mur M1148 correspond à une consolidation ultérieure de l'ensemble sud de ce bassin. Voir aussi...

13 Cf. *infra*, pp. 102-103.

Fig. 23

État 1. Espace C2. Système de canalisations constitué de blocs de molasse découvert en 1921 et redégagé en 2002-2004. Le nord est en haut de l'image. Ce réseau évacuait les eaux du portique A1 et des thermes en direction du sud (en bas). L'espace vide de forme carrée contenait sans doute un bassin relié aux canaux. On distingue à l'ouest de ce dispositif les vestiges d'un sol creusé par deux tranchées formant un T.



support d'un dallage récupéré. Le substrat argileux naturel, observé jusqu'à la cote 424.34 m, a sans doute été partiellement excavé pour la construction de cette abside (fig. 24).

Une sorte de conduit (St.1049), large de 0.25 m, est aménagé au nord du local à travers le mur M1012. Il est profondément fondé dans le terrain argileux encaissant, mais aucun véritable fond n'a été mis en évidence et aucun prolongement n'a été découvert à l'extérieur du

Fig. 24

État 1. Local C3. Sol en carreaux de terre cuite à l'intérieur de l'abside. Il est percé par la fosse d'une tombe au fond de laquelle on distingue le sol antérieur en mortier de tuileau. De l'abside ne subsistent que quelques blocs dessinant le début de la courbure du mur (au centre en bas). Ils recouvrent le canal St.1049 qui remplissait peut-être la fonction d'alandier. Vue en direction du sud.



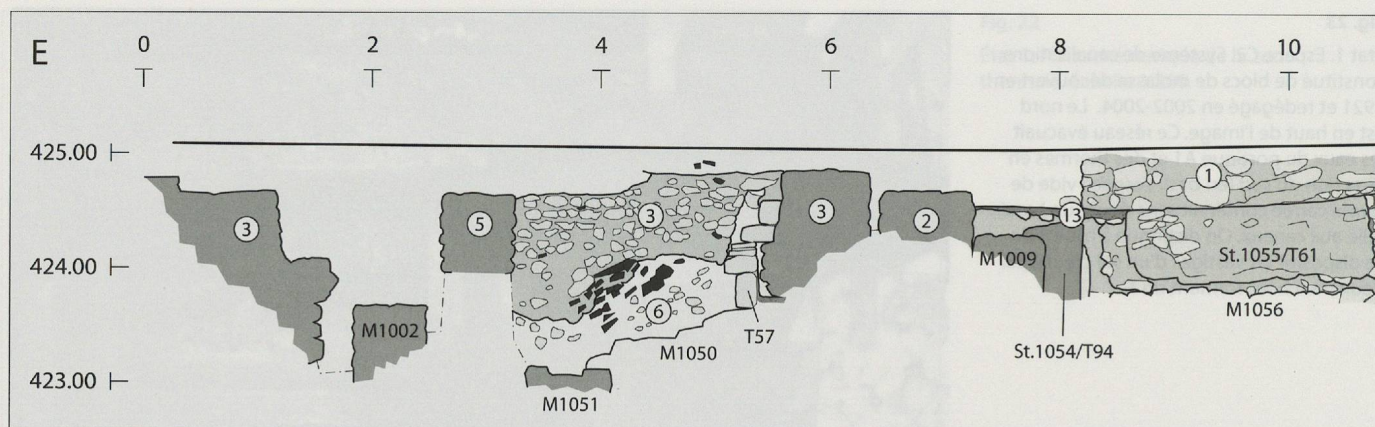


Fig. 25

Coupe stratigraphique E-O, vue sud, sous la façade méridionale de l'église du Prieuré. Situation : fig. 13, p. 28.

Moyen Âge

1. Soubassement de la façade méridionale de l'église. 2. Soubassement de l'arc triomphal de l'église « gothique ». 3. Abside de l'église « carolingienne ». 4. Façade occidentale de l'église « carolingienne ». 5. Abside de l'édifice funéraire succédant aux thermes.

Démolition des structures romaines

6. Couche de démolition. Limon sablo-argileux brun gris contenant de nombreux fragments de *tegulae*, *imbrices* et *tubuli*, nodules de mortier et paillettes de charbon.

État 5

7. Boudin de mortier aménagé sur le fond du « canal » reliant les locaux C18 et C22. 8. Plaque d'enduit observée depuis l'arrière appliquée contre le mur M1015/1038. 9. Sol en mortier de tuileau (US17) à l'intérieur de l'abside rectangulaire. 10. Alandier du *prae-furnium* St.1067. 11. Bloc en molasse du canal évacuant les eaux en direction du sud.

État 4

12. Niveau de construction du mur M1014. 13. Sol en mortier de tuileau St.1134.

État 1

14. *Area* (US21) du local C4 constituée d'un radier de boulets supportant un béton sur lequel sont disposées des *tegulae* à l'envers.

bâtiment. Il s'agit peut-être d'une canalisation en relation avec un bassin occupant l'abside ou d'un alandier lié à un hypocauste. Si la présence d'une pellicule charbonneuse à l'extérieur de l'angle nord du complexe nous incite à favoriser la seconde possibilité, l'hypothétique alandier St.1049 ne présente toutefois aucune trace de rubéfaction.

Le sol à l'intérieur de la partie orientale de la pièce n'est plus conservé, mais le mode de fondation de M1060 qui est appuyé contre le terrain encaissant à l'est indique qu'il était plus élevé que le fond de l'abside.

Avant les transformations de l'état 2, cette pièce subit un léger remaniement. La subdivision entre l'abside et le reste du local est déplacée à l'ouest, modifiant ainsi les dimensions de ces deux espaces. L'ancien mur M1060 est en effet remplacé par une nouvelle maçonnerie (M1048) située dans le prolongement de M1035. Le fond de l'abside est rehaussé à la cote 424.50 m. Sur le niveau US80 est aménagé un radier de boulets et de moellons recouvert d'une chape de mortier de tuileau sur laquelle sont disposés des carreaux en terre cuite de 0.20 m sur 0.20 m (*bessales*) posés à plat (US56). Ils sont ajustés pour épouser au mieux l'arrondi de l'abside. À l'est, le fond du local est également réaménagé par la pose d'un nouveau dallage en calcaire (US86) dont il ne reste qu'un petit fragment contre M1012. Le soubassement de ce sol est composé d'un radier de boulets surmonté d'une couche de mortier de chaux grossier et d'une fine couche de mortier tuileau de 0.03 m d'épaisseur dans laquelle sont imprimés des négatifs de dalles. Il est possible que ce dallage, qui se situe à 424.70 m, constitue le sol d'un *frigidarium*.

La pièce chauffée C4

Située au sud du local C3, cette pièce de 4.5 m par 2.9 m est délimitée par les murs M1030, M1022, M1035 et vraisemblablement au sud par le mur M1073, qui n'a été observé que sur un court tronçon. Ce mur est longé au nord par une tranchée, large de 0.60 m, remplie de boulets disposés en assises. Le fond de cette structure n'a pas été atteint (altitude min. 423.85 m). Sa partie supérieure, qui est recouverte d'une couche de mortier, a été arasée par les transformations ultérieures (cf. p. 54). Il s'agit peut-être d'un drain ou du soubassement d'une structure liée à la fonction thermique de la pièce (bassin, vasque ?). Le sommet d'une couche argileuse verdâtre correspondant sans doute au terrain naturel a été repéré ponctuellement jusqu'à la cote maximale de 424.08 m. Elle sert de base aux aménagements du local.

Cette pièce est équipée d'un hypocauste dont il subsiste l'*area* (US 21) à la cote 424.32 m. Celle-ci est formée d'un radier de boulets supportant un béton épais de 0.10 m sur lequel sont disposées des *tegulae* à l'envers (fig. 25). Le module des *tegulae* permet d'en ajuster exactement neuf sur la longueur et un petit peu plus de huit sur la largeur. Il était sans doute prévu qu'elles s'insèrent au sud dans une encoche aménagée à l'intérieur de M1073. Le revêtement en tuiles de l'*area* a subi une réfection comme le révèlent des empreintes imprimées dans le béton ne correspondant pas avec la position des *tegulae*. Les traces observées ne permettent pas de reconstituer un dallage régulier. Il semble toutefois que des moitiés de *tegulae* ont été utilisées contre M1030 (fig. 26-27).

Les lits de pose en mortier de tuileau de quelques pilettes ont été observés par endroits sur la surface de l'*area*, mais les pilettes elles-mêmes et la *suspensura* ne sont pas conservées.

Il ne subsiste plus de traces du *prae-furnium* qui alimentait cette pièce, mais il est probable qu'il se situait à l'ouest, car c'est le seul côté donnant sur l'extérieur. Il faut également envisager l'hypothèse que cet hypocauste n'était pas directement alimenté par un alandier, mais qu'il était chauffé par l'intermédiaire du local C5 au sud.

Cette pièce a livré un décor peint suffisamment complet pour en proposer une restitution¹⁴. Constitué de panneaux rouges et inter-panneaux noirs, il ornait les parois à *tubuli* de cette pièce chauffée, dont le mur ouest (M1035), donnant sur l'extérieur, comprenait une fenêtre haute, conventionnellement placée entre les zones médiane et supérieure de la paroi, et une lunette de plafond.

Le local C5

La fouille des tranchées réalisées sur la terrasse au sud du Prieuré a permis de reconstituer le plan de cette pièce mesurant 5.8 m de long sur près de 2.8 m de large. Son extrémité occidentale est aménagée en forme d'exèdre à l'intérieur du mur M1129 (fig. 28). Incomplètement dégagée, sa profondeur est supérieure à 0.80 m. Au nord, cette pièce est séparée du local C4 par le mur M1073 dont on ne connaît pas la largeur, car il n'a été observé que le long de son parement nord. Elle est fermée à l'est par le mur M1030 qui délimite également les locaux C3 et C4, et au sud par le mur M1148. La base des fondations de ces murs n'a pas été atteinte.

Sur l'emprise de ce local, le sommet du terrain naturel, qui se situe à 423.50 m, est recouvert d'un remblai d'argile limoneuse épais de 0.60 m (US159). Un lambeau de sol a été découvert contre le parement intérieur de l'abside M1129. Il est composé d'un mortier de chaux mélangé à de gros graviers et des éclats de terre cuite, et recouvre un radier de boulets. Sa surface, conservée à la cote 424.23 m, est trop abîmée pour pouvoir déterminer s'il était revêtu d'une couche de finition ou d'un dallage. La comparaison de l'altitude de ce sol avec l'*area* du local C4 situé environ 0.20 m plus haut, permet de supposer qu'il s'agit également d'un fond d'hypocauste même si aucun élément lié à ce type de structure n'a été mis en évidence en raison du niveau d'arasement des vestiges.

Le *prae-furnium* n'est plus conservé mais sa position peut être restituée à l'ouest ou au sud, là où la pièce est accessible depuis l'extérieur.



Fig. 28

État 1. Local C5. L'exèdre à l'intérieur du mur M1129 dégagée au sud du Prieuré. À gauche s'appuie le mur postérieur M1128. Les blocs de molasse posés sur l'arasement de M1129 au bas de la photo appartiennent au système d'évacuation des thermes mis en place plus tardivement. Vue en direction du nord.

14 Cf. *infra*, pp. 191-200.

Fig. 29

État 1. Local C6. Cette pièce est sans doute délimitée au sud par le mur M1071 dont il ne reste plus qu'un rang de gros galets. À droite, on aperçoit les murs M1010 et M1011 délimitant le local C12 qui se substitue à C6. Vue en direction du sud.



Le local C6

Cette pièce est bien délimitée à l'ouest par M1030, au nord par M1012 et à l'est par M1009 (fig. 29). Au sud en revanche, les fondations fortement arasées de plusieurs murs parallèles ont été observées sans qu'il soit possible d'établir leur chronologie relative. On constate toutefois que le tracé de M1071 coïncide avec l'axe de symétrie est-ouest du bâtiment. On peut donc envisager que ce mur appartient à l'état 1, délimitant ainsi une pièce de 4.6 m sur 3.5 m.

Les aménagements à l'intérieur de ce local ont été détruits par les constructions postérieures et les nombreuses inhumations médiévales, si bien qu'il n'est pas possible de connaître sa fonction ni de restituer un niveau de circulation. Le terrain naturel ne semble pas avoir été atteint à l'intérieur de ce local, le fond de fouille se situant à 423.80 m au niveau d'un remblai argileux (US51).

Le local C7

Ce local situé au sud de C6, en restituant une fermeture au niveau de M1071, partage les mêmes dimensions. Il est ainsi délimité à l'ouest et à l'est par les murs M1030 et M1009, et au sud par le mur M1148. Cet espace est vraisemblablement pourvu d'un radier formé de gros blocs calcaires et de boulets, observé en coupe sous la façade sud de l'église sur une épaisseur de 0.30 m (St.1138). Le sommet du radier est conservé à la cote 423.95 m (fig. 30). Le sol de cette pièce n'est en revanche pas conservé. L'important module des blocs qui composent le radier témoigne peut-être du souci accordé à des problèmes de pression pouvant être liés à un aménagement tel qu'un bassin ou une citerne.

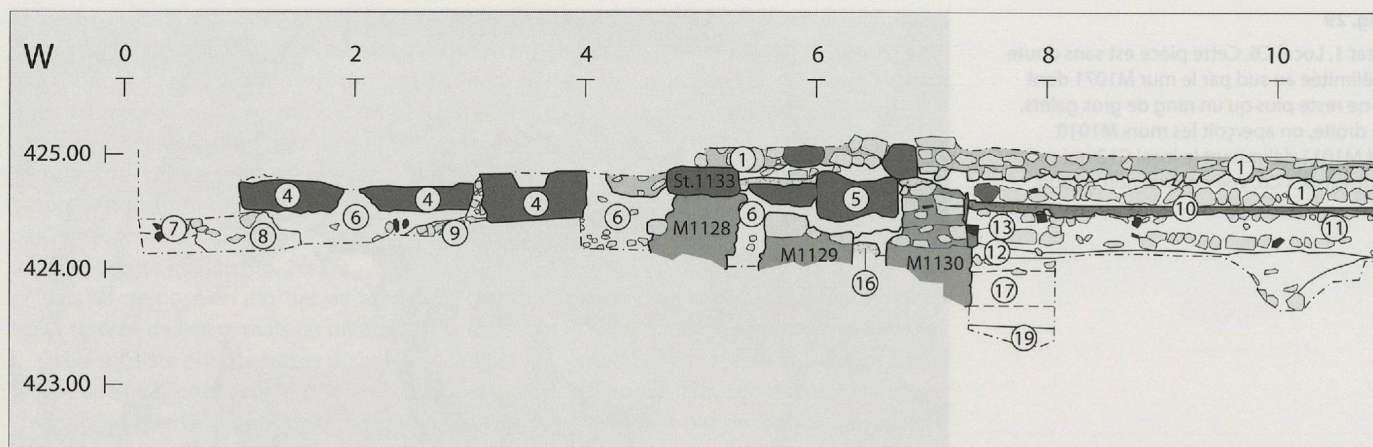


Fig. 30

Coupe stratigraphique O-E, vue nord, sous la façade méridionale de l'église du Prieuré. Situation : fig. 13, p. 28.

Moyen Âge

1. Soubassement de la façade méridionale de l'église.
2. Soubassement du chœur « gothique ».
3. Soubassement de l'épaulement « carolingien ».

État 5

4. Bloc en molasse du canal évacuant les eaux en direction du sud.
5. Alandier du praefurnium St.1067.
6. Remblai. Limon argilo-sableux brun-gris.
7. Remblai. Limon argileux beige verdâtre.
8. Remblai constitué d'une couche hétérogène de matériau de démolition pris dans une matrice argileuse. Présence de fragment de mortier (*terrazzo*) d'enduits muraux.
9. Remblai comportant une forte concentration de galets.

État 4

10. Sol en mortier de tuileau (St.1134) à l'intérieur du local C13.
11. Remblai. Sable limono-argileux beige grisâtre contenant de nombreux gros galets, moellons, nodules de mortier de chaux et de tuileau et éclats de terre cuite.
12. Remblai. Argile limoneuse beige verdâtre.

État 2

13. Sol en mortier de tuileau surmonté d'un dallage en terre cuite.
14. Remblai. Argile limoneuse brun gris.
15. Remblai. Limon sableux beige brun.

État 1

16. Sol en *terrazzo* à l'intérieur de l'abside M1129, constitué d'une chape de mortier de chaux recouvrant un radier de boulets.
17. Remblai d'argile limoneuse.
18. Radier de gros blocs calcaires et de boulets (St.1138).

Terrain naturel

19. Couche homogène et compacte, vert-beige, d'argile légèrement limoneuse sans inclusion.

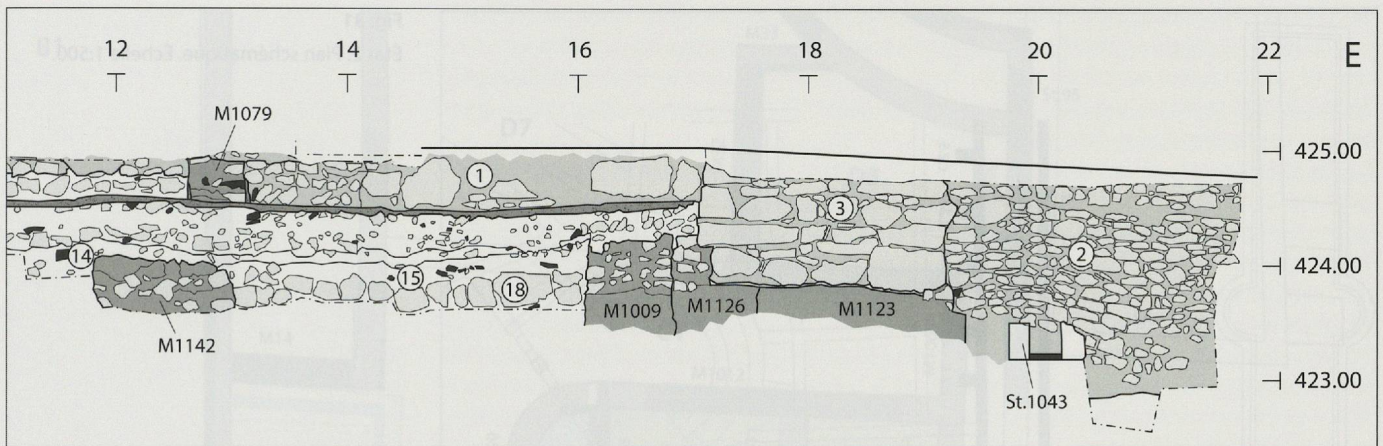
L'angle sud-est de ce local semble renforcé par un massif de maçonnerie. Le mur M1009 se poursuit en effet au-delà de la façade sud M1148 et semble marquer un retour en direction de l'ouest (M1145), délimitant un massif de 1.8 m de long sur une largeur supérieure à 1.5 m. Cette structure qui n'a été dégagée qu'en surface a été dérasée jusqu'à la cote 423.85 m. Située à l'angle du bâtiment thermal en bordure de pente, elle remplissait sans doute une fonction de contrefort. Il est également possible que ce massif ait servi de soubassement à une citerne destinée à alimenter les thermes.

Le secteur D

Le terrain à l'est de A1 montre une légère déclivité vers l'est. Le sommet du terrain naturel devait atteindre à peu près 424.50 m au niveau de la façade est du Prieuré et 423.60 environ 10 m plus à l'est. Il est constitué d'une mince couche de limon argileux brun qui contient des charbons de bois et des éléments de terre cuite romaine dans sa partie supérieure. Ce niveau, épais d'une quarantaine de centimètres semble s'amincir vers l'ouest, probablement suite à des terrassements liés aux premières constructions.

L'exèdre D1

La construction la plus ancienne de ce secteur, à savoir l'abside D1, est constituée d'un mur semi-circulaire M25 dont l'épaisseur est de 68 cm environ, avec un diamètre intérieur de 10.9 m et extérieur de 12.26 m. Dans le prolongement nord se développe une façade latérale longue de 6.9 m, en arrière de laquelle ont été repérées les fondations d'un édicule fermé par une abside du côté ouest, d'une largeur intérieure de 3.6 m. Large de 1.3 m, un seuil de porte qui marquait une ouverture entre D1 et D2 a été obtenu ultérieurement. Au sud, la découverte du tronçon de l'abside M29 permet de restituer, symétriquement à D2, l'édicule D3, dont une grande part des fondations a été arrachée. La façade M99 se prolonge sur plus de 8 m en direction du sud, sans que l'on sache si elle était liée au premier état du complexe thermal.



La fondation de M25 a été creusée en fosse ; au niveau de la première assise de l'élévation, on constate un réglage du tracé qui déplace le mur d'une dizaine de centimètres vers l'ouest. Comme il en sera question plus loin¹⁵, il est possible que ce décrochement dans le mur corresponde à deux phases distinctes. Par endroits, M25 est conservé sur une douzaine d'assises, jusqu'à la cote 425.36. Des vestiges d'un enduit blanc ont été observés sur le parement intérieur entre 425.20 et 425.35.

Les niveaux conservés à l'intérieur de l'hémicycle sont des remblais de matériaux morainiques ou limoneux. Un niveau de travail étendu existe vers 424.70 (cf. fig. 15, pp. 30-31, couche 19) et un niveau avec restes de préparation de mortier à 425.20 (*ibid.*, sommet couche 18) concordant avec la base de l'enduit constaté. Tous ces niveaux montrent un léger pendage en direction de l'est.

À l'extérieur de M25, on a observé en deux points le dépôt de graviers et de sables contenant des restes de mortier, matériaux drainants. Leur sommet se situe à l'altitude 424.35-40. L'aspect des terrains à l'ouest de M25 dans cette première phase de construction n'est pas connue.

Les absides D2 et D3

La façade orientale du bâtiment D2 est articulée sur l'angle de l'exèdre D1 ; la fondation du mur est continue et l'angle nord-est de D2 prend appui sur un gros bloc erratique qui cause une remontée de la fondation, jusque vers 424.10. Le long du mur nord, à 2.4 m de l'angle nord-est, s'amorce le départ d'une abside dans une zone qui a été fortement perturbée dans la suite de l'histoire du bâtiment. Le tracé de l'abside se marque surtout par l'ancien fossé de fondation et des restes de maçonnerie. Les divers éléments observés à plusieurs reprises entre 1976 et 1977 confirment l'existence d'une abside d'un diamètre intérieur de 3.6 m environ, dont le fond de la fondation est à 423.90 environ. L'abside symétrique M29 est conservée sur un tronçon de près de 1.5 m. Ses parements dégagés sur deux assises présentent un jointoyage au fer soigné.

Même si l'on ne dispose que d'un plan incomplet de l'édicule, démonté lors de la construction, dans l'état suivant, du second mur concentrique M36, un petit segment de maçonnerie parementée conservé plus au nord incite à restituer un prolongement de M29 parallèle à M99, dessinant un petit couloir venant buter contre l'exèdre de D1¹⁶. Au sud, la jonction de l'abside M29 avec le mur M99 n'a pas été observée, mais les observations faites dans l'abside D2, symétrique, permettent de restituer le plan tel que proposé. De part et d'autre de l'abside D1, deux seuils St.95 et 96 sont attestés, donnant accès aux espaces D2 et D3.

Dans D3, la paroi ébrasée d'un soupirail a été mise en évidence à l'intérieur du mur M99, face à l'abside M29. La paroi sud et le linteau ne sont pas conservés. De l'appui ne subsiste qu'une chape de mortier recouvrant l'arase de la maçonnerie à la cote 424.55 m. Cette donnée altimétrique indique par ailleurs que l'édicule possédait un niveau de circulation inférieur à cette cote. Cette ouverture a ultérieurement été condamnée par un bouchon de maçonnerie.

L'état 2 (fig. 31)

Cet état regroupe des interventions portant sur la partie méridionale du complexe thermal, auquel une abside est adjointe au sud, côté lac. Un nouveau bâtiment (C8), indépendant du balnéaire, est en outre érigé à l'extrémité du mur M1.

Si ces travaux s'intègrent parfaitement dans la logique du développement des thermes, nous ne disposons toutefois pas d'arguments décisifs pour déterminer si toutes ces transformations appartiennent à la même phase de chantier.

15 Cf. *infra*, pp. 61-63.

16 Le corridor d'accès et la pièce absidée étaient probablement recouverts par un système de voûtes ogivales et en berceau.

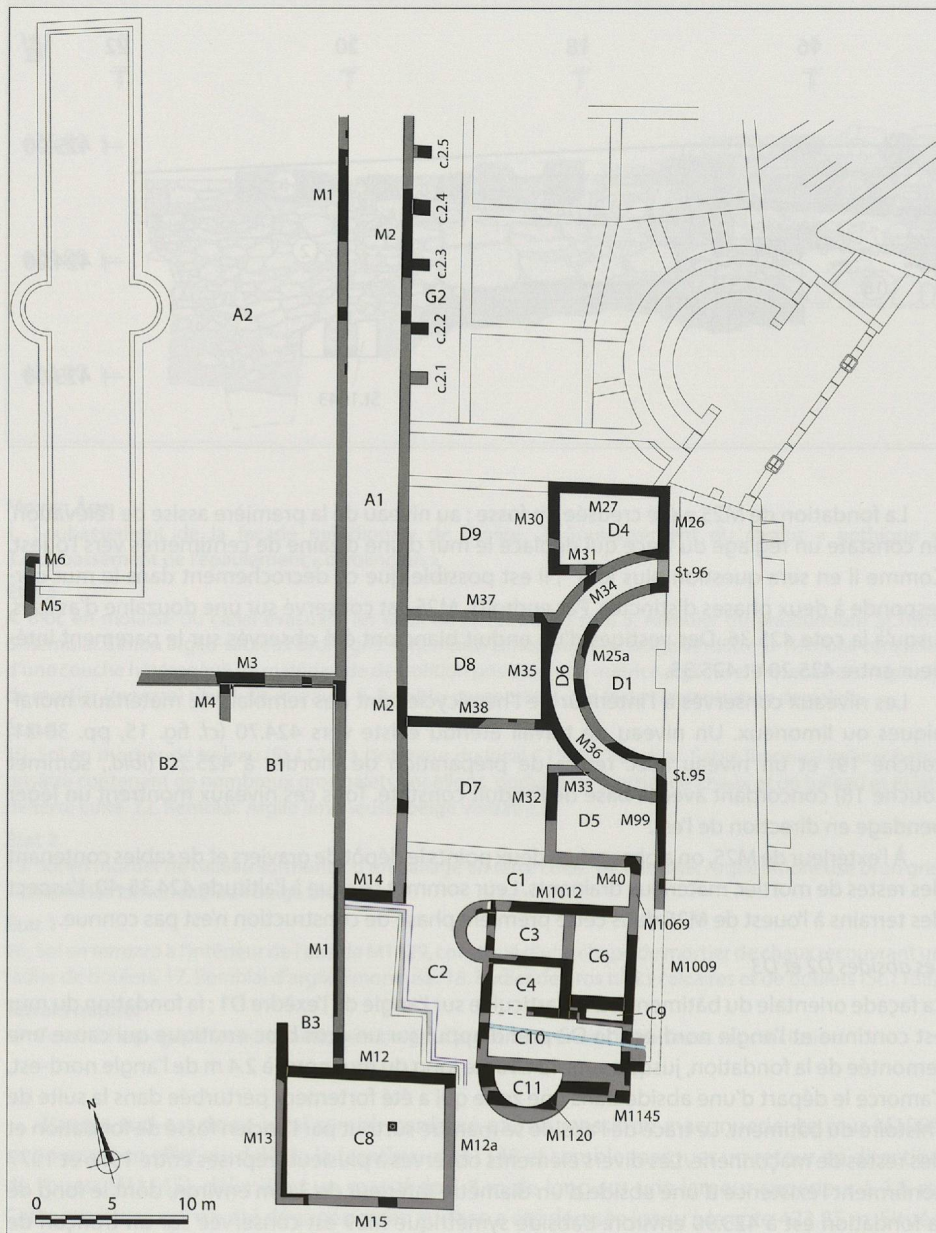


Fig. 31

État 2. Plan schématique. Échelle 1:500.

L'ensemble D fait aussi l'objet de transformations : un mur (M34-36) exactement concentrique à M25 est érigé, à l'arrière duquel est construite une grande annexe rectangulaire (D8) qui prend appui contre le portique A1 ; les deux absides latérales D2 et D3 sont remplacées par des édicules rectangulaires (D4 et D5).

Le secteur thermal C (fig. 32)

L'espace C2

La canalisation, à laquelle nous restituons un tracé rectiligne dans le premier état, est reprise dans sa moitié méridionale afin de contourner le nouveau bâtiment C8. Débouchant à la rupture de pente sud du plateau du Prieuré, elle serpente entre les constructions existantes.

La pièce C3

Cet espace ne subit aucune transformation à l'état 2.

La pièce chauffée C4

Le mur qui délimitait cette pièce au sud (M1073) est partiellement arasé et remplacé par un mur décalé de 0.15 m en direction du nord (M1015). Ce nouveau mur, large de 0.60 m, ne mesure que 2.1 m de long et ne ferme pas la pièce sur toute sa longueur (cf. fig. 27, p. 49). Il subsiste ainsi un espace ouvert de 2.5 m entre la paroi orientale de la pièce et la tête de M1015. Il s'agit sans doute d'une ouverture permettant à l'hypocauste de ce local de communiquer avec une installation similaire dans la pièce C10 adjacente au sud (cf. fig. 25, pp. 48-49).

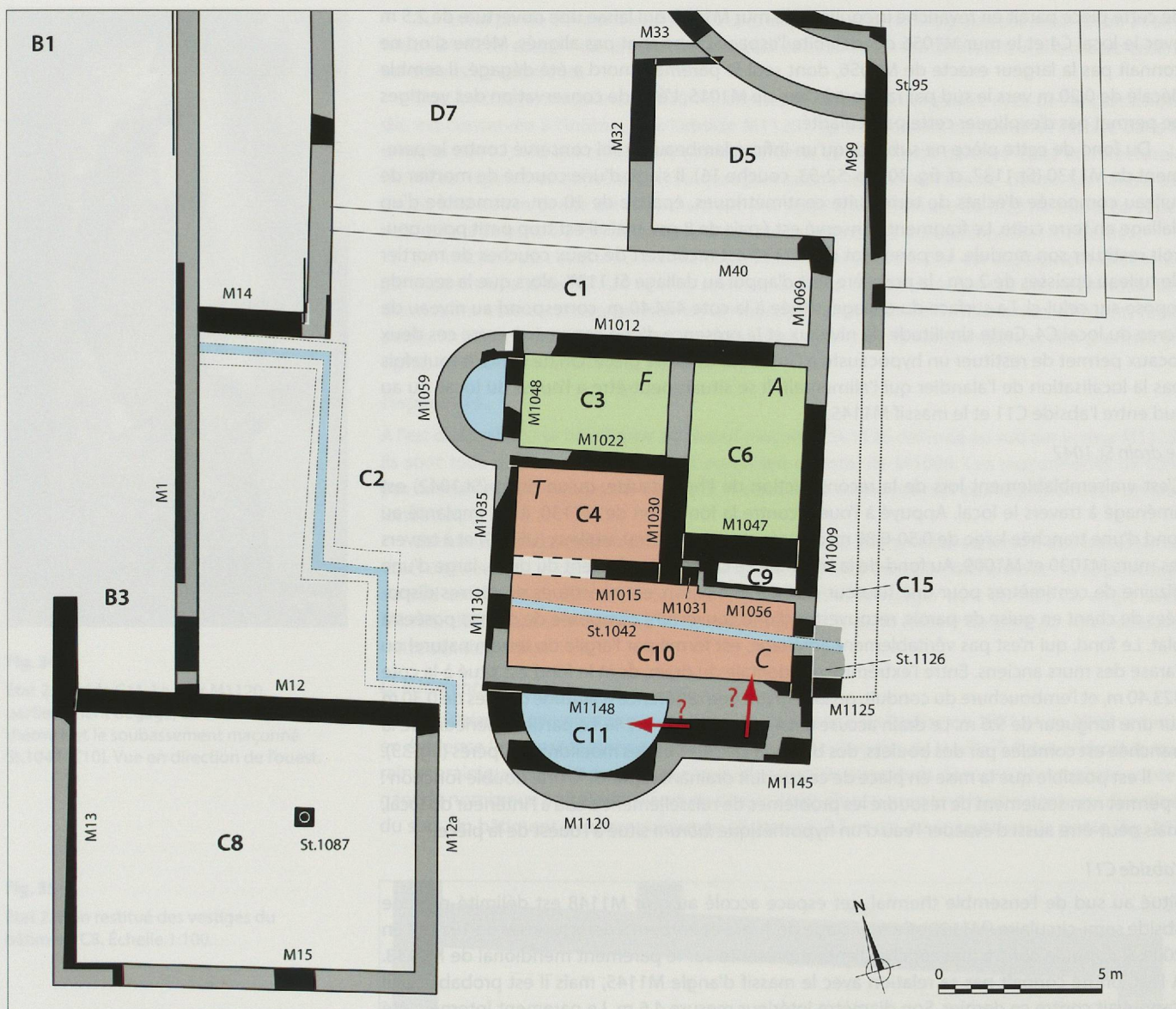


Fig. 32
État 2. Plan schématique de la zone
thermale. Échelle 1:200.

La tranchée de fondation de ce mur a provoqué localement la destruction d'une partie de l'area US21. Un mortier de chaux grossier (US85) a donc été utilisé pour réparer ces dégâts.

Les locaux C6 et C9

La surface des locaux situés à l'est et au sud du bâtiment est réorganisée, avec la création de nouveaux espaces. Le mur M1071 qui délimitait les locaux C6 et C7 est arasé et remplacé par un nouvel agencement de maçonneries¹⁷ ; le tracé du mur M1030 est interrompu au niveau de M1015 et une tête de mur est créée au droit du parement méridional ; directement au sud de M1030 sont conservées les fondations de deux murs parallèles, M1047 et M1056, reliés par un retour à l'ouest.

Alors que le local C6, désormais délimité par le mur M1047, est agrandi de 0.60 m en direction du sud, sur l'emprise du local C7 est créé un petit espace de 2.5 m de long sur 0.50 m de large entre les murs M1047 et M1056 (C9). Il est difficile d'attribuer une fonction à cette zone très exiguë. On constate toutefois que l'angle sud-est du local C4 est renforcé par l'adjonction de ces maçonneries, qui marquent peut-être la présence d'une structure liée au système de chauffage ou de distribution de l'eau.

La pièce chauffée C10

La destruction du tronçon méridional de M1030 permet la création d'une grande salle de 9 m sur 3 m (C10) au sud du bâtiment à la place des anciens locaux C5 et C7. L'extrémité occidentale en forme d'exèdre est remplacée par un mur (M1130) situé dans le prolongement de M1035, régularisant ainsi la tracé de la façade. La jonction entre ces deux murs n'a toutefois pas pu être observée, car elle se trouve actuellement sous le mur sud de l'église du Prieuré. La limite nord

17 Comme nous l'avons mentionné plus haut, p. 45, la chronologie relative de ces événements est difficile à établir, mais ces nouveaux murs présentent des mortiers similaires.

de cette pièce paraît en revanche irrégulière : le mur M1015 qui laisse une ouverture de 2.5 m avec le local C4 et le mur M1056 qui délimite l'espace C9 ne sont pas alignés. Même si on ne connaît pas la largeur exacte de M1056, dont seul le parement nord a été dégagé, il semble décalé de 0.20 m vers le sud par rapport à l'axe de M1015. L'état de conservation des vestiges ne permet pas d'expliquer cette particularité.

Du fond de cette pièce ne subsiste qu'un infime lambeau de sol conservé contre le parement de M1130 (St.1137, cf. fig. 30, pp. 52-53, couche 16). Il s'agit d'une couche de mortier de tuileau composée d'éclats de terre cuite centimétriques, épaisse de 10 cm, surmontée d'un dallage en terre cuite. Le fragment conservé est épais de 8 cm, mais il est trop petit pour pouvoir restituer son module. Le parement de M1130 est recouvert de deux couches de mortier de tuileau épaisses de 2 cm : la première sert d'appui au dallage St.1137, alors que la seconde repose sur celui-ci. La surface du dallage, située à la cote 424.40 m, correspond au niveau de l'*area* du local C4. Cette similitude de niveaux et la présence d'une connexion entre ces deux locaux permet de restituer un hypocauste à l'intérieur de cette pièce. On ne connaît toutefois pas la localisation de l'alandier qui l'alimentait. Il se situait peut-être à l'ouest du local, ou au sud entre l'abside C11 et le massif M1145.

Le drain St.1042

C'est vraisemblablement lors de la reconstruction de l'hypocauste, qu'un drain (St.1042) est aménagé à travers le local. Appuyé à l'ouest contre la fondation de M1130, il est implanté au fond d'une tranchée large de 0.50-0.80 m, creusée dans le substrat argileux (US159) et à travers les murs M1030 et M1009. Au fond de la tranchée, le canal d'écoulement du drain, large d'une dizaine de centimètres pour une hauteur de 0.20 m environ, est constitués de pierres disposées de chant en guise de parois, recouvertes d'une couverture composée de pierres posées à plat. Le fond, qui n'est pas véritablement aménagé, est formé par l'argile du terrain naturel ou l'arase des murs anciens. Entre l'extrémité occidentale du drain, dont le fond est situé à la cote 423.40 m, et l'embouchure du conduit, on enregistre une différence d'altitude de près de 0.30 m sur une longueur de 9.6 m. Le drain accuse ainsi une pente de 3.1 %. La partie supérieure de la tranchée est comblée par des boulets, des blocs de calcaires et des moellons récupérés (fig. 33).

Il est possible que la mise en place de ce conduit drainant réponde à une double fonction : il permet non seulement de résoudre les problèmes de ruissellement d'eau à l'intérieur du local, mais peut-être aussi d'évacuer l'eau d'un hypothétique *labrum* situé à l'ouest de la pièce.

L'abside C11

Situé au sud de l'ensemble thermal, cet espace accolé au mur M1148 est délimité par une abside semi-circulaire (M1120). Ce mur, large de 1 m, a été repéré à deux reprises en 1971 et en 2004. Il s'appuie contre une couche d'enduit présente sur le parement méridional de M1148. À l'est, on ne connaît pas sa relation avec le massif d'angle M1145, mais il est probable qu'il s'appuyait contre ce dernier. Son diamètre intérieur mesure 4.6 m. Le parement interne a été dégagé sur quatre rangs de pierres jusqu'à la cote 423.90 sans que la base de ses fondations ait été atteinte. La partie inférieure est fondée en pleine terre et comporte des pierres disposées en épi, alors que les deux rangs supérieures sont montés à vue et sont constitués de moellons assisés (fig. 34).



Fig. 33

État 2. Espace C5. Drain St.1042 implanté dans le substrat argileux à l'intérieur du local. Vue en direction de l'ouest.



Fig. 34

État 2. Abside C11. Le mur M1120, partiellement dégagé, au sud du bâtiment thermal, et le soubassement maçonné St.1044 (T10). Vue en direction de l'ouest.

Sur cette partie de la terrasse du Prieuré, le gisement archéologique est arasé jusqu'à l'altitude 424.42 m, ce qui nous a privé des niveaux de circulation qui se situent vraisemblablement au-dessus de cette cote.

Une fondation maçonnée (St.1044), creuse, de forme rectangulaire avec des angles arrondis, est conservée à l'intérieur de l'abside M1120 (fig. 34). Fondée en tranchée étroite dans le remblai US147, elle est constituée principalement de fragments de terre cuite architecturale (*imbrices*, *tegulae* et *dallettes*) et de quelques galets liés au mortier de chaux. Son arasé est située à 424.20 m et elle est conservée sur une épaisseur maximale de 0.25 m. La partie supérieure de la structure a été détruite lors de l'aménagement d'une canalisation moderne.

La fonction de cette maçonnerie est difficile à déterminer. Elle est légèrement excentrée par rapport à l'abside M1120 et elles sont toutes deux implantées dans le même remblai. Ses dimensions et le caractère grossier de la maçonnerie, contenant de nombreux éléments récupérés, indiquent une construction tardive en relation avec la transformation des thermes en église funéraire (tombe T10, cf. pp. 342-343).

L'espace C15

À l'est du local C10 se développe un massif maçonné St.1126 délimité au sud par le mur M1125. Ils sont tous deux appuyés contre le parement oriental de M1009. Ces maçonneries ne sont pas conservées au-dessus de 423.75 m d'altitude et on ne connaît pas la profondeur de leur fondation.

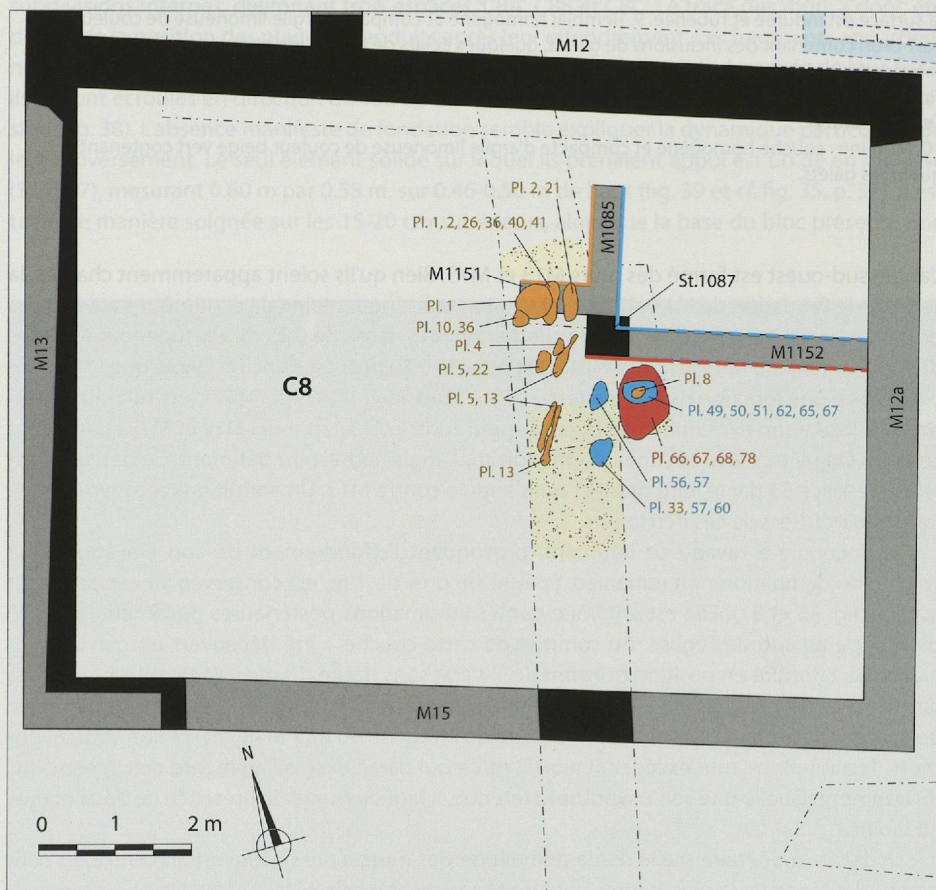
L'extension de cet aménagement à l'est n'a pas pu être précisé en raison des transformations ultérieures. On constate néanmoins que le mur M99 qui délimite l'annexe D5 se prolonge au sud en direction du massif St.1126. On peut donc envisager qu'il formait un angle avec M1125, délimitant une sorte de long couloir, en dépit de la lacune de près de 10 m existant entre ces deux murs¹⁸.

Le bâtiment C8

Les tranchées de canalisations ouvertes dans la terrasse de l'église en 1971 et en 2003 ont mis en évidence les constructions romaines les plus méridionales de la *villa*¹⁹. À cet endroit, le terrain morainique est recouvert d'un niveau de remblais constitués de moraine remaniée contenant de nombreux fragments d'enduits blancs épais. Ils accusent une légère pente en direction du sud. Un bâtiment quadrangulaire de 10.2 m sur 7.2 m est aménagé dans la pente (fig. 35).

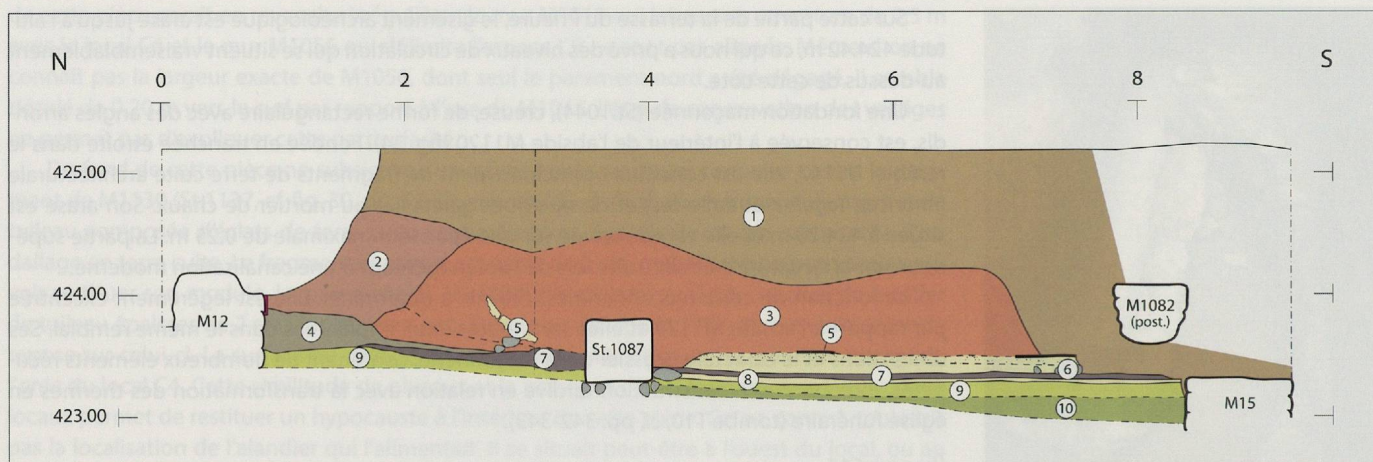
Fig. 35

État 2. Plan restitué des vestiges du bâtiment C8. Échelle 1:100.



18 Le tracé hypothétique du prolongement de M99 n'a pas été mis en évidence à l'intérieur du chœur de l'église du Prieuré, mais il est possible qu'il ait été complètement oblitéré par les constructions ultérieures.

19 Dans la description de l'état 1 (p. 46, espace C2), nous expliquons les arguments qui nous ont fait rattacher ce bâtiment à l'état 2 et non à l'état 1.



Époque moderne et Moyen Âge

1. Humus et couche dans laquelle sont implantées les inhumations du cimetière se développant au sud de l'église.

Démolition

2. Couche de démolition remaniée comportant principalement des moellons pris dans une matrice sablo limoneuse brune. 3. Couche de démolition bien stratifiée constituée de haut en bas, des vestiges d'un mur de moellons maçonnés, d'éléments de colonne en terre cuite, de pans de murs en blocs de tuf et en terre, et de fragments de tuiles. Cette épaisse couche présente une teinte rouge très marquée en raison de l'action d'un incendie. 4. Couche peu homogène de limon sablo-argileux de couleur gris-noir, contenant de nombreux éléments de démolition (moellons, fragments de tuiles, enduits peints). 5. Plaques de *terrazzo*, épaisses de 10-20 cm. 6. Couche sableuse contenant des fragments de mortiers et quelques galets. Correspond sans doute à la base du *terrazzo* 5.

Occupation/démolition

7. Couche très charbonneuse, homogène, contenant par endroit des traces de structure en bois (planche, poutre ?). Là où le charbon est moins dense, la matrice de la couche est limoneuse. Il s'agit probablement des vestiges d'un plancher.

Construction

8. Niveau de travail : couche de mortier assez homogène (principalement composée de chaux) dont la surface est indurée et rubéfiée. 9. Remblai homogène et compact d'argile limoneuse de couleur vert-brun contenant des inclusions de galets, quelques éclats de terre cuite et quelques nodules de mortier. Au sud, le sommet de la couche est ponctuellement de couleur orange (rubéfaction causée par l'incendie).

Terrain naturel

10. Moraine : couche homogène et compacte d'argile limoneuse de couleur beige vert contenant quelques galets.

L'angle sud-ouest est formé des murs M13 et M15. Bien qu'ils soient apparemment chaînés, la semelle de fondation de M15 (422.30 m) se situe une cinquantaine de centimètres au dessous de celle du mur M13. Par ailleurs, la fondation de M15, large de 0.85 m, est supérieure à celles des autres murs du bâtiment qui mesurent près de 0.70 m. Il est donc probable que M15 remplisse aussi une fonction de mur de terrasse. Au nord, le mur M12 semble construit ultérieurement, puisque son extrémité ouest prend appui contre M13. Les murs M12 et M12a paraissent chaînés. On ne possède aucune information sur l'angle sud-est du bâtiment. Ce bâtiment est relié à l'espace B3 par le long mur M1 qui s'appuie contre M12. Un enduit gris recouvre l'angle formé au nord-est de ces deux murs.

Un incendie a ravagé ce bâtiment, provoquant l'effondrement de son élévation. Une couche de démolition non remaniée, épaisse de près de 1 m, est conservée au centre de cet espace (fig. 36 et 37). Elle est entamée par les inhumations postérieures du cimetière qui se développe au sud de l'église. Au sommet de cette couche a été découvert un pan de mur maçonné, effondré en position horizontale. Il s'agit sans doute du mur M12a qui a basculé en direction de l'ouest (fig. 37). Son amplitude au sol permet de restituer une hauteur minimale de 4.50 m. On ne peut cependant pas exclure qu'il s'agisse du mur M13, mais selon cette hypothèse, la hauteur du mur excéderait alors 8 m, ce qui paraît excessif au regard des dimensions du bâtiment. Quelle que soit l'hypothèse retenue, il faut envisager la présence de deux étages au moins.

Un trésor monétaire scellé par la démolition des murs a été découvert au centre du bâtiment²⁰. La monnaie la plus tardive date du règne de Maximin (236-237/8), fixant un *terminus*

Fig. 36

Coupe stratigraphique N-S, vue est, à travers le bâtiment C8. Situation : fig. 13, p. 28.

²⁰ Cf. *infra*, pp. 275-279.



Fig. 37

- A Coupe vue en direction du nord. Sous la couche brunâtre qui a livré de nombreuses inhumations, on distingue clairement l'épaisseur d'un pan de mur effondré (M12a ?).
- B Coupe vue en direction de l'est. Les moellons du mur M12a (?) recouvre les éléments en terre cuite de la colonne. Au-dessous, la couche charbonneuse correspond vraisemblablement aux restes d'un plancher calciné.
- C Coupe vue en direction de l'est. Les éléments de colonne recouvrent un pan de mur constitué pour partie de blocs de tuf (M1152). On distingue clairement les enduits du parement « supérieur » dont la couleur a viré au jaune suite à l'incendie.

post quem à l'incendie. Nous ne disposons en revanche d'aucun marqueur chronologique pour dater sa construction. Seules les peintures murales, caractéristiques de l'époque flavienne, permettent de proposer au mieux un *terminus ante quem*.

Les subdivisions intérieures

L'organisation interne de ce bâtiment n'est que partiellement connue grâce aux vestiges découverts dans la tranchée qui le traverse du nord au sud (2003). Cette démarche a toutefois été compliquée par l'absence de traces de fondations conservées à l'intérieur de cet espace. L'étude des enduits peints qui décoraient les parois a permis de reconstituer une partie de ses subdivisions internes, délimitant trois espaces, C8A, C8B et C8C. Le tracé des murs a donc été déduit de la position des plaques d'enduits après leur effondrement. Les fragments appartiennent à trois décors différents ; trois murs peuvent ainsi être restitués²¹. Arrachés de leur base, ils se sont écroulés en direction du sud-sud/ouest en un seul tenant, en conservant leur cohésion (fig. 38). L'absence manifeste de fondation semble expliquer la dynamique particulière de leur renversement. Le seul élément solide sur lequel ils prenaient appui est un dé en molasse (St.1087), mesurant 0.60 m par 0.58 m, sur 0.46-0.50 m de haut (fig. 39 et cf. fig. 35, p. 57). Il est taillé de manière soignée sur les 15-20 cm supérieurs, alors que la base du bloc présente une

Fig. 38

État 2. Bâtiment C8. Pan de mur effondré (M1085) à l'intérieur du bâtiment C8. Vue en direction de l'est. Le mur qui était à l'origine d'orientation nord-sud s'est écroulé en direction du sud. On observe la présence de blocs de tuf, noircis par l'incendie, et de plaques d'enduits peints encore accrochés au parement. On distingue au bas du cliché le parement d'un mur perpendiculaire (M.1151) effondré en même temps.



21 Cf. *infra*, pp. 201-217.



Fig. 39

Vue en direction de l'est de la tranchée au centre de C8. Au centre, le dé en molasse St.1087. On distingue de part et d'autre de celui-ci, les restes d'un sol en *terrazzo* provenant sans doute d'un étage. En bas à droite, le sondage est perturbé par un tronçon antérieur de tranchée.

facture plus grossière. Il repose sur un radier de galets et moellons liés au mortier. Ce dé, sur lequel on attendrait une colonne ou un pilier, remplit manifestement une fonction différente dans l'agencement des parois du local²².

Grâce à l'analyse de la position des enduits, on peut donc envisager que les deux murs est-ouest M1151 et M1152 étaient alignés et prenaient appui sur le dé St.1087 (cf. fig 35, p. 57). La base du décor de la paroi nord de M1151 a été découverte quelques centimètres au nord de St.1087 et la partie basse du décor de la paroi sud de M1152 a en revanche été découverte à l'aplomb de la face méridionale du dé St.1087, ce qui permet de restituer le tracé de ces murs dans l'axe du dé. Enfin, la position du parement occidental de M1085, vu l'axe de son effondrement et la localisation des autres murs, peut être restituée au droit de la face ouest de St.1087.

Les décors des deux parements du mur M1085 indiquent l'existence de passages (ouvertures ou portes), qui se situent, pour l'un, à au moins 1.30 m de l'angle formé avec M1152, ce qui correspond à une ouverture de près de 0.90 m (décor 1B). Une seconde porte est également aménagée dans le mur M1151, comme le révèle le décor 1A, à environ 0.90 m de l'angle. On ne connaît en revanche pas sa largeur.

À la différence des murs de façade érigés en moellons, ces parois d'une quarantaine de centimètres de largeur sont construits en architecture mixte. Ils sont constitués de terre et d'un appareillage de blocs de tuf liés au mortier (cf. fig. 38, p. 59). Les enduits peints sont appliqués contre une couche d'argile.

Une colonne effondrée, formée de demi-disques en terre cuite a également été découverte à proximité du dé St.1087. Son diamètre mesure environ 0.35 m (cf. fig. 37, p. 59 ; fig. 40). La surface de la colonne ne présente aucune trace de revêtement. Sa position stratigraphique au-dessus des murs en tuf et son orientation permettent de proposer un emplacement original situé dans l'angle nord-est du bâtiment et d'exclure ainsi son lien avec la base en molasse.

Les niveaux de sol

Les abords du bâtiment C8 n'ont été que très partiellement explorés, en particulier les niveaux de circulation qui n'ont pas été formellement reconnus. Par ailleurs, l'identification des surfaces de sols à l'intérieur du bâtiment souffre du mauvais état de conservation des vestiges suite à l'incendie et à l'existence probable de niveaux de sol provenant de l'étage supérieur.

Au nord, différents indices fournissent néanmoins une indication sur le niveau de marche du rez-de-chaussée. Le fond des blocs de molasse, qui forment le système d'écoulement, se situe à la cote 424.60 m. Par ailleurs, des fragments d'enduits sont conservés contre le mur M1, entre les cotes 424.50-424.80 m. Ils sont associés à une couche de limon argileux, qui se situe à 424.95 m et dont la surface est rubéfiée. Au sud, le mode de construction du mur M15 constitue le seul critère permettant de restituer un niveau minimum de circulation qui se situe aux alentours de 423.25 m. On constate donc une différence de niveau supérieure à 1.20 m entre le nord et le sud, ce qui permet d'envisager un rez-de-chaussée semi-excavé.

Dans la partie méridionale du bâtiment, la couche de remblai morainique verdâtre est recouverte ponctuellement d'un fin liseré induré de sable et de chaux (cf. fig. 36, p. 58). Cette

22 On peut néanmoins envisager une fonction de soutènement différente à l'origine, qui aurait été détournée à l'occasion d'un nouveau découpage de l'espace.

Fig. 40

État 2. Bâtiment C8. Les demi-disques en terre cuite de la colonne effondrée au-dessus de la base en molasse St.1087 à l'intérieur du bâtiment C8. Vue en direction de l'ouest.



couche n'est pas en connexion stricte avec M15, mais sa composition suggère qu'il s'agit d'un niveau lié à la construction du bâtiment. On observe par ailleurs que la surface de cette couche et le sommet du remblai morainique sont rubéfiés par endroits sur 1 à 2 cm d'épaisseur. Ils sont recouverts par une couche très charbonneuse présente sur toute la longueur du bâtiment entre M12 et M15. Des lambeaux d'un sol en *terrazzo* sont conservés ponctuellement sur cette couche de part et d'autre de la base St.1087 (fig. 39). On trouve également des plaques de *terrazzo* dans la couche de démolition supérieure. Il s'agit d'un béton de mortier de chaux contenant de gros graviers, épais de 10-20 cm. Par endroits, la surface lissée du sol est couverte de traces charbonneuses provenant de la démolition supérieure.

Ces observations nous incitent à restituer des planchers au rez-de-chaussée de part et d'autre des murs M1151/1152, dont il ne subsiste plus qu'une couche charbonneuse résultant de leur lente carbonisation. Au nord de ces murs, le sommet de la couche se situe à la cote moyenne de 423.60 m, et au sud à une altitude légèrement inférieure (423.35 m). Selon cette interprétation, les plaques et lambeaux de *terrazzo* sus-jacents pourraient correspondre aux vestiges du sol de l'étage supérieur effondré sur le plancher du rez-de-chaussée²³. L'absence de connexion claire entre ces plaques de mortier et le dé St.1087, leur très mauvais état de conservation, la présence de fragments de *terrazzo* conservés en position oblique dans la démolition et la présence de traces de rubéfaction en-dessous de ce sol constituent autant d'indices en faveur de cette lecture des vestiges.

La destruction du bâtiment C8

L'étude de la séquence de la démolition du bâtiment C8 permet donc de proposer un scénario détaillant ses différentes étapes (cf. fig. 36-37, pp. 58-59). Un incendie provoque la destruction des structures en bois, ce qui se manifeste d'abord par l'effondrement des solives supportant le sol en *terrazzo* du premier étage, peut-être précipité par le poids de la toiture en tuiles qui est préalablement tombée sur celui-ci. Il recouvre les planchers du rez-de-chaussée qui se consomment « à l'étouffée ». Les parois intérieures du bâtiment, construites en terre et en blocs de tuf liés au mortier, s'effondrent d'un seul tenant en direction du sud sur les vestiges de *terrazzo*. Une colonne, située dans l'angle nord-est (espace C8B), s'écroule au-dessus de ces vestiges de parois. Enfin, la façade orientale (M14) du bâtiment est abattue à son tour en direction de l'ouest.

L'état de conservation exceptionnel de la séquence de la démolition de ce bâtiment mérite d'être souligné. Ce secteur a manifestement été laissé à l'abandon durant plusieurs siècles, sans que les matériaux aient été récupérés de manière exhaustive. Seules les tombes du cimetière de l'église du Prieuré ont perturbé et entamé la partie supérieure de ce gisement si riche.

Le secteur D

Les espaces D6 et D8

Un grand mur épais de 65 cm dessine un arc de cercle régulier d'un rayon interne de 7.75 m, dont le centre correspond exactement à celui du mur M25. L'extrémité nord-est (M34) vient prendre appui contre le mur M26. Dans le tiers occidental de la courbure (M35), la face ouest

23 Cf. Adam 1984, pp. 213 ss. (pagination de la 5^e édition, 2005).

est aménagée de façon rectiligne, avec une épaisseur minimale de 52 cm. À cet emplacement, la fondation du mur repose sur un bloc morainique qui a été maintenu *in situ*, exactement comme dans l'angle nord-est.

Les murs M2, M35, M37 et M38 délimitent un espace rectangulaire (D8) de 6.3 m sur 8.8 m. Les deux murs est ouest (M37 et M38) sont liés à M34-36. Le mur M37, large de 65 cm, n'est observé que sur une soixantaine de centimètres ; plus loin, il est détruit par les caves du Prieuré. Par contre, le mur M38 se poursuit sur 8.8 m ; observé en trois endroits, il vient prendre appui contre le mur M2. Cette jonction est la seule qui nous permet de constater l'antériorité de M2 par rapport à M38, donc du corps de bâtiment A par rapport à l'ensemble D.

Un matériau drainant, remblai de sables et graviers gris avec des débris de mortier de chaux, a été déposé à l'extérieur du mur M25 après sa construction. Le mur M34-35 paraît fondé à travers ce niveau, ce qui serait un second indice de la postériorité de M34 par rapport à M25.

On constate la mise en place d'une couche de matériaux drainants d'une épaisseur de 0.5 à 1 m entre ces deux murs ; il s'agit de matériaux de démolition : moellons, tuiles et gros fragments de tuileau (cf. fig. 15, pp. 30-31, couche 17).

La hauteur conservée des murs, l'absence d'un seuil sur M25 et M35 et la présence des remblais précités jusqu'à la cote 425.40 nous indiquent que les niveaux de circulation dans D6 étaient supérieurs à cette altitude, et atteignaient au moins 426.00. Le problème de la chronologie du remblai drainant et de son exutoire seront traités plus loin.

Les espaces D4 et D5

Nous l'avons dit plus haut, les observations faites lors des fouilles de 1971-1976 sur l'abside nord D4 laissent ouverte la possibilité que le mur semi-circulaire du premier état (M28, délimitant D2) n'ait jamais dépassé le stade du chantier. Cela découlait essentiellement du fait qu'au niveau des fondations, la prolongation du mur M27 vers l'ouest ne se marque ni par une césure, ni par une différence de niveau ou de mortier particulière, l'élévation nord de M27 ne révélant aucune irrégularité, ce qui pourrait être l'indice d'une construction simultanée.

Le mur M31 ne semble pas se poursuivre au delà du mur M34 en direction de l'est, car la coupe au travers de D6 ne montre aucun vestige de fondation à cet emplacement et à la profondeur prévisible. De plus, cela aurait obturé le passage ménagé dans le mur M26 (St.96). Or ce seuil et son pendant au sud (St.95) ont probablement continué d'être fonctionnels jusqu'à l'état suivant.

L'élévation du bâtiment D4, en petits moellons assisés avec des joints soulignés au fer, est recouverte sur ses faces externes est, nord et ouest d'un enduit de mortier de chaux recouvert lui-même d'un badigeon jaune. La base de l'enduit, conservé vers 424.20 environ à l'est et à 424.60 à l'ouest, nous donne la configuration du sol aux abords du bâtiment, montrant une légère pente en direction de l'est. L'enduit est conservé sur une soixantaine de centimètres de hauteur.

Au sud, la découverte des murs M32 et M33, lors des fouilles de 1971-1976 déjà, a permis d'attester l'existence d'une seconde annexe D5 symétrique à D4, dont les investigations récentes ont précisé la nature.

Le mur M32, observé sur un tronçon de 3 m, a été dégagé sur une hauteur maximale de dix assises. Le rang de pierres inférieur, qui est fondé en pleine terre, est surmonté de neuf assises montées à vue. Elles sont constituées de petits moellons et présentent des parements soigneusement jointoyés au fer. À l'altitude de 424.35 m, une concentration de galets a été découverte dans le prolongement du mur au sud, correspondant peut-être à la semelle de ses fondations. Au nord, ce mur forme un angle (M33) en direction de la grande abside M36. Ce retour n'a pu être observé que sur une largeur de 0.20 m le long de son parement méridional car il est en grande partie recouvert par un mur médiéval. Les trois assises qui ont pu être dégagées montrent une facture soignée, analogue à celle de M32. L'examen d'une minime partie du parement extérieur de l'abside M36 semble indiquer qu'elle sert d'appui à M33.

Cet espace est délimité au sud par le mur M40 qui a été repéré à l'intérieur du clocher du Prieuré, ainsi que dans la chapelle Praroman, conservé à l'intérieur de la maçonnerie d'un autel. Ce mur était sans doute lié avec le mur M32, mais leur jonction a été détruite. À l'est, ce mur forme un angle en direction du sud (M1069) dans l'alignement de M1009. La jonction avec la partie thermale n'a toutefois pas pu être fouillée. Dans un premier temps, M40 ne semble pas se poursuivre au delà de M1069. C'est lors d'une reprise postérieure de l'angle que ce mur est prolongé jusqu'au mur M99²⁴. Le mode de construction de ces maçonneries est similaire à celui des autres murs du local.

Un bloc de molasse fragmentaire a par ailleurs été découvert sur l'arase de M1069. La présence d'un canal d'une vingtaine de centimètres creusé dans ce bloc indique qu'il s'agit peut-

²⁴ Cf. *infra*, fig. 47, p. 70 (état 3).

être d'un tronçon de canalisation. Son orientation nord/ouest-sud/est diffère de celle des murs environnants. L'exigüité de la fenêtre d'observation à l'intérieur du clocher ne permet toutefois pas de dire s'il s'agit d'un remploi ou d'un tronçon de canalisation installé postérieurement.

La fouille a été menée jusqu'à la cote 424.90 m au nord de l'église et 424.30 m à l'intérieur de la chapelle Praroman. La couche argileuse beige atteinte dans la chapelle est vierge de toute inclusion anthropique et correspond peut-être au terrain naturel. Aucun niveau de sol n'a été identifié à l'intérieur de l'annexe D5, mais la base des assises soigneusement appareillées du mur M32 située à 424.95 m constitue sans doute un niveau minimum.

L'ensemble D2-D4 dégagé dans les années 1970 ne comporte pas de système drainant à l'origine. Les niveaux de circulation pour D2 devaient être établis au minimum à 424.20 (sommet des fondations connues du mur M27). Pour D4, le seul témoin d'un sol éventuel est un lambeau de limon et gravier argileux damé contre le mur M31 à 424.40 (cf. fig. 16, pp. 32-33, couche 16).

On constate ensuite une excavation presque complète de l'intérieur de D4, pratiquement jusqu'à la base des fondations du mur M27 ; une banquette large de 70 cm environ a été maintenue contre le mur M31, et s'est probablement prolongée au pied de M34 nord. Dans l'angle nord-est de D4, l'excavation n'a pas été complète, du fait de la présence du bloc morainique.

Cette excavation, qui a fait disparaître les vestiges de sol de D2 et D4 et une bonne partie du terrain morainique qui en constituait le soubassement, a atteint la cote 423.80 à l'ouest de D2 et descend à 423.55 à l'est. Cette fosse est remblayée par des matériaux drainants, sables et graviers, petits moellons et fragments de mortier, sans qu'on y constate la présence du béton de tuileau qui caractérise le remblai D6.

Par dessus, vient un premier remblai hétérogène et argileux, épais de 50 cm dans l'angle nord-est de D4 et dont le sommet est environ à 424.10 (*ibid.*, couche 14). On observe un second épisode de remblayage, matériau argileux d'origine morainique contenant beaucoup de restes de démolition romaine. La cote la plus haute observée est 424.85 (*ibid.*, couche 10).

L'étude de la stratigraphie (cf. fig. 15, pp. 30-31) apporte des informations supplémentaires sur les transformations et rehaussements intervenus dans ce secteur.

Le mur M25 comprend en fait deux étapes, matérialisées par le décalage de l'élévation mentionné plus haut²⁵. Il se présente d'abord sous la forme d'un mur-bahut, de part et d'autre duquel est établi un remblai (couches 22-23). Le niveau de circulation de cette première étape se situe vers 424.30 dans l'abside comme à l'extérieur de celle-ci. Les petites absides latérales D2 et D3 sont contemporaines de cette étape.

Dans une deuxième étape, en même temps que l'on construit M34-36 et les annexes quadrangulaires D4-D5, le mur est rehaussé (M25a), avec un nouveau remblaiement (couches 20-21), surmonté d'un niveau de travail (couche 19) ; un dernier remblai (couche 18) est ensuite mis en place, dont le niveau de circulation qui le surmontait n'a pas laissé de traces, même s'il est matérialisé par la limite inférieure de l'enduit découvert sur la face interne du mur M25, qui concorde avec le sommet de la couche 18, vers 425.20. Seul problème, mais qui n'est pas une impossibilité, le niveau de circulation dans le corridor D6 à l'état 2 se trouve près d'un mètre en dessous de celui de la pièce à abside.

Dans un troisième temps enfin ont lieu le comblement du couloir D6 et les travaux de sous-œuvre de M26 liés à la construction, en avant de l'ensemble D, du portique inférieur D10. C'est la similitude des remblais drainants mis en place (couches 16 et 17) qui nous incite à regrouper ces deux événements.

25 Cf. *supra*, p. 53.

Les constructions du 2^e siècle apr. J.-C.

C'est à l'état 3 que la *villa* se monumentalise de façon marquée, par les importants travaux entrepris sur son front oriental, et probablement dans toutes les autres parties de l'édifice, même si nous n'en avons pas de preuve, faute d'avoir pu explorer de plus grandes surfaces.

La construction d'un pavillon en hémicycle (F) au nord-est de l'existant (D) conduit à un important remodelage du terrain naturel. Au 1^{er} siècle, seul le sommet du plateau du Prieuré était occupé, les différents volumes aménagés à l'est de celui-ci s'ouvrant sur des jardins descendant en pente douce. Durant le règne d'Hadrien, le terrain est profondément entaillé afin d'aménager différents espaces d'agrément, plus de quatre mètres en contrebas. Des rampes et escaliers faisaient le lien entre les parties haute et basse de la *villa*.

Le nouveau pavillon F a livré des ensembles peints d'une qualité remarquable, dont le plus célèbre est la peinture à l'aurige²⁶. Le caractère exceptionnel de l'édifice et de son décor ont motivé sa conservation *in situ*²⁷.

Chronologie

Faute d'un *corpus* suffisant, il est difficile de dater l'état 3. Les éléments à disposition (bols hémisphériques Drag. 37²⁸, parois fines lyonnaises, imitations de terre sigillée Drack 21) permettent toutefois de proposer une fourchette allant de la fin de l'époque flavienne au début de la période antonine. Les peintures murales mises en place au moment de ces importants agrandissements et transformations s'inscrivant quant à elles dans une tradition hellénisante relativement caractéristique du règne d'Hadrien (117-138 apr. J.-C.), nous choisissons de placer le début de cette phase au premier quart du 2^e siècle de notre ère. Les transformations intervenant dans les thermes ne sont pas datées de façon absolue ; nous avons toutefois choisi de les raccrocher chronologiquement à cette phase hadrianéenne, même s'il est possible qu'elles soient décalées de quelques années, vers le haut ou le bas.

Nous avons regroupé sur un même plan (état 4) les transformations qui affectent ultérieurement le portique couvert D10, la zone H et le secteur des bains, même si la rareté du mobilier en relation ne permet pas de dire si ces transformations sont contemporaines ou si plusieurs années les séparent. Quelques fragments de gobelets à revêtement argileux luisant²⁹ fournissent un *terminus post quem* au plus tôt dans la seconde moitié du 2^e siècle pour cette nouvelle phase d'occupation.

En ce qui concerne les peintures murales³⁰, nous ne disposons d'aucun élément permettant de mettre en évidence la pose de nouvelles peintures sur les anciennes : aucun fragment dont l'épaisseur comprendrait deux couches successives, aucune surface apprêtée – par exemple par piquetage – pour recevoir une nouvelle couche peinte. Sur le plan stylistique en revanche, un groupe pictural au moins, celui dit « de la mégalographie », ne paraît guère compatible avec le style archaïsant de la peinture à l'aurige, et s'inscrit selon toute vraisemblance à la fin du 2^e siècle, période où ce type de peintures monumentales connaissent un grand succès. En raison de la courbure des fragments, on peut affirmer que cet ensemble ornait l'étage supérieur de l'hémicycle F, décoré, comme nous le verrons plus loin³¹, d'une mosaïque datée entre la fin du 2^e et le début du 3^e siècle. Tant les transformations architecturales que celles d'ordre ornemental témoignent des changements importants qui ont à nouveau lieu dans la *villa* dans le dernier quart du 2^e siècle.

L'état 3 (fig. 41)

Dans la cour A3, un imposant bassin doté de deux exèdres est construit, sur les vestiges de la (des) précédente(s) pièce(s) d'eau.

La liaison entre le portique A1 et l'ensemble D est accentuée par l'adjonction des murs M39 et M41, qui délimitent deux nouveaux espaces (D9 et D7). À l'est de l'abside D1, on construit un grand portique (D10) s'ouvrant sur les jardins. La transformation majeure est l'édification, au nord de l'ensemble D, d'un pavillon semi-circulaire étagé F1, réplique de l'ensemble D1-D6 à son stade le plus évolué, bordé lui aussi à l'avant d'un portique (F2) et lié à l'arrière au portique A1 par un réseau de locaux (G1-G2, F4 à F10). Le passage du portique F2 aux niveaux supérieurs était assuré par une rampe (H1) située à l'extrémité nord de F2, qui sera entièrement remaniée à la fin du 2^e siècle.

Parallèlement au remodelage du terrain lié aux travaux sur tout le front oriental de la *villa*, les bains subissent également des modifications conséquentes : le complexe s'agrandit en direction de l'est et la nouvelle façade orientale est flanquée d'une cage d'escalier reliant le niveau inférieur des portiques D10 et F2, 4 m en contrebas, au complexe thermal.

26 Pour la présentation exhaustive des ensembles peints, *cf. infra*, pp. 135-190.

27 Pour le détail des étapes de la conservation, *cf. supra*, pp. 20-22 et *infra*, pp. 124-126.

28 Trop fragmentaires, ces différentes pièces ne sont pas illustrées, mais seulement décrites aux pp. 34-35.

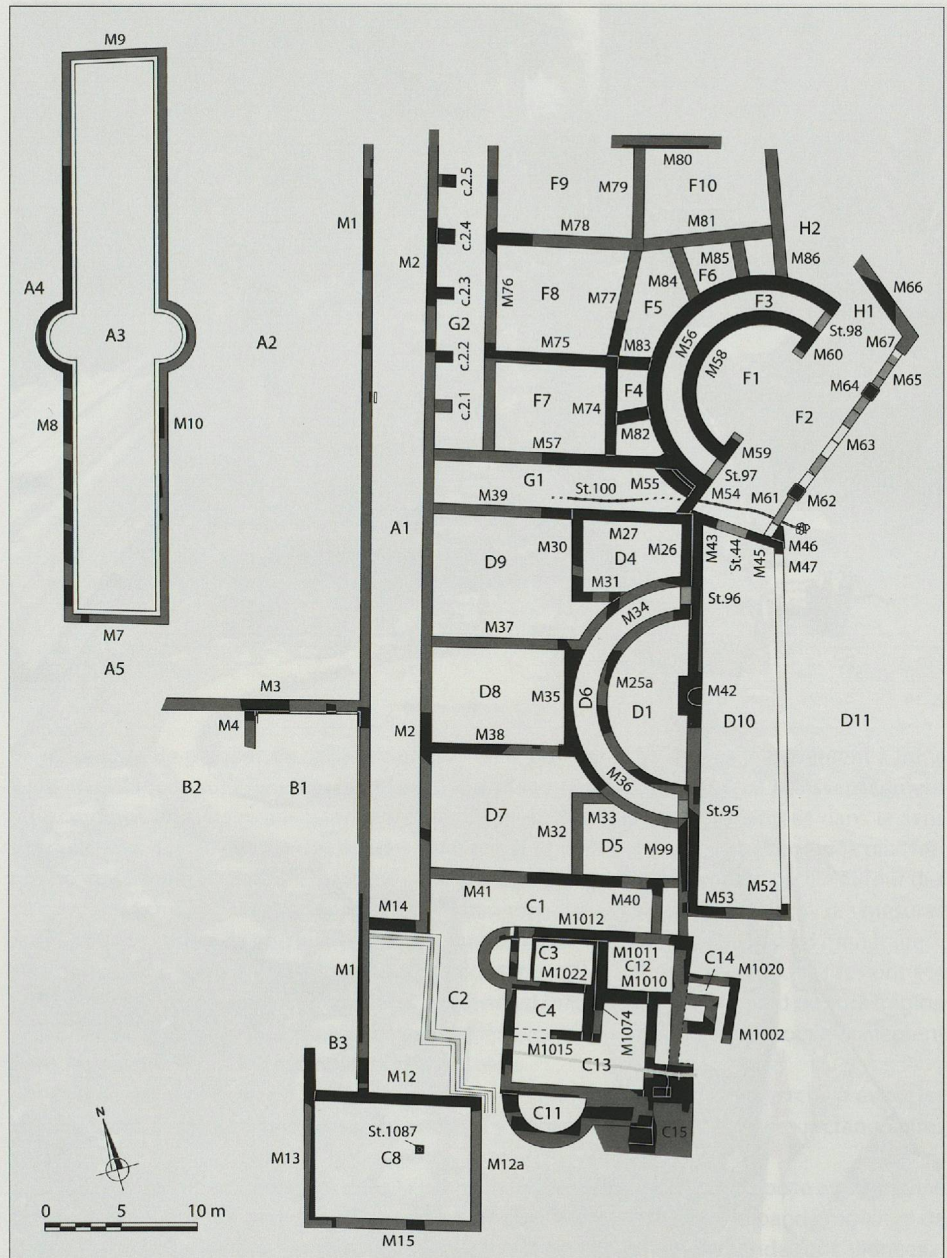
29 Un seul de ces fragments, le cat. 16, provenant de la zone des thermes, est illustré : *cf. supra*, fig. 18, p. 39.

30 Pour leur chronologie relative et absolue, *cf. infra*, pp. 177-178 et 302.

31 *Cf. infra*, pp. 107-116.

Fig. 41

État 3. Plan schématique. Échelle 1:500.



Les secteurs A-B

Pour cette période, il est impossible de mettre en évidence des transformations (suppression/adjonction de locaux) dans ces secteurs, à l'exception du réaménagement de la cour centrale de la villa, où est construit un immense bassin. L'importance des transformations effectuées dans la zone fouillée, qui ne constitue, faut-il le rappeler, qu'une petite partie de l'édifice, laisse entrevoir les transformations, architecturales autant qu'ornementales, qui ont également dû être effectuées dans les corps de bâtiments occupant le sommet de la colline du Prieuré³².

Le bassin monumental

Lors de travaux de réfection du réseau de canalisations effectués en 1971, les vestiges d'un bassin monumental, dont était seule conservée la moitié méridionale, ont été dégagés dans la ruelle passant à l'ouest du Prieuré (fig. 42)³³. L'extrémité sud de cet imposant aménagement excavé dans la moraine a détruit le bassin beaucoup plus petit qui agrémentait la cour dans l'état précédent³⁴.

Hors tout, le bassin faisait 37.60 m de long³⁵ sur 6.80 m de largeur. Déduction faite de l'épaisseur des orthostates de revêtement, sa longueur totale intérieure, rétablie par symétrie, devait être de 36.10 m (première étape) ou 35.60 m (deuxième étape), pour une largeur de 5.20 m. Le bassin était pourvu de deux exèdres symétriques de 1.5 m de rayon interne, portant la plus grande largeur à 8.70 m (10.50 m hors tout).

32 À titre d'exemple, plus de quarante fragments de corniches moulurées ayant pu appartenir à des encadrements de portes ou de fenêtres ont été retrouvés dans les remblais utilisés pour combler les importantes excavations faites pour aménager le portique D10 (cf. *infra*, pp. 255-259) : ils témoignent indubitablement que des portions de l'édifice tel qu'il se présentait à l'état 2 ont été démontées, puis reconstruites.

33 Weidmann 1983.

34 Cf. *supra*, p. 44.

35 Dimension prise dans l'axe médian, le bassin, de forme légèrement trapézoïdale, ayant le long côté est plus grand que l'ouest.



Fig. 42

Bassin monumental. Vue d'ensemble de la moitié ouest. Vue sud.

Cette imposante structure avait déjà été partiellement dégagée en février 1951, puis en août 1953, lors de l'édification de la Maison Pulliérane. Les relevés faits à cette époque, où le bassin était dans un meilleur état de conservation, nous permettent de rétablir les opérations de construction de la manière suivante (fig. 43) :

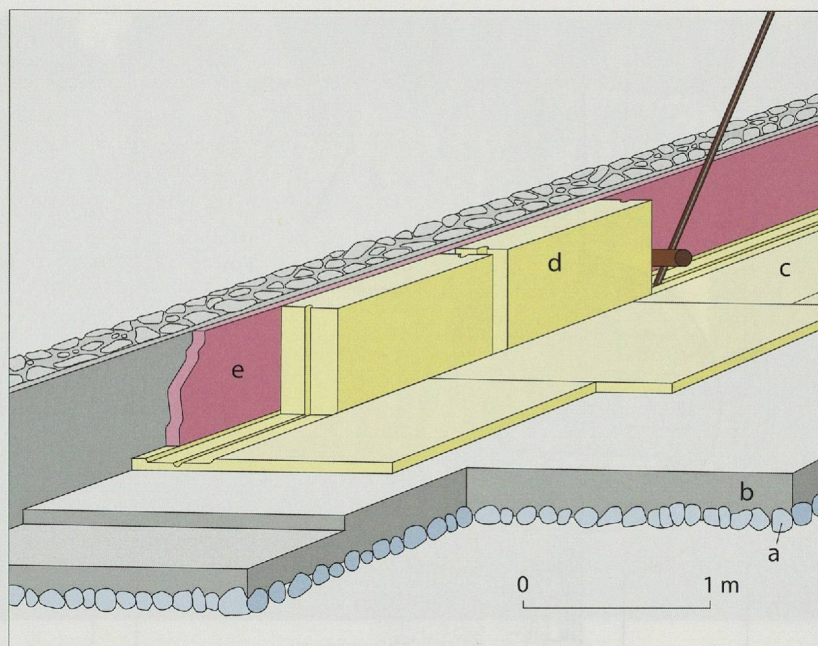
- excavation du bassin dans la moraine ;
- construction du mur périmétrique, appuyé contre la moraine, sur une fondation de boulets non maçonnés ;
- empièchement du fond par une assise de boulets de 20-30 cm de diamètre posés directement sur la moraine ;
- pose d'une chape de béton de tuileau à gros fragments de briques, dont l'épaisseur peut atteindre une vingtaine de centimètres ;
- mise en place d'une seconde couche de béton de tuileau de granulométrie plus fine, épaisse de 1 à 10 cm ;
- avant la prise de la couche de réglage, mise en place du dallage de fond du bassin.

Les relevés détaillés faits en 1951 et 1953 ont également permis de mieux étudier le fond et les bordures. Un certain nombre de fragments de dalles sont restés en place, surtout dans les bords du bassin, la découpe des autres a été observée par l'empreinte qu'elles ont laissée dans le béton de pose.

Fig. 43

Bassin monumental. Restitution axonométrique du mode de construction.

- a empierrement de boulets disposés sur la moraine
- b chape de mortier, en deux couches
- c dallage de calcaire
- d orthostates de calcaire disposés dans un lit d'attente et assemblés en les faisant coulisser le long de la rainure ménagée dans le lit d'attente
- e mortier de tuileau étanchéifiant les parois verticales du bassin.



Constitué de plaques de calcaire épaisses de 6.5 cm environ, posées jointivement à franc bord, avec la face supérieure encore brute, le dallage de fond est effectué transversalement au grand axe du bassin, par bandes rectilignes de largeur irrégulière orientées dans le sens est ouest (fig. 44) ; la largeur des bandes varie entre 38 et 95 cm environ. La largeur la plus fréquente oscille autour des 57 cm (50-64 cm) ; une deuxième série de largeurs oscille autour des 70 cm (69-74 cm) et quelques bandes, particulièrement larges, approchent 90 cm, ces mesures étant pour la plupart de peu inférieures à des multiples ou sous-multiples du pied monétaire³⁶. Nous imputons cette irrégularité aux effets du débitage et à la retaille. Les calcaires ont été extraits de l'étage barrénien, de carrières vraisemblablement ouvertes au pied du Jura (région d'Orbe et Arnex). Ils ont été choisis dans un faciès urgonien tendre, qu'on retrouve également dans les bassins de la villa romaine d'Orbe-Boscéaz.

Pour les joints de pose à l'intérieur des bandes, le tailleur de pierres a cherché à éviter les coïncidences de joints d'une bande à l'autre en y faisant alterner des modules rectangulaires et carrés.

Une irrégularité se manifeste dans la partie méridionale du bord est : la pose a commencé le long du mur ouest – probablement à partir du coin sud-ouest – par une bande régulière de dalles, du sud vers le nord. Les découpes est et ouest de cette première bande sont alignées.

Au sud du bassin, la suite de la pose a été effectuée sans tenir compte systématiquement des joints de cette première ligne. La pose du sud vers le nord se manifeste par un réglage du rythme des bandes à l'approche du centre du bassin, où l'on voit une bande large (69 cm) en position axiale précédée de trois bandes particulièrement étroites. L'exèdre ouest du bassin est dallée de manière à limiter le nombre de joints obliques sous les dalles du parement.

Après durcissement du mortier de pose, la surface du dallage a été uniformément ravalée. Une rainure continue de profil semi circulaire, d'un diamètre de 3.5 cm, a été taillée sur toute la périphérie du bassin. De part et d'autre de cette rainure, la surface est travaillée au tranchant pour ménager un lit d'attente de 20 cm de large, entamant la surface du dallage sur une profondeur d'un demi-centimètre (fig. 45).

On a ensuite posé des orthostates du même calcaire que le dallage du fond, épais d'une vingtaine de centimètres. Le lit de pose ainsi que les faces de joint de ces blocs comportent des rainures de même profil disposées de manière à faire face à la rainure correspondante sur les autres blocs ou sur le fond du bassin. Les orthostates ont été mis en place les uns contre les autres à la pince, opération pour laquelle on a, à intervalles réguliers, foré un trou d'appui dans la rainure du dallage.

Lors de la mise en place des orthostates, un mortier de pose au tuileau garnit le lit d'attente et remplit hermétiquement les joints cylindriques ménagés par le profil des rainures.

Le vide entre le mur du bassin et les orthostates a ensuite été rempli d'un béton de tuileau qui constitue la véritable étanchéité. Après la prise du mortier, le parement interne a été ravalé, comme ce fut le cas pour le dallage du fond.

36 Pied monétaire = 29.664 cm. Ses dérivés : *digitus* (1/8 pied) : 1.854 cm ; *cubitus* (1 1/2 pied) : 44.496 cm ; *gradus* (2 1/2 pieds) : 74.16 cm.

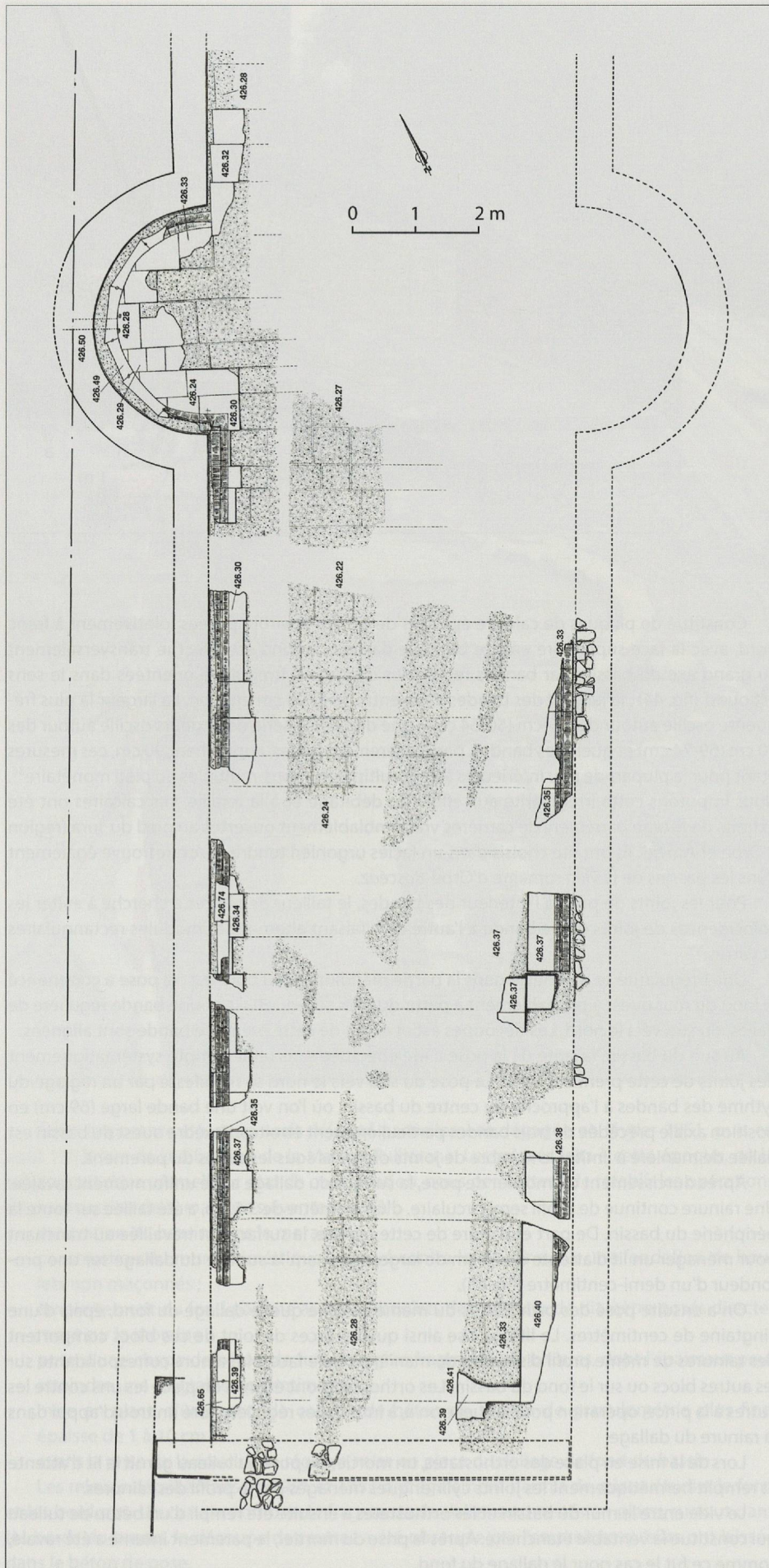


Fig. 44

Bassin monumental. Relevé pierre à pierre des éléments dégagés en 1981. Ci-dessous, restitution des dimensions complètes (en mètres).

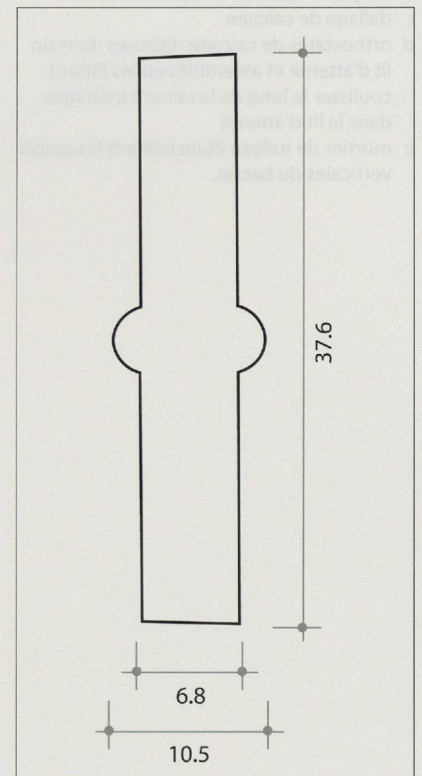
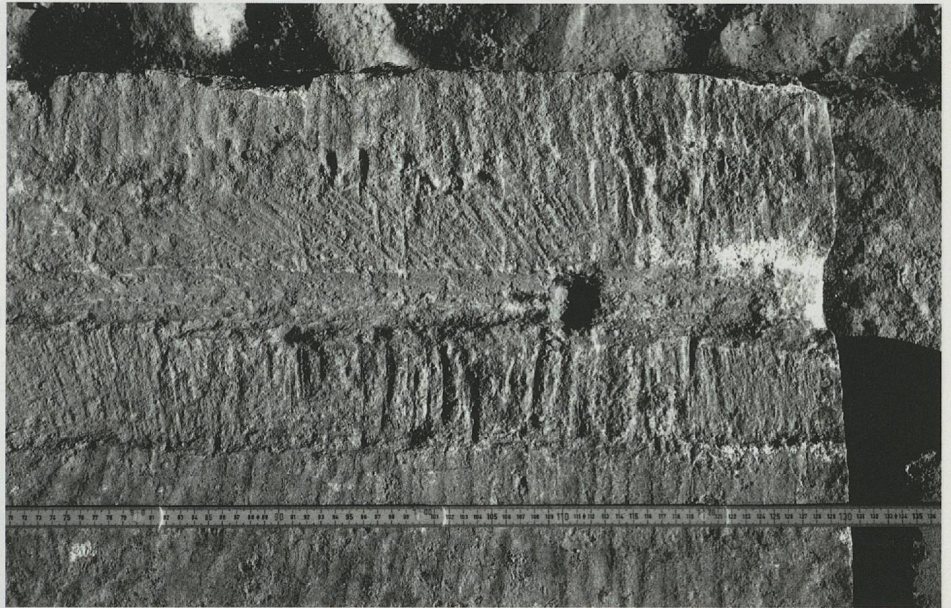


Fig. 45

Bassin monumental. Sur tout le pourtour du bassin, une rainure semi-circulaire et un lit d'attente ont été taillés en bordure des dalles afin d'accueillir les orthostates. Les jonctions entre les dalles du fond et les blocs verticaux étaient ensuite étanchéifiées avec du mortier de tuileau.



Écoulement et vidange

Les cotes d'altitude relevées sur le dallage indiquent une pente régulière du sud (426.41) vers le nord, jusqu'au milieu du bassin (426.30 environ). L'exèdre orientale (426.34) est plus élevée que l'exèdre ouest (426.28), où l'on trouve à la base du parement un orifice de vidange pour un canal traversant le mur (fig. 46). Le dallage du fond, devant l'orifice, présente deux traces d'un scellement fixant probablement une grille ou un dispositif d'obturation. Le tracé de la canalisation correspondant à cet orifice n'a pas été exploré au delà du mur.

L'existence d'une abside orientale symétrique est attestée par des observations ponctuelles faites entre 1971 et 1981. On a repéré des éléments du mur de l'exèdre complètement arasé, de la chape du fond et d'une dalle encore en place.

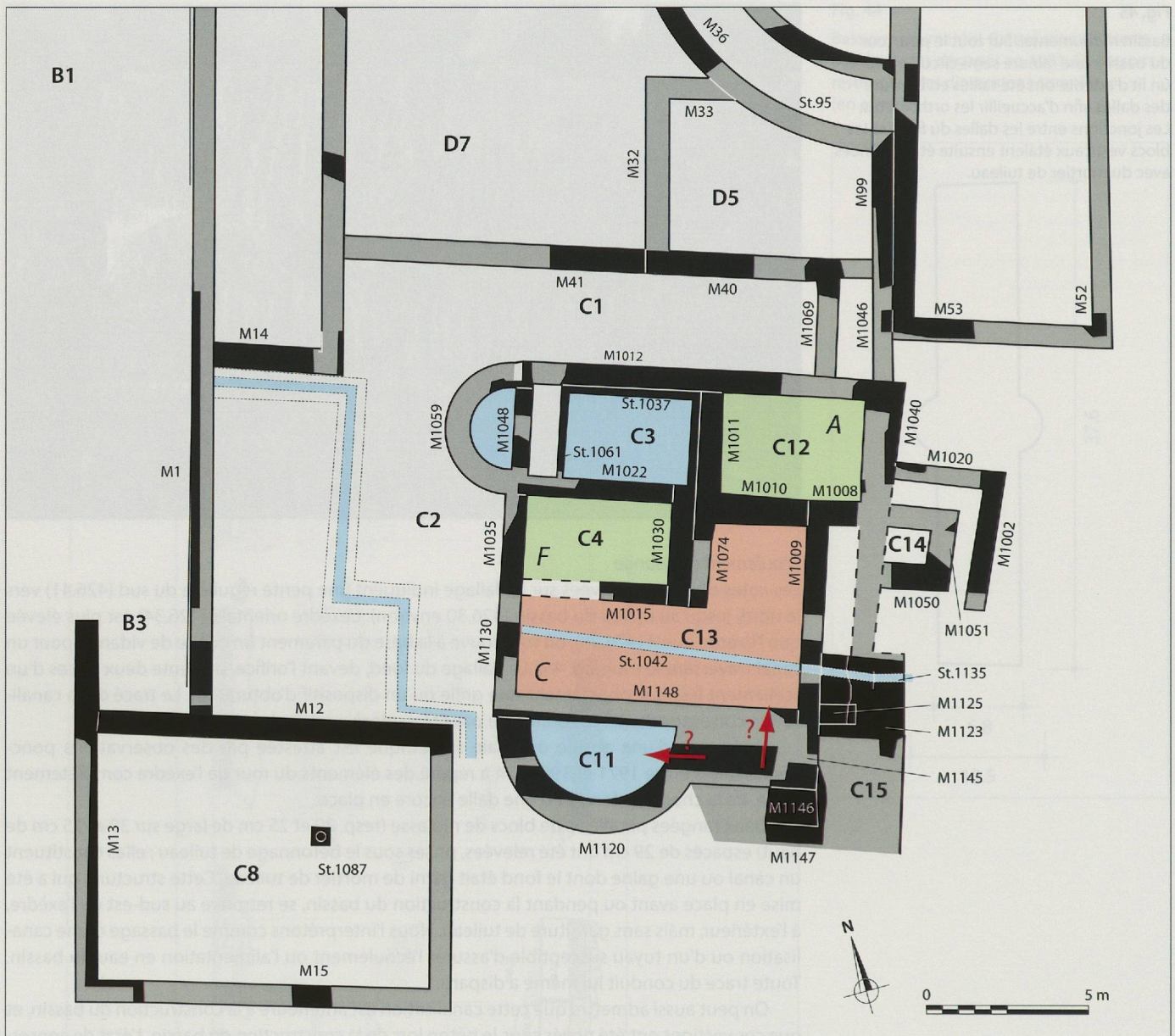
Deux rangées parallèles de blocs de molasse (resp. 20 et 25 cm de large sur 30 et 25 cm de haut) espacés de 29 cm ont été relevées, prises sous le bétonnage de tuileau ; elles constituent un canal ou une gaine dont le fond était garni de mortier de tuileau. Cette structure, qui a été mise en place avant ou pendant la construction du bassin, se retrouve au sud-est de l'exèdre, à l'extérieur, mais sans garniture de tuileau. Nous l'interprétons comme le passage d'une canalisation ou d'un tuyau susceptible d'assurer l'écoulement ou l'alimentation en eau du bassin. Toute trace du conduit lui-même a disparu.

On peut aussi admettre que cette canalisation est antérieure à la construction du bassin, et que ces vestiges ont été noyés sous le béton lors de la construction du bassin. L'état de conservation des structures ne permet pas de trancher.

Fig. 46

Bassin monumental. Abside occidentale. On distingue nettement l'orifice d'écoulement ménagé au centre de l'abside, à la base des orthostates. Les empreintes des dalles disparues sont clairement visibles dans le mortier de pose. Vue ouest.





Le secteur thermal C (fig. 47)

Les transformations qui affectent les thermes sont fortement dépendantes de l'important chantier de construction réalisé pour l'adjonction du portique D10. L'excavation d'une partie du flanc de la colline sur une profondeur de près de 5 m a indubitablement eu des répercussions sur l'extrémité orientale du bâtiment thermal.

Le local C6 est détruit au profit d'un nouvel espace C12 à l'occasion du renforcement de l'angle nord-est du bâtiment, conduisant également à l'agrandissement du local C13. C'est durant la même phase de chantier que le local C3 subit quelques remaniements intérieurs.

La façade orientale du complexe thermal est modifiée, dans le prolongement du mur M99, par la construction du mur M1040. Son orientation est légèrement divergente par rapport à l'axe des autres murs. L'angle sud-est du bâtiment est également développé par l'aménagement d'un vaste massif maçonné érigé à proximité du flanc de la colline. Un dispositif d'accès à l'est, pouvant être interprété comme une cage d'escalier (C14), semble également avoir été construit à cette occasion.

Le local C12

L'excavation du front oriental de la colline pour la construction du portique D10 provoque sans doute la destruction d'une partie du local C6. Le tronçon nord du mur M1030 délimitant le bassin C3 à l'est est ainsi arasé jusqu'au droit du mur perpendiculaire M1022. Dans le même temps, l'angle formé par les murs M1012 et M1009 est détruit et ce dernier est également

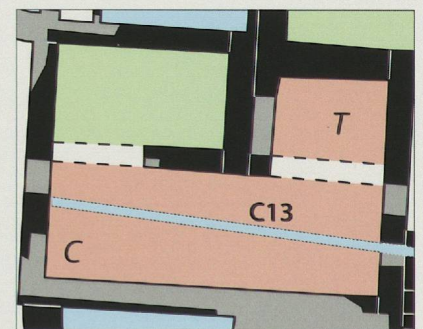


Fig. 47

État 3. Plan schématique de la zone thermique. Échelle 1:200. Dans la version en haut, l'aménagement formé par les murs M1047 et M1056 n'existe plus, dessinant un nouveau local C13 en L. Dans la version ci-dessus, une subdivision subsiste, dessinant un espace intermédiaire (probablement un *tepidarium*) séparant l'*apodyterium* C12 et le *caldarium* C13.



Fig. 48

État 3. Local C12 en cours de fouille.

Les nombreuses sépultures médiévales implantées dans cet espace ont détruit les aménagements intérieurs de cette pièce à l'exception d'un lambeau de mortier de tuileau préservé dans l'angle nord-ouest de la pièce (en haut à droite). Vue en direction de l'ouest.

arasé sur un tronçon de 3.2 m. Un nouvel espace de 4.4 m sur 3.2 m (C12) se substitue ainsi au local C6. Le mur M1012, qui délimite cette pièce au nord, est prolongé de 2 m en direction de l'est (M1086). Ce prolongement était sans doute lié avec le mur M1040 qui forme désormais la façade orientale du bâtiment, mais le chaînage de l'angle n'est plus conservé. À l'emplacement de l'arrachage du mur M1009, la pièce C12 est fermée au sud par les mur M1008/1010. Ceux-ci sont chaînés à l'ouest au mur M1011 qui est accolé au tronçon arasé de M1030.

Le souci qui a conduit au renforcement de cette partie des thermes explique sans doute la largeur importante de M1040 qui atteint près de 1 m. La semelle de ses fondations n'a pas été atteinte ; la partie la plus profonde du mur qui a été dégagée, à la cote 423.20 m, forme sans doute le sommet de la fondation en tranchée étroite. Elle est surmontée de huit assises de moellons soigneusement parementés. Des restes de l'enduit au mortier de tuileau qui couvrait les murs sont conservés contre son parement ouest à la cote 424.31 m, et contre le parement sud de M1086 à la cote 424.47 m.

Les murs M1010 et M1011, dont la largeur varie entre 0.80 et 0.90 m, sont fondés en tranchée étroite à l'intérieur d'un remblai argileux (US51) sur une profondeur supérieure à 0.90 m.

Un lambeau de mortier de tuileau (US74), épais d'une dizaine de centimètres, est conservé dans l'angle nord-ouest de la pièce à la cote 424.67 m (fig. 48). Il ne subsiste aucune trace d'un éventuel radier ou dallage à cause des nombreuses tombes médiévales implantées dans les remblais de ce local. La surface de cette couche constitue néanmoins un niveau de circulation minimum. Les faibles différences de niveau constatées avec l'*area* de l'hypocauste C4 (environ 0.30 m) et avec le fond du bassin C3 (entre 0.05 et 0.1 m en resituant un dallage) ne fournissent pas d'arguments décisifs pour déterminer la nature de cette pièce.

Le local C13

Si l'on sait qu'une partie au moins du curieux aménagement C9 (état 2), formé par les murs M1047 et M1056, a été détruite à l'état 4, il n'est pas possible de déterminer s'il existait encore durant l'état 3. Les deux possibilités peuvent être envisagées (cf. fig. 47), soit un local unique C13 fonctionnant comme *caldarium*, soit un *caldarium* rectangulaire, auquel reste adjoind un *tepidarium*.

Si sa destruction intervient déjà à l'état 3, il est possible de restituer à la place des anciens espaces C9 et C10 une grande salle en forme de L de 35 m² (C13) délimitée par les murs M1010,



Fig. 49

État 3. La pièce chauffée C4 (en bas) et le bassin C3 (en haut). Vue en direction du nord.

M1009, M1148, M1130, M1015 et M1031/1074. En l'absence d'indices déterminants pour l'identification des niveaux de circulation, il nous paraît plausible que l'*area* du local C10 ait été conservée et étendue à la partie nord-est du local.

Le local C3

L'espace à l'intérieur du local C3 est réaménagé lors de la construction de M1011 à la place de M1030 (fig. 49). L'abside, dont le fond en carreaux de terre cuite est conservé, est séparée de la partie orientale du local par une sorte de banquette large de 1.6 m (St.1061). Il ne reste plus rien du bourrage intérieur de cette banquette. La surface du local à l'est se trouve donc réduite à 3.8 m de long sur 2.6 m de large. De plus, ses parois sont épaissies par l'adjonction de murets (St.1037), large d'une vingtaine de centimètres, plaqués contre les murs M1012 et M1011 et la banquette St.1061. Ce muret est constitué de fragments de *tegulae* posés à plat et liés au mortier de chaux. Le parement intérieur est recouvert d'une première couche de mortier de tuileau fin de 1 cm d'épaisseur, contre laquelle est appliquée une seconde couche de mortier de tuileau plus grossier de 2.5 cm d'épaisseur. Sa surface présente les empreintes d'un placage en calcaire dont il ne subsiste qu'un petit fragment dans l'angle nord-ouest.

Le dallage, vraisemblablement en calcaire, qui ornait le fond de la pièce a disparu. Il n'en subsiste que les négatifs imprimés dans la surface du tuileau, qui permettent de restituer différents modules de dalles (0.85 x 0.95 m, 0.45 x ? m, 0.70 x ? m). Il s'agit peut-être des empreintes du dallage mis en place à l'état 1 et conservé à l'état 3³⁷. L'épaisseur du sol est formée d'un

37 Cf. *supra*, p. 48 (US86).

radier supportant un béton de tuileau épais de 0.11 m, recouvert d'une couche de mortier de tuileau plus fin, épaisse de 0.04 m. La surface de cette couche se situe à 424.47 m, ce qui constitue une altitude minimale pour le fond du local dont il manque le dallage.

Il est possible que ces transformations ont modifié la fonction de cet espace qui était identifié comme un *frigidarium*. L'hypothèse d'un bassin peut ainsi être envisagée. Il s'ajouterait à celui établi à l'état 2 dans l'abside ouest. Dans ce cas, seule une banquette d'une huitantaine de centimètres permettait de circuler entre les deux bassins, en creux.

Le local C4

Il est difficile de déterminer si cette pièce a subi des modifications à cet état. Deux hypothèses liées aux transformations du local C3 peuvent être envisagées. Dans le premier cas de figure où C3 est toujours identifié comme un *frigidarium*, C4 ne subit probablement aucun changement. En revanche, si C3 est transformé en bassin, il est possible que la fonction de *frigidarium* soit désormais remplie par C4. En suivant cette hypothèse, le mur M1038 pourrait être construit à ce moment pour fermer l'hypocauste du local C10/C13. L'hypocauste du local C4 est alors désaffecté, et le niveau de la pièce rehaussé par l'apport de remblai.

Le dispositif C14

Les murs qui forment ce dispositif sont les seuls à présenter la même orientation que M1040. Cette observation nous paraît justifier le rattachement de ces murs à cet état, d'autant qu'ils s'intègrent parfaitement dans la logique constructive liée aux remaniements du front oriental de la villa.

Cet aménagement est délimité au nord par le mur M1020, qui est appuyé contre M1040. Il forme un angle avec M1002 qui se retourne vers le sud et se poursuit sur une distance supérieure à 4 m. La base des fondations de ces murs, larges de 0.55-0.60 m, n'a pas été atteinte. M1002 n'a été dégagée que sur une hauteur de cinq assises montées à vue jusqu'à la cote minimale 423.00 m.

À l'ouest de M1002 sont conservés deux murs épais de 0.75-0.80 m (M1051 et M1050) formant un angle (fig. 50). Ils n'ont été observés que sur une hauteur maximale de huit assises montées à vue, jusqu'à la profondeur de 423.00 m, sans que la semelle des fondations n'ait été atteinte. On ne connaît pas le développement de ces maçonneries qui ont été mises en évidence dans une zone perturbée par les constructions ultérieures, mais il est probable que le mur M1050 s'appuie contre le parement de M1040. Il est plus aléatoire de restituer le



Fig. 50

État 3. Dispositif C14, avec les murs M1050 et 1051 qui lui appartiennent. En haut, les blocs constituant la paroi est de T57. Vue en direction de l'ouest.



Fig. 51

État 4. Espace C15. Massif maçonné traversé par le conduit St.1135 et la canalisation St.1043 construite ultérieurement. Vue en direction du nord.

prolongement de M1051 qui peut aussi bien buter au nord contre M1020 ou se retourner en direction de l'est contre M1040. Nous avons favorisé la seconde hypothèse qui permet de restituer une rampe ou une cage d'escalier à quart tournant. L'important dénivelé à cet endroit nous paraît en effet justifier la présence d'une telle structure.

L'espace C15

L'angle sud-est des thermes est renforcé par la construction d'un vaste massif maçonné (M1123) dont on ne mesure pas l'extension totale (cf. fig. 30, pp. 52-53). À l'est, ce massif s'appuie contre la maçonnerie M1126 (fig. 51). Large de 1.7 m, il ne présente qu'un seul parement extérieur assez grossier. Il s'étend en direction du sud-ouest, enveloppant la maçonnerie M1145 et se prolongeant sans doute contre l'abside M1120. La limite méridionale de la structure se trouve hors de l'emprise des sondages, mais un angle correspondant sans doute à un parement intérieur a été mis en évidence dans le prolongement de M1009. Son extension septentrionale, qui était probablement liée au mur M1040, a été détruite par les maçonneries médiévales de l'église.

Ce massif a été dégagé au pied du Prieuré sur une profondeur de sept assises jusqu'à la cote 423.00 m, sans que la base des fondations ait été atteinte. De facture robuste, il est formé de boulets et de moellons liés avec un mortier de chaux compact. Son arase n'est pas conservée à une altitude supérieure à 423.85 m.



Fig. 52

État 4. Conduit St.1135 aménagé à l'intérieur du massif St.1123. Vue en direction de l'est.

La surface ainsi délimitée par M1123 constitue une sorte de terre-plein devant la façade des thermes, sur laquelle pouvaient être installés des chaudières et des *praefurnia*. Elle remplissait peut-être aussi une fonction de contrefort lié aux travaux d'excavation de la colline à l'occasion de la construction du portique D10.

Le conduit St.1135

Un conduit (St.1135) est aménagé à l'intérieur de la partie orientale de M1123 sur un tronçon de 1.20 m (fig. 52). Ce conduit permettait d'évacuer en direction de l'est l'eau provenant de la canalisation drainante St.1042 qui traverse l'intérieur du local C13.

Intégré dans la maçonnerie, il est formé de parois et d'une couverture en dalles de terre cuite délimitant un canal quadrangulaire d'une largeur de 0.15 m et d'une hauteur de 0.27 m. À l'extrémité orientale, un bloc de tuf a été utilisé pour la couverture. Le fond qui se situe à la cote 423.13 m, est constitué d'une simple couche de mortier de chaux lissé.

Le secteur D

Les espaces D7-D9

Le mur M39 prend appui contre l'angle nord-ouest de D4, directement contre l'enduit externe de M30, ce qui assure la chronologie relative. Le mur M39, dont la suite vers l'ouest a été détruite par la construction du Prieuré, ne présente aucun enduit sur sa face nord. Au nord de M39, l'espace G1 est comblé par un épais remblai, surcreusé ensuite par la construction de la canalisation St.100. La construction de M39 nous paraît en tout cas nettement postérieure à celle de D4-D8. Elle est probablement liée à la construction de l'ensemble F, qui a impliqué un important remblayage autour de D4 notamment. Le mur M41, symétrique de M39 au sud, a été observé sur un tronçon de près de 3 m à l'intérieur de la chapelle Praroman. De cette maçonnerie très arasée ne subsiste qu'un rang de gros boulets liés au mortier de chaux formant la semelle du mur (424.50 m). Son mauvais état de conservation ne permet pas de déterminer s'il s'appuyait contre l'angle sud-ouest de l'annexe D5.

L'espace D10

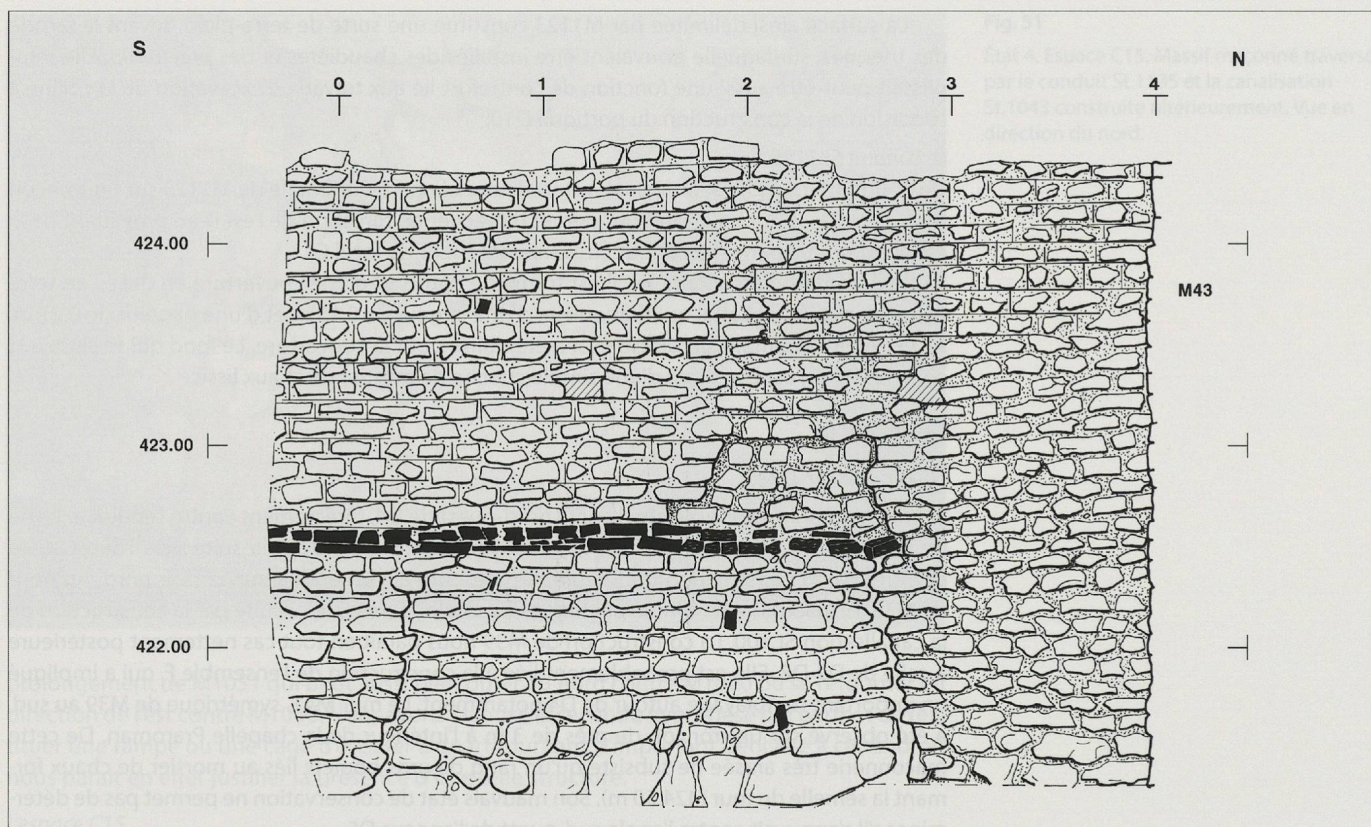
La construction d'un portique avec un niveau de circulation de 5 m plus bas que ceux de D4 à D8 a impliqué l'érection d'un important mur de soutènement (M42). Compte tenu de la volonté de l'architecte de conserver les bâtiments en amont, la façade orientale de D4 à D6 a été traitée en sous-œuvre. Les problèmes posés par les ruissellements de l'eau dans les fondations au contact de la moraine ont en outre requis la mise en place d'un système de drainage du terrain en arrière du mur de soutènement.

Ce que l'on sait du portique D10 repose sur l'analyse détaillée de sa partie nord. Le mur de soutènement M42 a été observé sur 14 m de longueur. Seuls quelques relevés ponctuels ont confirmé le plan du portique dans la partie sud. Le détail de la méthode de sous-œuvre et du drainage a été vu lors des travaux de construction du musée de la villa en 1976-1977.

Les discontinuités de l'élévation indiquent que la construction de M42 a nécessité plusieurs interventions (fig. 53). Un premier pan du mur large de 2.4-2.5 m est construit au droit de la partie centrale de la façade orientale de D4. À cet endroit, l'excavation en tranchée et en sape s'est avancée jusqu'à 2 m en arrière du parement externe du mur M26. La fouille moderne n'a pas permis d'observer la cote inférieure de ce terrassement, mais le remplissage drainant de cet empochement, constitué de débris d'un épais sol en béton de tuileau (blocs et plaques faisant jusqu'à 50 cm de diamètre), a pu être observé jusqu'en arrière du mur. Ce matériau, damé avec des gravats de calibre analogue, a sans doute été mis en place au fur et à mesure de la construction en sous-œuvre de M42. Vers 422.80, les assises de M42 s'élargissent en direction de l'ouest en prenant appui sur ce remblai drainant et viennent soutenir complètement la fondation du mur M26, débordant même de quelques centimètres sa face arrière.

Au nord de la première tranche du sous œuvre, la construction est liée à deux autres murs (M43 et M54) qui étayaient l'angle nord-est de D4. L'excavation en sous œuvre a été poussée sous le bloc morainique maintenu dans cet angle (fig. 54). Le remblai drainant dans ce secteur est constitué par des petits moellons et galets posés à sec, à l'exclusion de fragments de tuileau.

L'exécution d'une troisième étape de sous-œuvre pour soutenir l'angle nord de l'exèdre D1 se marque dans le parement est de M42. Cette césure a été pratiquée au droit de la jonction des murs M34 et M26, technique probablement liée à des problèmes statiques et à l'étayage. Le creusement en sous-œuvre n'a été fait que sur la demi-largeur nord de D6, permettant de soutenir également une partie de la fondation de M34. On a observé dans le secteur de la jonction M34-M26 une très large excavation (3 x 1.5 m) en arrière du mur M26, comblée par une masse de remblai constitué de morceaux de tuileau et de nombreux éléments de corniches moulurées (cf. fig. 312-313).



Le matériau de remblai utilisé dans D6 présente de nombreuses analogies avec celui du sous-œuvre, par la qualité et les dimensions des débris de tuileau, parmi lesquels se trouvaient dans les deux cas plusieurs blocs en quart-de-rond provenant probablement du revêtement étanche d'un bassin. Comme nous l'avons déjà expliqué plus haut³⁸, cette observation nous incite à associer ces deux interventions, assurant un assainissement général des fondations du bâtiment D4-D6, simultanément à la modification de ses abords lors de la construction du portique.

Nous pouvons supposer (mais sans l'avoir observé) que l'angle nord de D1 (M25) a été soutenu par la même tranche de sous-œuvre, mais sans que l'on ait prolongé le drainage sous cet angle délicat. Pour la construction de la partie centrale de M42, on a creusé le terrain à l'intérieur de l'exèdre D1, qui ne devait plus être reprise en sous-œuvre, en ménageant un talus de 130° dans les terrains peu compacts et dans les remblais sus jacents, et probablement par une tranche verticale dans la moraine compacte (cf. fig. 15, pp. 30-31). Nous n'avons pas observé de césures révélatrices de la construction par tranches dans la suite de M42. Il est donc probable que la partie centrale du mur M42, en avant de D1, a été élevée en une seule étape. La méthode du sous-œuvre et du drainage a pu reprendre plus au sud, devant D5-D6.

Dans le vide médian de D1, le mur M42 a une épaisseur de 90-96 cm. Au sommet du mur conservé (à la cote 424.70), de part et d'autre de l'angle de l'exèdre, on relève la trace négative de deux poutres verticales abandonnées dans la maçonnerie de M42. Ces vestiges d'échafaudage sont sans doute à mettre en rapport avec la technique du sous-œuvre décrite plus haut. Légèrement au nord de l'axe de D1, une niche de 96 x 125 cm (fig. 55) a été ménagée dans un épaissement du mur M42 (largeur totale : 150 cm ; longueur : 254 cm).

En arrière du mur de soutènement, un remblai drainant de composition analogue à celui de D6 et du sous-œuvre a été mis en place jusqu'à l'altitude de 423.60, soit sur une hauteur de près de 3 mètres au dessus de la fondation de M42. En dessus du drain, la partie supérieure du fossé de construction a été comblée jusqu'à la cote 425.00 par des remblais hétérogènes argileux ou sableux, contenant des débris de construction (tuiles, gravats, pierres).

En avant du mur de soutènement, la façade du portique est portée par une fondation (M46-47-52), large de 70 cm environ, implantée à 4.75 m à l'est du mur M42. Elle diverge au sud où la largeur du portique pourrait avoir été de 5.5 m, si nous prenons en compte un fragment de mur nord-sud (M52) observé dans une fouille de canalisation en 1977, qui présente un angle en direction de l'ouest dans l'exact prolongement d'une maçonnerie (M53) relevée lors des fouilles de 1921. Le mur M52 est enduit sur sa face ouest. Sa largeur n'a pas été observée et l'existence de contreforts à l'extérieur n'a pas non plus été constatée.

Fig. 53

État 3. Secteur D. Élévation du mur de soutènement M42. Les discontinuités de l'élévation marquant les différentes tranches du sous-œuvre sont bien visibles : les assises inférieures ne coïncident pas jusqu'à la hauteur d'un chaînage horizontal de tuiles et de briques (422.46-56), et par endroits, jusqu'à une soixantaine de centimètres plus haut. Au nord, le chaînage de tuiles est absent. La partie supérieure de l'élévation de M42 est très régulière et les assises ne montrent plus de discontinuité. Cela nous donne à penser que la tranche supérieure, qui masque les fondations et l'élévation enduite de M26, a été érigée par-dessus les différentes tranches du sous-œuvre. Vue ouest. Situation : fig. 13, p. 28.

38 Cf. *supra*, pp. 61-63.



Fig. 54 (à g.)

État 3. Secteur D. Angle nord-est de D2 prenant appui sur un bloc erratique et angle nord-ouest de D10 formé par le mur de soutènement M42. Vue nord.



Fig. 55 (à dr.)

État 3. Secteur D. Détail de la niche dans M42. Vue nord.

Fig. 56 (en bas)

État 3. Secteur D. Élévation du mur M43-45 séparant le portique D10 du portique F2. On distingue clairement le bouchon M44 construit ultérieurement, ainsi que l'emplacement du seuil en bois de la baie qui reliait à l'origine les deux portiques. Vue nord. Situation : fig. 13, p. 28.

La limite nord du portique D10 est constituée par une fondation oblique (M43-45), selon la bissectrice de l'angle des façades D-F. L'extrémité de la fondation M46 outrepassé l'angle nord-est de D10 d'un mètre environ en direction du nord (niveau supérieur à 421.22), ce qui manifeste un éventuel changement de parti en cours de construction. Aucune fondation orthogonale à M46, qui aurait pu constituer une limite nord de D10 dans le prolongement de M27, n'a été découverte.

L'angle nord-est du portique D10 est constitué par un pan de mur (M45) conservé en élévation. Les autres éléments porteurs de la façade primitive n'ont pas été mis au jour (colonnes, piliers ou arcatures). Une fondation continue sur deux rangs de pierres a été relevée sur une longueur de 2.2 m.

À l'origine, le mur séparant les portiques D10 et F2 (M43-45) est percé par une baie large de 210 cm, comportant un seuil de bois dont la trace était visible sous la fondation du mur M44 (fig. 56). La cote supérieure du solin M44 (421.30) est de 10 cm inférieure au niveau du sol de D10 : des seuils de pierre ou de bois de 20 cm d'épaisseur environ pouvaient y avoir eu assise.

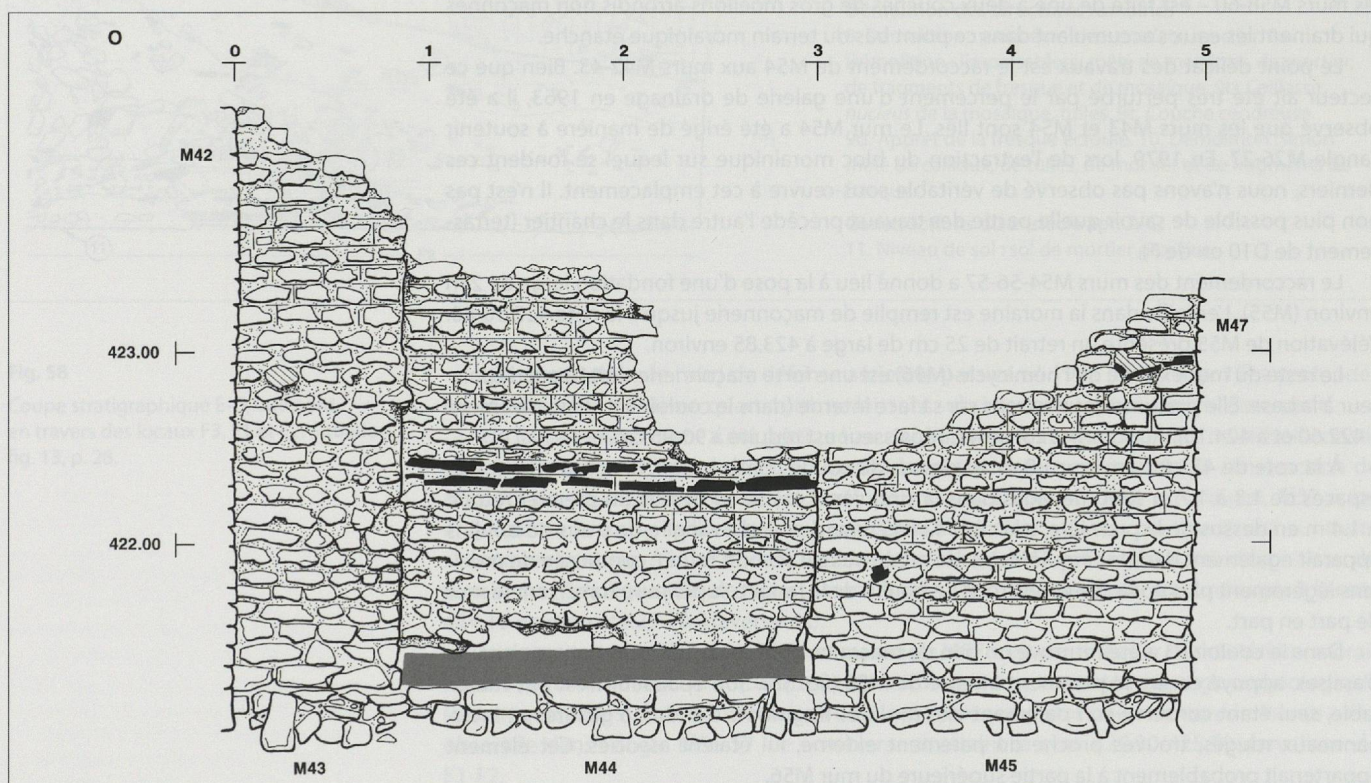




Fig. 57

État 3. Portique D10. Angle nord-ouest. À gauche, face sud de M42 ; à droite, mur M43-45 et son bouchon M44. Vue nord.

L'élévation nord de M43 et M45 était revêtue d'une mince couche d'enduit de coloration verte.

À l'intérieur de D10, un sol en béton de chaux a été coulé sur un hérisson de pierres dont le niveau moyen est de 421.40 (fig. 57). Aucune trace d'enduit n'a été constatée à l'intérieur du portique.

Le secteur F

Le terrassement nécessaire à la construction du mur M54-56 a été exécuté de manière analogue à M42, partie centrale. L'entaille dans le terrain morainique était délimitée en amont par un front très abrupt, ménageant une largeur de travail suffisante pour la construction des parties supérieures du mur de soutènement. Les fondations et la partie basse de l'arrière du mur M54-56 sont maçonnées directement contre la moraine. La base de la fondation – également pour les murs M58-60 – est faite de une à deux couches de gros moellons arrondis non maçonnés qui drainent les eaux s'accumulant dans ce point bas du terrain morainique étanche.

Le point délicat des travaux est le raccordement de M54 aux murs M42-43. Bien que ce secteur ait été très perturbé par le percement d'une galerie de drainage en 1963, il a été observé que les murs M43 et M54 sont liés. Le mur M54 a été érigé de manière à soutenir l'angle M26-27. En 1979, lors de l'extraction du bloc morainique sur lequel se fondent ces derniers, nous n'avons pas observé de véritable sous-œuvre à cet emplacement. Il n'est pas non plus possible de savoir quelle partie des travaux précède l'autre dans le chantier (terrassement de D10 ou de F).

Le raccordement des murs M54-56-57 a donné lieu à la pose d'une fondation large de 2 m environ (M55). L'entaille dans la moraine est remplie de maçonnerie jusqu'à la cote 422.50-80. L'élévation de M55 présente un retrait de 25 cm de large à 423.85 environ.

Le reste du mur externe de l'hémicycle (M56) est une forte maçonnerie de 110 cm d'épaisseur à la base. Elle présente deux retraits sur sa face interne (dans le couloir F3, respectivement à 422.60 et à 424.10). Au sommet conservé, l'épaisseur est réduite à 90-96 cm.

À la cote de 423.05, environ 1.8 m au-dessus du sol de construction, des trous de boulin espacés de 1.3 à 1.7 m sont ménagés dans la cinquième assise au dessus du premier retrait. À 1.4 m en dessus de la première, à la cote 424.45, une deuxième rangée de trous de boulin apparaît également dans la cinquième assise au dessus du second retrait, composée de moellons légèrement plus épais. Seuls les trous de boulin de la rangée supérieure traversent le mur de part en part.

Dans le couloir F3 a été retrouvé un pan de maçonnerie écroulé comptant une quinzaine d'assises, appuyé contre le parement interne de M56 (fig. 58). Son épaisseur n'est pas mesurable, seul étant conservé son parement externe. Des fragments d'enduit à giclures et interpanneaux rouges, trouvés proche du parement externe, lui étaient associés. Cet élément appartenait probablement à la partie supérieure du mur M56.

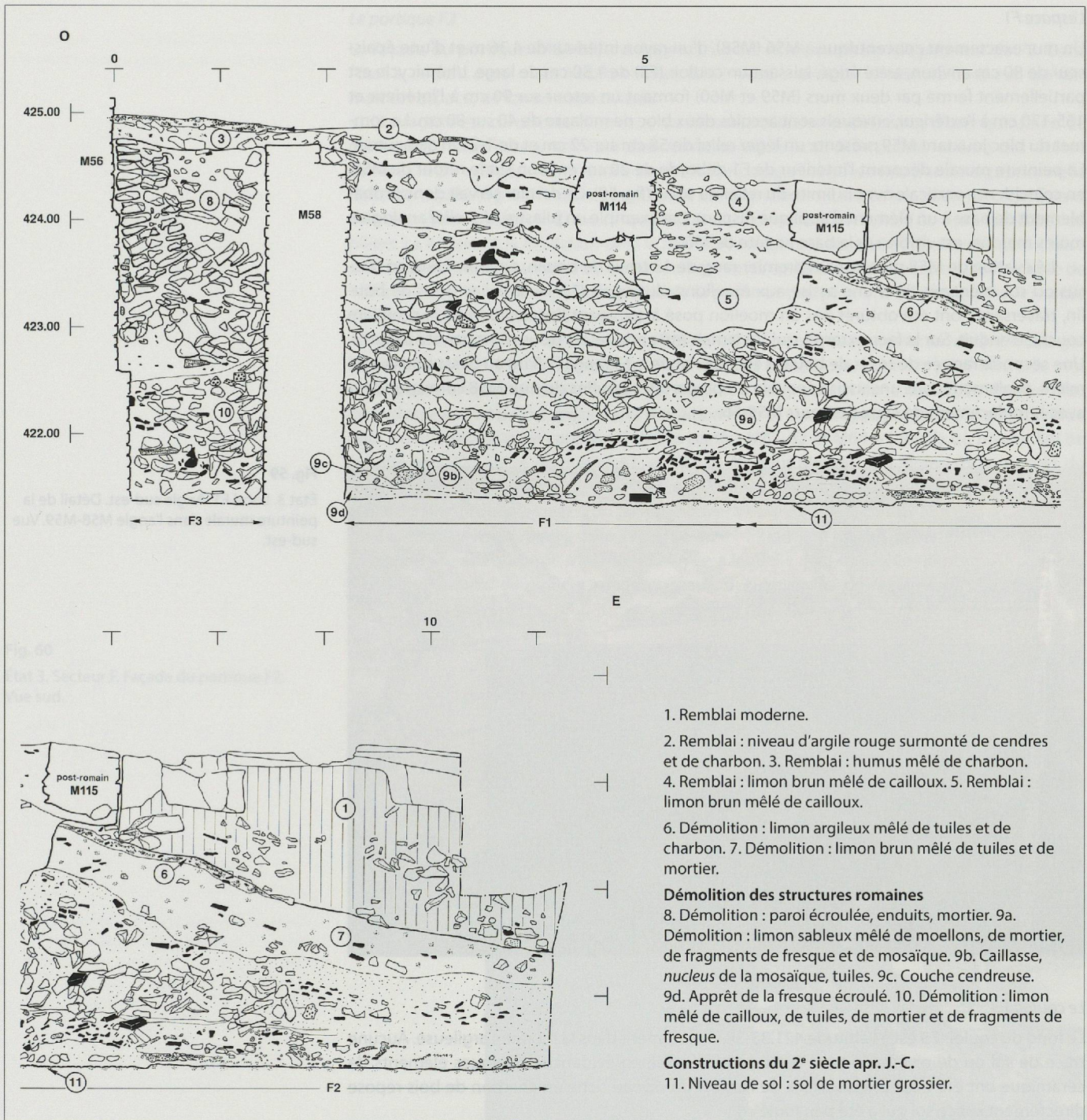


Fig. 58

Coupe stratigraphique E-O, vue nord, en travers des locaux F3, F1 et F2. Situation : fig. 13, p. 28.

La construction de l'abri de défense aérienne passive en 1941 (cf. fig. 6, p. 19) a profondément entamé le troisième quart nord, ne laissant subsister que sept assises du parement.

Un large terrassement a été pratiqué au nord du mur M27, dont la limite nord était constituée par le parement nord de M57. Dans la large tranchée ouverte pour la construction de M55-56, les deux parements de M57 ont été montés à vue. Au-delà, vers l'ouest, M57 a été érigé contre la coupe taillée dans la moraine au nord, alors que son parement sud, sur toute sa longueur, est élevé à l'air libre. À l'aplomb du Prieuré, M57 est érigé à partir d'un niveau de terrain qui n'implique plus de terrassement visible. Des trous de boulin sont ménagés à la cote 424.10 environ et 425.20 (traversants).

Les espaces en arrière de M55-56 et au sud de M57 sont comblés par des matériaux morainiques remaniés contenant quelques cailloux, mais sans aucun témoignage archéologique (céramique, tuiles). Une accumulation de blocs ayant peut-être une fonction drainante a été observée dans l'angle M56-57. Le comblement atteint la cote 425.30-425.50 dans l'axe de F1-F2.

L'espace F1

Un mur exactement concentrique à M56 (M58), d'un rayon intérieur de 4.36 m et d'une épaisseur de 80 cm environ, a été érigé, laissant un couloir (F3) de 1.30 m de large. L'hémicycle est partiellement fermé par deux murs (M59 et M60) formant un retour sur 90 cm à l'intérieur et 165-170 cm à l'extérieur, auxquels sont accolés deux bloc de molasse de 40 sur 80 cm. Le sommet du bloc jouxtant M59 présente un léger relief de 58 cm sur 22 cm et de 1-2 cm de hauteur. La peinture murale décorant l'intérieur de F1 déborde sur le retour de M59, en coïncidence verticale avec la limite du relief du socle (fig. 59). Ce dernier servait donc probablement de base à un élément d'applique disparu, par exemple un pilastre. Un relief analogue, moins marqué, est visible sur la base en tête de M60.

L'élévation de M58 présente un premier rang de 13 trous de boulin, environ 1.6 m en dessus du sol, ménagés dans une assise aux moellons plus épais (13-14 cm). Les trous de boulin, traversants, ont été obturés par un moellon posé à sec avant l'application de la première couche d'enduit. Sur la face externe, qui n'a jamais été enduite, les trous n'ont pas été obturés. Une seconde rangée de trous de boulines est aménagée à 13 rangs (1.3 m) au dessus de la première, également dans une assise épaissie. La plupart des boulines du mur M58 correspondent avec l'emplacement de ceux des murs M55-56.



Fig. 59

État 3. Local F1. Angle sud-est. Détail de la peinture murale dans l'angle M58-M59. Vue sud-est.

Le couloir F3

Le fond du couloir F3 est à l'altitude 421.35-38, directement dans la moraine argileuse. Aucune trace de sol ou de niveau de terre battue n'a été mise en évidence ; quelques éléments de céramique ont été trouvés en surface de l'argile. Un niveau riche en charbon de bois repose directement sur ce sol qui a été peu foulé.

Le couloir F3 paraît avoir joué le rôle d'un vide sanitaire, tout au moins à ce niveau du bâtiment (mur non enduit, absence de sol construit, trous de boulin non obturés). Ceci implique l'existence d'un dispositif de fermeture aux extrémités du couloir. Deux seuils faits de deux blocs de molasse, larges respectivement de 58 et de 70 cm, ferment les ouvertures nord et sud de F3. Ils sont constitués chacun d'un grand bloc et d'un plus petit, insérés entre les maçonneries. Leur partie supérieure était très dégradée ; la partie la plus élevée affleurerait à 421.50, soit une vingtaine de centimètres en dessus du niveau général du sol de F1-F2. L'empochement nécessaire pour une poutre horizontale était visible dans l'angle M54-55, immédiatement au dessous du deuxième ressaut. Cette lacune de la maçonnerie, haute de trois assises, s'est probablement élargie après la destruction du bâtiment. L'emplacement correspondant à l'angle M58-59 n'est pas conservé. Une menuiserie pouvait prendre appui sur le seuil de molasse et sur la poutre insérée à l'aplomb, à 2.3 m plus haut. D'autres éléments peuvent être mis en rapport avec un dispositif de fermeture du couloir : de part et d'autre de l'ouverture du couloir F3, sur les murs M54, M59, M60, M56 (tête nord), de petits trous de scellement percés dans les joints de la maçonnerie sont disposés symétriquement à une cinquantaine de centimètres au dessus du sol bétonné de F1, vestiges de la fixation des chambranles aux murs.

Le portique F2

La façade du portique (M61-65) est érigée à 5.2-5.3 m en avant de l'alignement de F2. Dans l'état 3, ce sont deux murs établis en biais (M43-45 au sud-ouest et M66 au nord-est) qui fermaient cet espace, de forme trapézoïdale.

La façade est constituée d'un seuil de blocs de molasse jointifs long d'une quinzaine de mètres (M61/63/65), segmenté par deux bases de piliers St.62 et 64 établis vis-à-vis des retours des murs M59 et M60, avec un entre-axe de 8.16 m, ce qui constitue une portée exceptionnelle dans l'Antiquité (fig. 60)³⁹. Ce seuil est fondé sur une substructure en maçonnerie coulée dans une excavation profonde d'une cinquantaine de centimètres, renforcée au droit des bases de piliers. La liaison de la fondation avec le mur M46 n'a pas été observée⁴⁰. Les seuils de molasse sont larges d'une soixantaine de centimètres et épais de 24 cm, avec une longueur variable de 100 à 200 cm. Les différences de qualité de la pierre ont eu pour effet, comme pour les seuils de F3, une conservation très variable.

Les bases des piliers, ou stylobates (M62 et M64)⁴¹, sont très approximativement rectangulaires et mesurent 90 x 100 cm environ (fig. 61-62). Le tronçon situé entre le pilier M62 et le mur M45 accuse un changement d'angle par rapport à l'alignement de la façade. Le dernier bloc de molasse au sud prend appui sur la fondation M46 et vient s'appuyer contre le parement de M45. Le meilleur état de conservation des parties M61-62 et M64-65 révèle un niveau fini de la taille vers 421.50-54 pour M61-62, et 421.45-48 pour M64-65. Les éléments conservés du secteur axial (M63) ne dépassent pas la cote 421.37 et ils sont particulièrement usés, indiquant qu'il s'agissait probablement d'un passage ouvert.

Les terrains morainiques dans l'emprise de F1-F2 ont été nivelés à 421.00-10. On observe une première épaisseur de moraine remaniée à laquelle sont mêlés de nombreux fragments d'enduits muraux, de couleur rouge et bleue. Sur ce niveau de réglage, vers 421.15, a été

Fig. 60

État 3. Secteur F. Façade du portique F2.
Vue sud.



39 Cf. *infra*, dans le chapitre consacré à la restitution, pp. 303-307.

40 Cet emplacement était recoupé par la canalisation St.100 : cf. *infra*, pp. 84-87.

41 Cf. *infra*, p. 304 et fig. 367, p. 305, pour le détail des dimensions des pilastres de briques portés par ces stylobates, qui ont servi de référence métrique pour la construction du pavillon.



Fig. 61

État 3. Secteur F. Détail de la façade du portique F2 : pilier en brique. Vue nord-ouest.

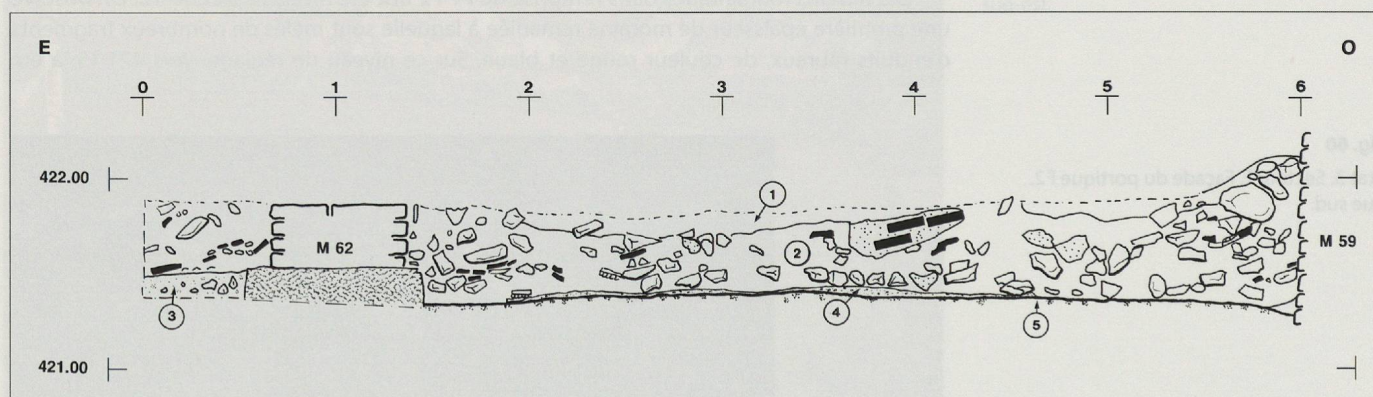


Fig. 62

Coupe stratigraphique E-0, vue sud, en travers du portique F2. Situation : fig. 13, p. 28.

Démolition des structures romaines

1. Démolition. 2. Démolition : humus, cailloux, tuiles, mosaïques, fragments de mortier gris-beige et fragments de mortier de tuileau. 3. Démolition : limon sableux gris mêlé de nodules de mortier. 4. Dépôt du ruissellement provenant de la rampe H1 : sable et gravier verdâtre mêlés de nodules de chaux.

État 3

5. Niveau de sol : sol de mortier et de gravier.

posé un hérisson de fondation fait de galets et de moellons de différentes tailles. Cette assise recouvre la canalisation traversant le local au sud et prend appui contre les fondations des murs et contre les seuils de molasse. Un béton de mortier de chaux avec une forte charge de gravier grossier, des fragments d'enduits peints bleus et rouges et quelques fragments de céramique recouvrent l'empierrement. Il est égalisé à quelques centimètres en dessus des pointes du hérisson à l'altitude 421.36-40.

Aucune trace de dallage ou d'autre revêtement n'a été observée en surface du sol. Mais l'espace subsistant entre le mortier du sol et la base de la peinture à l'aurige établie sur le mur M58 indique la présence probable d'un plancher dans l'espace F1-F2.

L'ensemble F4-F10

La construction du mur M57 est intervenue avant le remblayage du fossé externe de M54-55-56. Comme nous l'avons vu plus haut, la maçonnerie a été appuyée contre le terrain en place au nord (en F7). Le mur M74 est érigé de même manière contre le terrain à l'ouest (F7) et en terrain dégagé à l'est, sur une étroite banquette dominant le fossé de construction de M54-56. À la rencontre de M57 et M74, la fondation M74 s'enfonce en tranchée dans l'angle aigu du terrain laissé par les deux tranchées de fondation G1 et F3. Toute la face est de M74 présente ainsi une élévation maçonnée et jointoyée, sauf à son extrémité sud. Vu les risques statiques, M74 n'a été vraisemblablement construit qu'après le comblement partiel du fossé de M54-55-56.

Fig. 63

État 3. Secteur F. Secteur F. Mur d'étayage M83 à l'arrière de l'hémicycle. Vue sud.



Le mur M82 est fondé sur le remblai du fossé ; il prend appui contre M56 et se termine à l'ouest contre le bord du fossé (424.60) à l'aplomb du parement est de M74. Seules les trois assises supérieures de M82 viennent au contact de la base de M74, à la cote 424.30.

Le mur M83 (fig. 63) est fondé de manière analogue dans le remblai du fossé. La maçonnerie, haute de 1.3 m, culmine à la base de la fondation de l'angle M74-75.

Les murs M82 et M83 ont une disposition radiale par rapport à F1-F3 et jouent donc un rôle d'étayage et de consolidation du fossé, entre la construction F1-F3 et F7-F8. Ces murets ont été aussitôt recouverts par les remblais et leur tracé n'était pas apparent au niveau supérieur.

Le mur M75 fait suite à M74. Le niveau de construction correspond à l'état du terrain devant le portique A1 avant la construction de F1-F10, soit vers 425.40-80. La fondation, profonde de 1.5 m (semelle de fondation à 424.25), vient prendre appui dans la moraine. Des remblais ont été ensuite mis en place au sud du mur M75, au moins jusqu'à 426.20, qui est le niveau auquel la place du Prieuré a été arasée en 1971.

À son extrémité occidentale, M75 est lié à un mur nord-sud (M76) implanté à 3.3 m en avant du mur M2. Le mur M76 a été complètement récupéré. La coupe au travers de G2 montre que M76 a été érigé à partir d'un terrain remblayé d'altitude supérieure à 426.10.

À 7 m au nord de M75, un mur parallèle (M78) vient également à la rencontre de M76. La dégradation des fondations ne permet pas de préciser la relation entre M76 et M78 ; cependant, par analogie avec M75-M76, nous supposons qu'il s'agissait d'une liaison. Le mur M78 a été en partie détruit en 1941. Sa fondation a été profondément implantée au travers des remblais déposés devant A1, jusqu'à la moraine, à la cote de 424.75.

Pour tout le secteur de l'angle nord-est de la terrasse du Prieuré détruit lors de la construction de l'abri anti-aérien en 1941, nous ne disposons que d'un croquis coté avec indication des profondeurs des murs, dessiné par l'entrepreneur au cours des travaux de terrassement⁴². Quelques prolongements de murs relevés en 1971-76 permettent de caler le croquis et de l'interpréter malgré certaines erreurs manifestes, dues probablement à une mauvaise transcription des mesures lors du relevé.

Le mur M78 aboutit à une jonction avec un mur (M77) dont l'alignement a été relevé en 1971 et un mur M79 qui détermine la limite est de F9. Nous proposons un tracé parallèle à M76 pour M79. La limite nord de F9 est donnée par le reste d'une fondation (M80) relevée au niveau de la rue Samson Reymondin. Ainsi fermé, F9 a à peu près la même largeur que F7. Un autre mur (M81) part de la jonction M77-79. Les distances mesurées à partir de la limite du terrassement de l'abri impliquent une orientation du mur M81 qui s'écarte de l'orthogonalité générale du bâtiment.

Les murs M74, M77 et M81 définissent un contour polygonal à l'extérieur de F3. Un fragment de maçonnerie (M86) épargné par la construction de l'abri a été relevé contre le mur M56. L'emplacement de ce vestige concorde avec un mur large de 75 cm détruit en 1941, qui devait limiter la rampe H1-H2 vers l'ouest. Le croquis révèle la présence de deux murs d'étayage (M84-85) jouant un rôle analogue à M82-83. La position de M84 est fixée par les cotes du croquis. Son orientation est proposée par symétrie avec M83. L'existence de M85 est déduite d'une surprofondeur anormale d'un mur médiéval relevé à cet emplacement.

42 Cf. fig. 6, p. 19.

La chronologie et le type de liaison des murs M77 à M81 et M84 à M86 ne sont pas précisés par le croquis. Nous proposons cependant un certain nombre de butées par analogie avec ce qui a été observé en F4, F5, F7 et F8.

Le mur M77 est bien assuré, car il en subsistait un élément de 2.5 m appuyé contre l'angle M74-75. Comme toutes les substructures des constructions F7-F9, la fondation est solidement implantée sur la moraine au travers des remblais déposés anciennement et en cours de chantier. Le mur M77 est élevé à l'air libre depuis 425.50 (ressaut de fondation) ; le reste de l'élévation conservée a été recouvert par les remblais de moraine remaniée qui remplissent toutes les substructures derrière F3.

La canalisation St.100

Cette structure, dont le sens de l'écoulement des eaux s'effectuait d'ouest en est, est constituée de différents tronçons (fig. 64) ; conservée sur 9 m dans le couloir G1, elle traverse ensuite le mur M54. De là, les eaux devaient se déverser dans un bassin d'agrément dans l'angle de F2, vasque dont les traces éventuellement conservées ont malheureusement disparu suite à un percement brutal effectué en 1963⁴³.

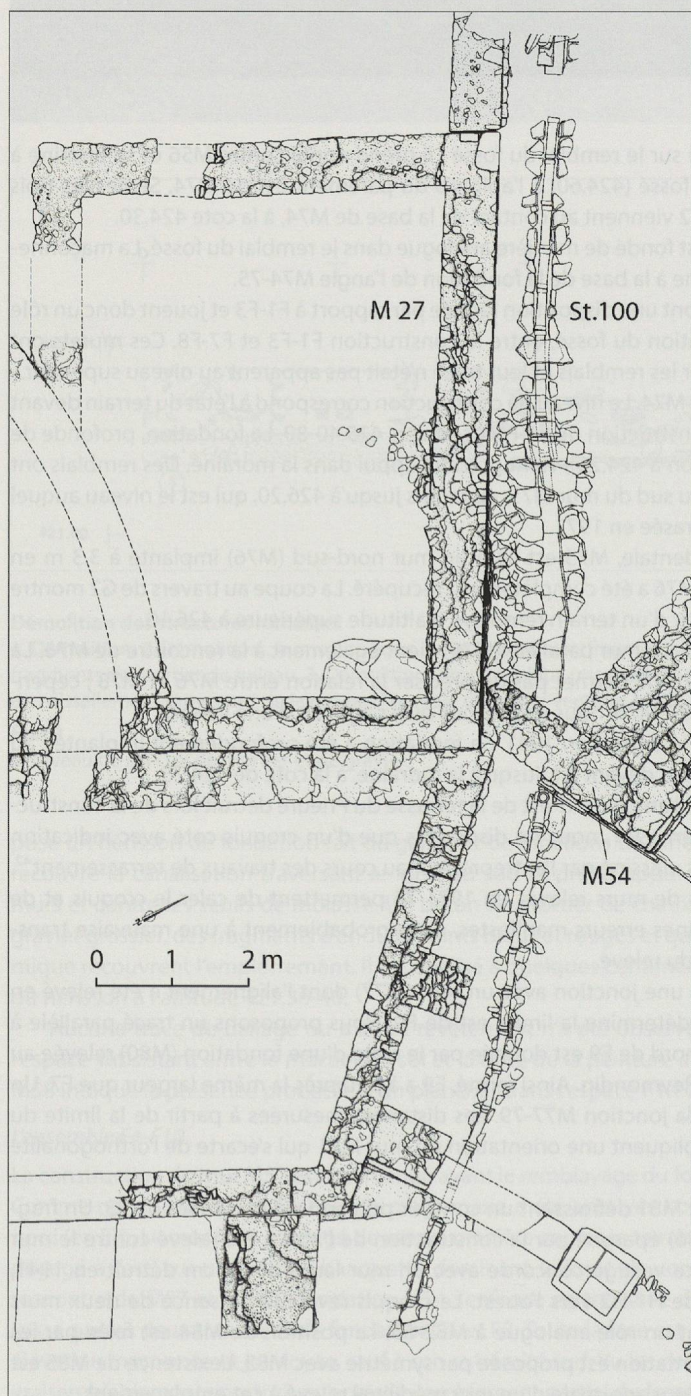


Fig. 64

État 3. Canalisation St. 100. Pierre-à-pierre des différentes parties du tracé.

43 Quelques fragments de peinture évoquant un décor de fontaine permettent toutefois de proposer une restitution de cet aménagement : cf. *infra*, pp. 144-145.



Fig. 65 (à g.)

État 3. Canalisation St. 100. Sur une portion du tracé, les dalles qui recouvraient le conduit de terre cuite dans l'espace G étaient encore conservées. Vue ouest.



Fig. 66 (à dr.)

État 3. Canalisation St. 100. C'est dans la moitié est de G1 que l'on voit le mieux le mode de construction : les tubes emboîtables sont posés sur des *tegulae* et bordés par des murs soutenant la couverture de dalles. Vue ouest.

Fig. 67

Coupe schématisique indiquant la pente de la canalisation St. 100.

La canalisation reprend au pied du mur M54, puis, suivant un parcours légèrement sinueux le long des murs M43, M44 et M45, elle passe sous le seuil du portique pour finalement répandre ses eaux dans le sol des jardins D11. Ce dispositif, de construction très soignée, n'était apparemment pas destiné à supporter un écoulement important (tuyaux emboîtés sans mortier, puits perdu très sommaire). La présence de concrétions calcaires dans la partie inférieure montre que cette canalisation conduisait des eaux de source avec un débit modeste.

Après le comblement de l'espace G1, le terrain est recreusé par une tranchée à fond étroit (50-60 cm) courant parallèlement au mur M27-M39, à une trentaine de centimètres au nord. La canalisation qui est installée présente différents aspects d'ouest en est, dans le sens de l'écoulement des eaux.

La canalisation n'est conservée qu'à l'est du mur est du Prieuré. Un premier tronçon, long d'une cinquantaine de centimètres, est constitué d'une *tegula* posée dans le terrain en place bordée de deux murs latéraux en moellons et couverte d'une dalle de 40 cm de large. Un fragment d'*imbrex* constitue la rive sud du canal, là où manque le rebord de la *tegula* du fond. Ce premier tronçon débouche à la cote 424.61 m dans une dépression profonde d'une quinzaine de centimètres, creusée dans l'argile morainique, large d'une soixantaine de centimètres et qui s'étend jusqu'à la fondation du mur M39. Cette fosse a été comblée par des matériaux limoneux et sableux, contenant des fragments de charbon de bois, de la céramique, un pecten et des fragments d'enduits muraux. Nous supposons que cette fosse constituait un sac de décantation (dépotoir) dont l'entourage et le fond en bois auraient disparu.

Elle se poursuit ensuite par un tronçon de cinq mètres de longueur, fait de neuf tuyaux de céramique longs de 60 cm et d'un diamètre intérieur de 10 cm environ ; ces tuyaux à emboîtement, tous identiques, sont assemblés à sec ; ils sont posés à même le fond de la tranchée et protégés de l'écrasement par des alignements de pierres jointives qui assurent le calage du tuyau dans l'axe de la tranchée. Par endroits, la canalisation est recouverte d'une dalle de pierre (fig. 65).

Trois mètres avant le mur M54, la structure change à nouveau : la tranchée d'implantation s'élargit à 1.3 m environ et le fond de la canalisation est dès lors constitué d'une série de dix *tegulae* emboîtées, bordées de part et d'autre par deux murs faits de deux assises de gros



Fig. 67

État 3. Canalisation St. 100. Dispositif d'évacuation de la fontaine aménagée dans le portique F2, qui était alimentée par le conduit traversant G1. Vue ouest.

blocs (fig. 66). L'espace entre le muret méridional et la fondation du mur M27 est soigneusement comblé par un empilement de petits cailloux. La fouille de ce secteur a endommagé la couverture de dalles plates qui recouvraient ce troisième tronçon. Dans le tiers supérieur, la canalisation en tuyaux est posée sur les *tegulae*.

La canalisation traverse ensuite le mur M54, qui présente un percement passablement ruiné, d'une largeur de 40 cm, dont la base coïncide avec le prolongement de la pente de la canalisation vers 423.45. Aucune *tegula* n'a été trouvée dans le passage du mur. La dégradation du mur a effacé la forme originale du passage, mais il devait être axé sur l'alignement général de l'écoulement. La structure de la maçonnerie montre la présence d'un chaînage en tuiles à une cinquantaine de centimètres en dessus du fond. Le percement⁴⁴ effectué en 1963 a révélé la présence de tuiles et de fragments de briques pilées, déposés dans le mortier des assises. Cette technique s'observe à espaces réguliers, toutes les deux assises. Le jointoyage conservé de la face est du mur M54 est fait avec du mortier à très forte granulométrie, qui masque tous les tuileaux et éléments de tuiles de l'intérieur du mur. Cet aspect contraste avec les autres parties de l'élévation de F1-F3. En conclusion, il est possible qu'un problème architectural ait impliqué une réfection importante de la maçonnerie M54-55. Le changement de structure de la canalisation St.100 pourrait s'expliquer également par une reconstruction affectant le tiers inférieur de son parcours.

La canalisation reprend immédiatement au pied du mur M54. La dégradation de la maçonnerie antique et le percement de 1963 ont fait disparaître toute trace d'une gargouille et d'une vasque dans laquelle devaient se déverser les eaux issues de la canalisation St.100.

Le pied est de M54 et la base nord de M43 sont munis d'un dispositif de drainage fait de *tegulae* plaquées verticalement contre la fondation. Les rebords sont appliqués contre la maçonnerie, ménageant un vide. Le béton du sol de F2 semble avoir été coulé directement contre les tuiles. L'alignement de la dernière tuile contre le mur M43 respecte l'ouverture vers D10 (M44) ; la tuile à l'angle de M54-55 prend appui sur le seuil de molasse. La canalisation est posée dans une tranchée étroite et calée par des blocs de pierre, comme dans le tronçon supérieur. Le premier tube est appuyé directement contre la *tegula* de drainage (fig. 67). Un percement ovale a été pratiqué sur la partie supérieure du cylindre, permettant l'introduction de l'embout d'un tube vertical, retrouvé *in situ*. Aucun joint en mortier n'a été constaté. La canalisation suit un tracé légèrement sinueux, parallèlement aux murs M43, M44 et M45 ; composée de 13 éléments, elle contourne la tête du mur M46, passe sous le premier élément de seuil de molasse (M61) et, à 1.3 m de la façade du portique, se déverse librement dans un

44 Travail en tunnel pour le passage d'une canalisation moderne à l'aplomb de l'écoulement antique : cf. *supra*, fig. 3, p. 16, intervention n° 6.

Fig. 68

État 3. Canalisation St. 100. Détail du tronçon situé dans D11, avec arrivée dans le puisard. Vue sud.



puits perdu entouré de blocs de pierres sèches et profond d'une soixantaine de centimètres (fig. 68). Dans F2, la canalisation était recouverte de pierres plates et surmontée de l'empierrement du sol bétonné. Le fond de la canalisation se trouvait entre 35 et 55 cm sous le sol de F2, avec une pente générale de 4.5% environ. Il n'a pas été observé de réfection du sol sur le tracé du conduit, ce qui indique donc que la construction de la canalisation est contemporaine de l'édification de F1-F3.

Dans G1, la tranchée de construction de la canalisation a été comblée par des matériaux divers, déchets de construction, remblais morainiques, dont la disparité ne permet pas d'attester une réouverture de la canalisation pour l'entretien. Comme nous l'avons vu plus haut, une reconstruction de la partie inférieure ne peut être exclue.

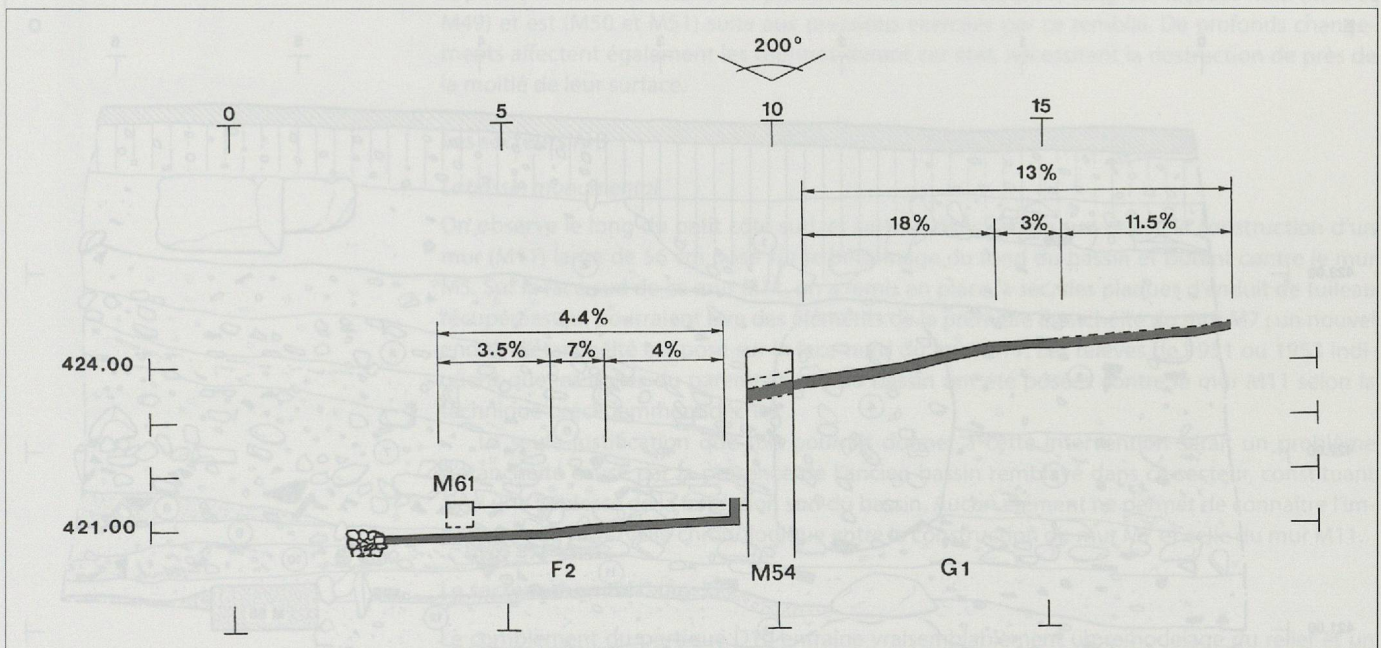


Fig. 69

Coupe schématique indiquant la pente de la canalisation St. 100.

Le premier tronçon en tuyaux présente un tracé rectiligne, avec une pente de 11% environ, alors que le tronçon en *tegulae* a une pente de 18 % environ et un tracé relativement sinueux (fig. 69) ; la jonction des deux sections et la pose des tuyaux sur les *tegulae* créent une discontinuité de la pente avec un secteur subhorizontal long de 1 à 1.5 m. Si nous faisons l'hypothèse d'un premier état de canalisation entièrement en tuyaux de terre cuite, avec une pente homogène de 11%, le percement du mur se serait situé une trentaine de centimètres au-dessus de l'ouverture actuelle, sous le linteau de *tegulae* observé dans la partie supérieure du mur M54.

Il est donc vraisemblable qu'un défaut de fonctionnement ait affecté la canalisation en G1, vers le tiers aval de son parcours. Il a pu en résulter des dégâts aux parements des murs M54 et M56, qui ont fait l'objet d'une importante réfection locale (les limites de cette intervention n'ont pas été relevées avec précision).

La partie défectueuse de la canalisation aurait alors été refaite, avec une pente plus forte, et les tuyaux posés sur un canal en *tegulae* destiné à récolter toute nouvelle fuite.

L'espace D11

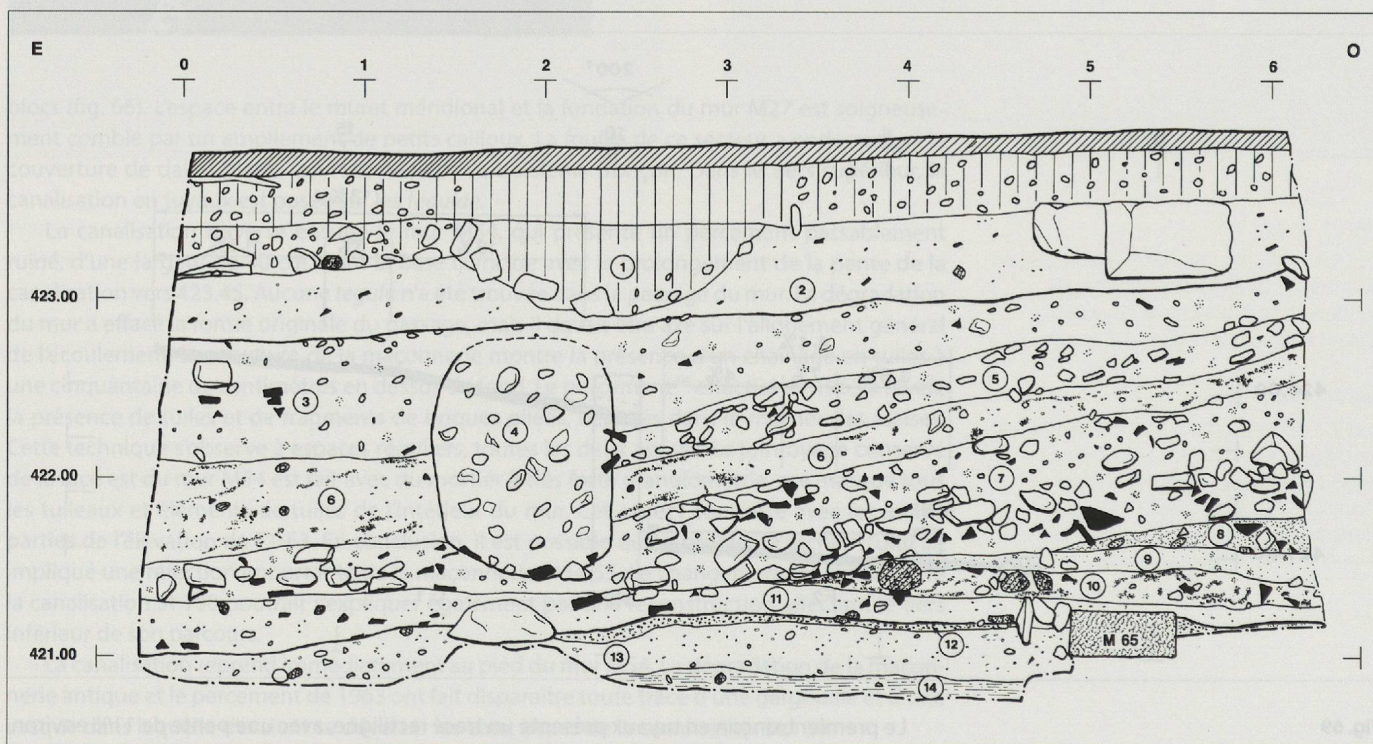
L'espace en avant du portique F2 n'est connu que par peu d'éléments, les fouilles ne s'étant étendues qu'à l'emprise nécessaire à la construction de l'abri-musée, en 1979-1980. Aucun sol en mortier n'a été relevé et il semble que cet espace n'était pas couvert. Devant la façade de F2, à l'altitude moyenne de 421.40, un mince sol de gravier est attesté sur une largeur de 2.5 m (fig. 70) ; à l'est, un gros moellon délimite la largeur de l'allée, sans que nous puissions déterminer si cette structure s'étendait tout au long de la façade.

Le terrain morainique a été terrassé horizontalement à 421.10 sur une largeur de 2.5 m devant les seuils M61-65. Un matériau de réglage argileux et sableux épais d'une trentaine de centimètres a été déposé contre les seuils de molasse. Sous ce remblai ont été observées les traces de trois poutres en bois brûlées de 15 x 15 cm de section, gisant horizontalement et plus ou moins perpendiculaires à la façade. Des fragments de tuiles et de mortier étaient mêlés aux restes de bois, possibles vestiges d'éléments d'une huisserie permettant de fermer l'espace lorsqu'il n'était pas utilisé.

Une couche sableuse grise contenant quelques pierres et fragments de tuiles, atteignant 30 cm d'épaisseur à l'est, en D11, a recouvert les seuils M63-65 ainsi qu'une partie du sol dans F2. Nous verrons que ces matériaux se sont déposés par la rampe H1, probablement à la suite d'un phénomène naturel (cf. *infra*, pp. 97-98).

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la canalisation St.100 débouche à 80 cm sous le niveau de circulation devant F2 dans un puits perdu qui était en communication avec des terrains perméables. Cet aménagement était probablement totalement invisible en surface.

Devant le portique D10, le terrain morainique a été égalisé à 421.40-50 environ (observation faite devant les contreforts c.50 et c.51).



1. Remblai moderne. 2. Remblai : humus mêlé de gravier et de quelques tuiles.

Démolition des structures romaines

3. Démolition : limon argilo-sableux mêlé de pierres, de tuiles, de mortier et d'os. 4. Puisard : poche remplie de cailloux. 5. Démolition analogue à 3., avec plus de cailloux. 6. Démolition : limon argilo-sableux mêlé de cailloux, de gravier, de tuiles, d'os et de charbon. 7. Démolition : limon argilo-sableux mêlé de nombreux moellons, de tuiles et de mortier. 8. Démolition : mélange de sable et de mortier. 9. Démolition : limon sableux riche en charbon, mêlé de tuiles et de mortier. 10. Démolition : limon sablo-argileux mêlé de tuiles, de mortier et de charbon. 11. Démolition : limon sablo-argileux mêlé de cailloux, de gravier et de tuiles.

État 3

12. Niveau de sol : sol de gravier. 13. Remblai : limon argilo-sableux mêlé de gravier. 14. Remblai : argile presque pure.

Fig. 70

Coupe stratigraphique E-O, vue sud, à cheval entre le portique F2 et l'espace ouvert D11. Situation : fig. 13, p. 28.

La rampe H

À son extrémité nord-est (cf. fig. 41, p. 65), l'espace du portique est limité par un mur (M66) dont il ne subsiste qu'une fondation partiellement remployée dans les constructions ultérieures. Un premier dispositif d'escalier ou de rampe d'accès au niveau supérieur du bâtiment, débouchant derrière le mur M56, se manifeste par une légère pente du fond du terrain observée en H1. Le niveau de circulation (sol bétonné) dans F1-F2 est resté le même dans l'état 3 et dans l'état 4, à 421.35 40.

Aucun sol construit n'est attesté au nord-ouest de M66 à des niveaux correspondant à F2. Un remblai constitué de matériaux limono-argileux s'élève en pente douce en H1, au pied du mur M66, entre 421.34 et 421.75 au niveau de la tête de M56.

La liaison du mur M66 avec la façade du portique (M61-65) n'est pas connue, la reconstruction de l'angle nord-est de l'espace F2 dans l'état 4 ayant englobé les restes de l'ancien angle M65-M66. Le mur M66 disparaît sous le nouveau soutènement (M68). Son prolongement a complètement disparu lors de la construction ultérieure de H2, qui a entamé le terrain morainique où prenait assise le premier dispositif. L'observation des niveaux de la moraine en place en H1-H2 révèle une pente très forte, de l'ordre de 60%, derrière la tête du mur M56 ; nous en déduisons l'existence d'un escalier s'amorçant dans l'alignement de la face de l'hémicycle (M54-M59-M60).

L'état 4 (fig. 71)

D'importants travaux ont à nouveau lieu à l'état 4, à la fin du 2^e siècle de notre ère. L'aménagement des rampes et escaliers couverts de H1 suppose un démontage complet de l'extrémité nord du portique F2. Dans le même temps, l'ornementation du pavillon est entièrement refaite.

Pour de probables raisons statiques, le portique D10 est entièrement comblé par des matériaux de démolition provenant d'autres parties de la villa ; le passage communiquant avec le portique F2 est condamné et plusieurs contreforts établis le long des façades nord (M48 et M49) et est (M50 et M51) suite aux pressions exercées par ce remblai. De profonds changements affectent également les thermes durant cet état, nécessitant la destruction de près de la moitié de leur surface.

Les secteurs A-B

Le bassin monumental

On observe le long du petit côté sud, et surtout dans l'angle sud-ouest, la construction d'un mur (M11) large de 56 cm posé sur le bétonnage du fond du bassin et butant contre le mur M5. Sur la face sud de ce mur M11, on a remis en place, à sec, des plaques d'enduit de tuileau récupérées qui pourraient être des éléments de la première étanchéité du mur M7 ; un nouvel enduit d'étanchéité est posé sur la face nord du mur M11. Les relevés de 1951 ou 1953 indiquent que les dalles du parement sud du bassin ont été posées contre le mur M11 selon la technique précédemment décrite.

La seule justification que l'on pourrait donner à cette intervention serait un problème d'étanchéité causé par la présence de l'ancien bassin remblayé dans ce secteur, constituant ainsi une faiblesse de la fondation sud du bassin. Aucun élément ne permet de connaître l'importance de l'intervalle chronologique entre la construction du mur M7 et celle du mur M11.

Le secteur thermal C (fig. 72)

Le comblement du portique D10 entraîne vraisemblablement un remodelage du relief et un rehaussement des niveaux à l'est des thermes qui ont peut-être conduit à l'abandon du dispositif d'accès C14, devenu inutile. Celui-ci est remplacé par une nouvelle abside C21 accolée au local C12.

Le balnéaire est également agrandi en direction de l'ouest par la construction d'un nouveau mur de façade (M1025). Dans le même temps, le bâtiment thermal est raccordé au grand couloir A1 par le prolongement M1036 du mur M1012 en direction de l'ouest. Ces transformations provoquent la destruction des anciens locaux C3 et C4 au profit d'une nouvelle subdivision en quatre petites pièces. Il est vraisemblable que l'agrandissement de la pièce chauffée C13 en direction de l'est intervient durant la même phase de travaux. Cette transformation affecte aussi les installations de l'hypocauste qui sont reconstruites.

L'abside C21

Sur les ruines du dispositif C14 est érigé un mur absidal (M1003) renfermant un bassin. Au nord, l'abside est accrochée dans le prolongement de M1012 contre le parement extérieur

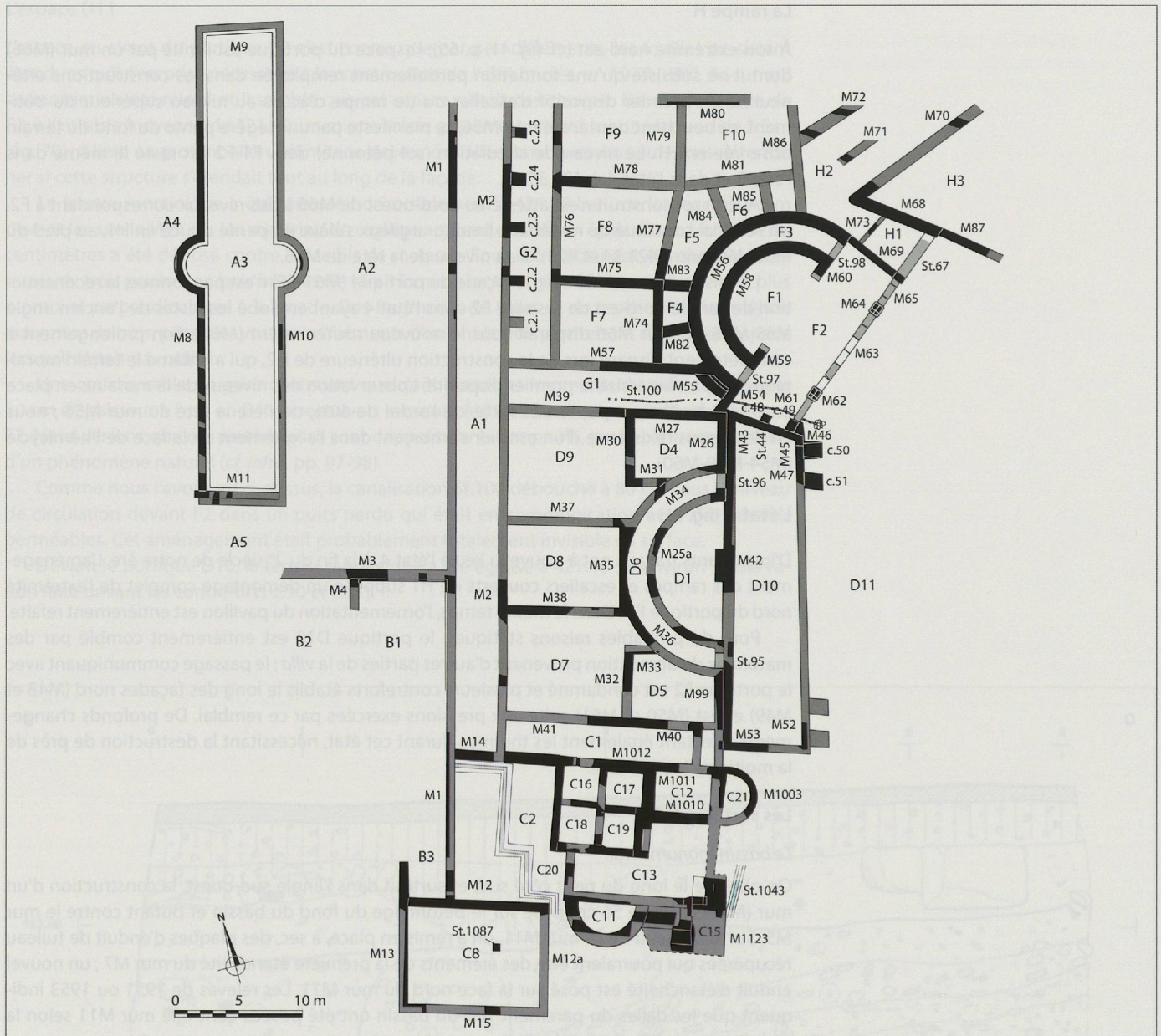


Fig. 71

État 4. Plan schématique. Échelle 1:500.

de M1040, alors qu'au sud, la jonction est détruite par l'installation au Moyen Âge d'une double tombe à coffrage (fig. 73 et 74).

Sa situation en bordure de pente a nécessité la mise en œuvre de puissantes fondations. Elles ont été dégagées jusqu'à la cote 423.30, sans que la base ait été atteinte. Les cinq assises inférieures sont fondées en tranchées étroites et marquent un ressaut de 0.05 à 0.10 m. Soigneusement agencées pour ce genre de fondations, elles sont composées de boulets et de quelques moellons liés au mortier. Elles sont surmontées de six assises montées à vue, larges de 0.55 m. Le parement extérieur est constitué de rangs de moellons soigneusement aménagés (fig. 74). Les documents établis lors des fouilles de 1920 attestaient l'existence à cette époque de deux ou trois assises supplémentaires. L'intérieur du mur est pourvu d'un ressaut de 0.20-0.25 m qu'il est difficile de différencier du puissant radier (US8) qui renforce l'intérieur de l'abside. Celui-ci est formé d'au moins neuf assises de boulets et blocs calcaires liés au mortier. Le ressaut intérieur de M1003 supporte un doublage en briques de terre cuite, d'une épaisseur de 0.12 m, lié au mortier de tuileau. Un sol en mortier de tuileau assez grossier (US7), épais de 0.05 m, est conservé à la cote 424.56 m. Il était probablement recouvert d'un dallage qui n'est plus conservé.

La canalisation St.1043

Découverte au sud du chœur de l'église, cette canalisation, large de 0.60 m, a été dégagée sur un tronçon de 2.4 m (fig. 75). Son orientation diverge de 7-8° en direction de l'est par rapport à l'axe des murs des thermes.



Fig. 72
État 4. Plan schématique de la zone
thermale. Échelle 1:200.

Constituée de blocs en remploi, elle se distingue par la qualité de sa facture et des matériaux employés. Des blocs orthostates de calcaire jaune ont été utilisés pour les parois. Leur longueur varie entre 0,50 m et 0,82 m, pour une hauteur de 0,30-0,32 m et une largeur de 0,19 m. Ils sont liés au mortier de tuileau fin. Ces éléments présentent de petits canaux destinés à recevoir les joints d'étanchéité au mortier de tuileau évoquant les blocs qui constituent le bassin monumental A3⁴⁵. La position incohérente de ces petits canaux sur les différentes faces des blocs confirme par ailleurs qu'il s'agit bien de remplois.

Le fond du canal est constitué de carreaux de terre cuite, de 0,22-0,23 m de côté, posés sur un lit de mortier de tuileau. Sur le tronçon de 2,4 m dégagé, l'altitude du fond varie entre 423,26 m et 423,17 m, assurant une pente de 3,9 % en direction du sud-ouest.

De la couverture ne subsiste qu'une dalle fragmentaire en grès molassique, qui mesure 0,90 m de long, 0,60 m de large et une dizaine de centimètres d'épaisseur. Elle est conservée sur les piédroits au milieu du tronçon dégagé. Le sommet de la dalle se situe à la cote 423,54 m.

Cette canalisation repose sur un radier de boulets, de blocs calcaires et de fragments d'éléments en terre cuite liés au mortier de tuileau. Elle est construite sur des couches de démolition mises en remblai (US143).

Au nord du tronçon mis au jour, cette canalisation a été détruite par les constructions médiévales (cf. fig. 30, pp. 52-53). La proximité du bassin situé à l'intérieur de l'abside M1003 et l'absence d'écoulement attesté nous incitent à les associer. La cote du fond de la canalisation,

45 Cf. supra, pp. 65-69.

**Fig. 73**

État 4. Abside M1003 conservée à l'intérieur du chœur de l'église du Prieuré. Elle est recoupée par la grande abside de l'église romane et une tombe en dalles (T50-51). Le radier à l'intérieur de l'abside a été percé par l'implantation de tombes médiévales. Vue en direction de l'est.

en projetant une pente constante en direction du nord, correspond d'ailleurs relativement bien avec le niveau du fond du bassin. Cette proposition, toute séduisante qu'elle soit, demeure hypothétique. Il est en effet difficile d'expliquer la singularité de l'axe de cette conduite qui ne permet pas de restituer un raccordement direct avec le bassin C21 et qui entame la maçonnerie M1123. On ne saurait donc exclure une fonction différente pour cette canalisation ou une datation plus récente.

L'angle nord-ouest

La façade nord M1012 est prolongée par un nouveau tronçon de mur (M1036) en direction de l'ouest, qui s'appuie contre l'angle sud-est du corridor-portique A1. Ce mur large de 0.85-0.90 m a été dégagé sur une hauteur de sept assises. Un bloc de molasse de 0.50 m de côté

**Fig. 74**

État 4. Les fondations de l'abside M1003 recoupée à gauche par la tombe T50-51. Vue en direction de l'ouest.

Fig. 75
 État 4. La canalisation St.1043 a entamé le massif St.1123. Vue en direction de l'est.



(St.1075) est partiellement conservé dans le parement nord de M1036. La forme concave de son fond qui se situe à 424.71 m d'altitude, indique qu'il s'agit sans doute d'un élément appartenant à une canalisation. Ce bloc ne semble pas avoir été déplacé pour être utilisé comme remploi, mais s'il se trouve à son emplacement originel, on ne connaît pas le développement de cette conduite.

L'abside M1059 et l'ancienne façade M1035 sont abattues lors de l'agrandissement des thermes, ce qui provoque l'abandon du bassin C3 et de la pièce hypocaustée C4 (fig. 76). Seule la partie orientale de ces locaux a été préservée. Une nouvelle partition de cet espace est



Fig. 76
 État 4. Les transformations de cet état provoquent la désaffectation de l'abside du bassin C3 et de l'hypocauste de C4 conduisant à une nouvelle partition des locaux dans la partie occidentale des thermes. Vue en direction du nord.

entreprise par la création de quatre petites pièces de forme carrée (C16-C19). Leurs dimensions sont analogues, leur surface atteignant environ 9 m². Elles sont délimitées à l'ouest par le mur M1025, qui semble marquer un angle au sud (M1038) en direction de M1015, fermant ainsi ces locaux. La liaison entre M1025 et M1038 est difficile à déterminer, en raison de l'installation d'un alandier à cet endroit et des perturbations engendrées ultérieurement par l'édification de la façade méridionale de l'église du Prieuré. Cet espace est subdivisé par la construction du mur nord-sud M1013/1014 auquel est chaîné M1023 dans le prolongement approximatif de M1022, dont le tronçon oriental a été conservé. Peu profondes, les fondations de ces murs reposent directement sur l'arasé des maçonneries antérieures.

Les sols de ces pièces ont tous été rehaussés, mais ils ont été complètement détruits, excepté à l'intérieur de C18. Le fond de l'ancien local C3 et l'*area* de l'hypocauste C4, recouverts d'une couche de mortier maigre (US61) lié à la construction de M1013/1014, ont été abandonnés. Les éléments de décor du local C4, contre lesquels étaient encore accrochés de fragments de *tubuli*, ont également été abattus et mis en remblai⁴⁶. D'autres ensembles picturaux⁴⁷ ont également été découverts dans les couches de remblais de ces pièces, mais leur pauvreté et leur dispersion ne permettent pas de les associer avec certitude à un local en particulier. L'implantation de nombreuses tombes médiévales a d'ailleurs fortement bouleversé l'intérieur de ces pièces.

La pièce chauffée C18

Le seul niveau de sol conservé se trouve à l'intérieur de l'espace C18. Il s'agit d'une couche de mortier de tuileau grossier conservé par lambeaux à l'altitude 424.74-424.82 m (US40). Elle est recouverte d'une couche de tuileau plus fin, épaisse de 0.02-0.05 m, correspondant à une réfection ou à un niveau de finition. Ce sol correspond à l'*area* d'un hypocauste alimenté par un alandier (St.1067) situé au sud de la pièce, entre M1025 et l'ancien mur M1035. Il ne subsiste aucune trace des pilettes ni des aménagements supérieurs.

Le *praefurnium* St.1067

Au sud du local C18, sous la façade de l'église, sont conservés les vestiges d'un *praefurnium*. Cette installation, dans un premier temps, ne semble pas avoir été intégrée à l'intérieur d'un local fermé. On peut donc supposer qu'il était protégé par un petit appentis.

La sole de l'alandier est constituée d'un bloc de molasse épais de 0.60-0.80 m, et mesurant 1.5 m de long sur 0.60 m de large (fig. 77). Il repose sur une couche de remblai limoneux compact (US158) recouvrant l'arasé de M1129. La surface de la sole, située à 424.80 m, est devenue concave par l'usage et présente des traces de rubéfaction. Elle est recouverte d'un feuilletage de couches cendreuse compactes provenant des dernières combustions. La largeur du conduit mesure entre 0.30 m et 0.60 m. Les piédroits sont formés de blocs de molasse en mauvais état de conservation, qui témoignent de plusieurs réfections. Le parement extérieur de M1130 semble ainsi avoir été entamé pour y aménager l'un des blocs.



Fig. 77

État 4. Les blocs de molasse de l'alandier du *praefurnium* St.1067 conservé sous la façade sud du Prieuré. À gauche, on aperçoit le canal aménagé entre les locaux C13 et C18. Vue en direction du sud.

46 Cf. *infra*, pp. 191-200.

47 Cf. *infra* dans le chapitre consacré aux peintures les ensembles lacunaires des thermes : groupes 6 et 18, resp. pp. 242-243 et 247.

Le local C13

Le mur M1009, qui délimitait la pièce chauffée à l'est, est arasé afin d'agrandir le local. On ne connaît cependant pas précisément sa nouvelle limite, mais il est probable qu'elle se confond avec la maçonnerie M1123.

Un niveau de sol en mortier de tuileau (St.1134) a été observé sur une longueur de 9.6 m entre le mur M1130, contre lequel il s'appuie à l'ouest, et une maçonnerie médiévale qui le recoupe à l'est (cf. fig. 30, pp. 52-53). Il est conservé uniquement sous l'emprise du mur sud de l'église à la cote 424.58 m⁴⁸. La couche de tuileau est épaisse d'une dizaine de centimètres et recouvre un radier de boulets et de moellons. Le niveau d'altitude de ce sol et le type de matériaux utilisés indiquent selon toute vraisemblance qu'il s'agit de l'*area* d'un hypocauste. Aucune trace de pilettes n'a toutefois pu être mise en évidence.

Le secteur D

Les transformations du portique D10

La niche du mur M42 a été obturée et des pans de mur (M44 et M47), de même épaisseur que M43 et M45 (environ 60 cm), ferment les anciennes baies du portique ; des moellons ont été insérés en clés de liaison en divers points de la jonction des maçonneries. Le bouchon M44 comporte un chaînage de *tegulae* horizontales sur deux assises (cf. fig. 56, p. 77), alors que le pan M47 est traversé par deux barbacanes à l'altitude 422.75, constituées chacune par deux *imbrices*. Les fondations de M44 et M47 reposent sur les anciens soubassements des seuils. Le bouchon M44 surmonte des sédiments épais d'une vingtaine de centimètres, ce qui indique la présence à cet emplacement d'un seuil qui était probablement en bois. La fondation de M47 est coulée en pleine terre et présente une retranche de 15-20 cm du côté ouest à l'altitude de 422.00. Du côté est, le parement descend plus bas, vers 421.50. Ces disparités nous révèlent que l'intérieur de D10 était déjà comblé d'une soixantaine de centimètres de remblais lors de sa fermeture.

Le sol de béton et son soubassement ont été détruits sur une largeur de 60 à 100 cm le long des murs M42, M43 et M45. Ces percements constatés dans le sol de D10 pourraient être mis en relation avec la construction des murs de fermeture des baies, sans que l'on puisse donner une explication plus précise.

Après destruction de son sol, le portique D10 est ensuite comblé par déversement de remblais très hétérogènes (matériaux argileux, gravats, blocs de béton de tuileau, enduits muraux, céramique, moellons, etc.), dont l'allure indique un remplissage à partir de l'aplomb du mur M42 (cf. fig. 15, pp. 30-31, couches 7 à 14).

La pression des remblais a eu pour effet le déversement des murs vers l'extérieur. Des contreforts très massifs (c.50, c.51) de 120 x 155 cm ont été disposés contre le mur M47, notamment à la jonction de c.46 et c.47. La fondation du contrefort c.50 montre une implantation différente de son élévation, laquelle est disposée d'une manière plus judicieuse pour reprendre les poussées. Le contrefort c.50, à la cote 423.45 environ, présente une assise de réglage avec

Fig. 78

État 4. Secteur D. Contreforts c.49 et c.50, angle nord-est de D10, formé des murs M45 et M47. Vue ouest.



48 Ce niveau semble contemporain des thermes de la villa, mais les observations réalisées depuis l'intérieur de l'église révèlent une relation ambiguë avec un muret maçonné (St.1054) pouvant former la paroi d'une tombe.

un semis de fragments de terre cuite, formant une sorte de tuileau rudimentaire. La fondation des contreforts c.50-c.51 s'approfondissait en direction du sud (420.60 pour le contrefort c.51), ce qui est sans doute en rapport avec la déclivité du terrain naturel. Le niveau de la base du parement du mur M47 et des contreforts est identique (environ 421.50), ce qui indique le niveau approximatif du terrain devant D10. Cette cote correspond à ce qui a été observé devant F2.

Un contrefort (c.49) de 68 sur 100 cm prend partiellement appui sur le seuil de F2 (fig. 78) et un nouveau contrefort (c.48) a été mis en place contre le bouchon M44 ; une partie du parement nord de M44 et M45 a été refaite à cette occasion avec un mortier de très mauvaise qualité.

La présence d'autres contreforts soutenant le portique remblayé, notamment dans sa partie méridionale, est suggérée par symétrie (cf. fig. 71, p. 90).

Le secteur H

La rampe H1

La création d'une rampe à paliers, dite à pas d'âne, modifie les circulations dans le portique F2 : la nouvelle rampe H1 s'ouvrant sur l'extérieur du portique, il était dès lors nécessaire de sortir de F2 pour y accéder (fig. 79). Le mur M66 a été démoli en suivant le profil nécessaire pour les

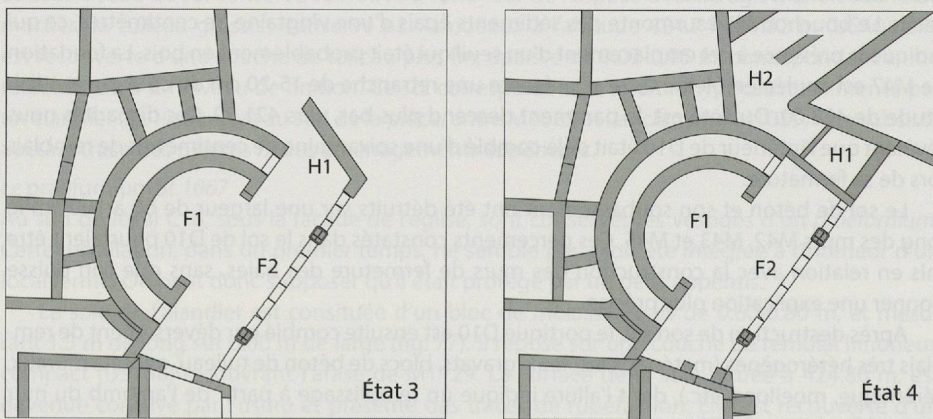


Fig. 79

État 4. Plan schématique des transformations du secteur H (états 3 et 4).



Fig. 80

État 4. Secteur H1. Fondation de M66, récupérée pour former le soubassement de la nouvelle rampe à paliers. En arrière plan, le mur M68. Vue nord-ouest.

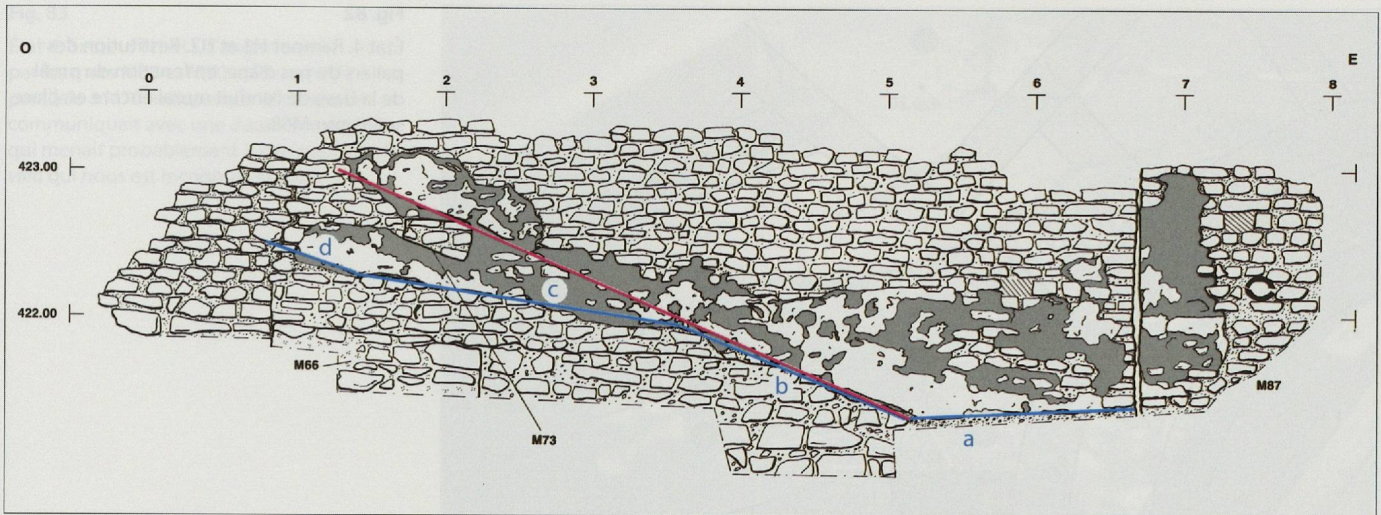


Fig. 81

État 4. Secteur H1. Élévation du mur M68. La base des enduits encore en place indique le profil des paliers de la rampe. On observe les restes du mur M66 formant le soubassement. En outre, la présence d'un muret transversal M73, dont le sommet coïncide avec la base d'un enduit, indique qu'il y a eu une correction du tracé de la rampe. La partie est de M68 est prolongée, à une époque indéterminée, par le mur M87. Vue nord. Situation : fig. 13, p. 28.

paliers (fig. 80). Un terrassement large a permis la construction du mur M68 en terrain libre ; l'extrémité est de M68 s'arrête sur l'alignement de la façade F2, prenant appui sur un mur de fondation large de 90 cm (St.67) qui prolonge l'ancienne fondation M65. Des assises de maçonnerie sont conservées jusqu'à 421.28 au sud de St.67, sur lesquelles s'appuie la tête d'un nouveau mur de fermeture (M69) qui prend appui contre la tête de M56. La fondation de M68 s'élève par paliers entre 420.80 à l'est et 422.60 à l'ouest en suivant la pente morainique. La base du parement nord de M69, destinée à être remblayée, est traitée avec moins de soin que le parement sud.

Un remblai hétérogène, contenant de nombreux blocs de pierre et des matériaux de terrassement est déposé entre M68 et M69 en recouvrant progressivement les restes de M66 et en constituant le profil de la rampe à paliers.

Des restes d'enduit encore bien préservés sur la face sud du mur M68 et nord de M69 donnent de précieuses indications pour le niveau de la rampe. Il s'agit surtout des parties basses de l'enduit, de la surépaisseur et du bourrelet qui ont résulté de l'application au contact du terrain horizontal (fig. 81). Ces parties plus solides ont été apparemment protégées par un remblai partiel et par le revêtement de sol disparu. L'enduit est lissé, de couleur blanche. Un fragment sur la partie occidentale de M68 montre des giclures et coulures de pigments rouges et noirs. Une bande horizontale noire bordée de filets ocre persistait à l'extrémité est du même mur, à l'altitude de 422.20.

La base des restes d'enduit, dont les traces concordent d'un mur à l'autre, dessine le profil des paliers et des changements de pente de la rampe. Les lignes de rupture de pente sont perpendiculaires au mur M68.

D'est en ouest, on constate ainsi que cette rampe était constituée d'un premier palier horizontal d'une largeur maximale de 1.5 m, fondé sur St.67 ; aucune trace d'une menuiserie de fermeture n'est visible sur les murs latéraux.

Vient ensuite une rampe d'une longueur de 1.5 m environ, avec une pente de 40% environ, suivie d'une rampe plus douce (16%) longue de 2.1 à 2.2 m. Une troisième rampe, d'une pente d'environ 28% et d'une longueur constatée d'un mètre environ, devait probablement atteindre l'extrémité du mur M68 et conduire à un palier établi à l'altitude de 423.40 m environ (fig. 82).

La suite exacte du parcours nous est inconnue. L'existence du mur M86 et des fondations M70, M71 et M72, qui s'élèvent progressivement dans le terrain, permet de proposer une suite sous forme d'une cage d'escalier encadrée par les murs M70 à M72. Le premier tronçon de la rampe gravit deux mètres sur la largeur du portique F2 ; le reste de la dénivellation jusqu'au niveau de circulation supérieur, situé entre 426 et 427 m, pouvait être gravi sans difficulté avec les deux rampes qu'il est possible de placer dans l'espace H2, qui communiquait avec H1, comme l'atteste l'angle formé par les murs M68 et M70 (fig. 83).

Le soubassement de la rampe est constitué par les restes du mur M66 et par une masse de remblai provenant probablement de sa démolition. Un niveau général de réglage de la rampe est mis en place, constitué de matériaux morainiques où dominent les graviers. La surface de cette fondation porte la trace d'une érosion qui a transféré une partie des matériaux au bas de la rampe, en recouvrant même une partie de l'enduit mural. Les sables et graviers que l'on rencontre en couches plus ou moins épaisses dans tout le portique et surtout dans sa partie frontale peuvent être associés à ce phénomène d'écoulement (cf. fig. 62, p. 82,

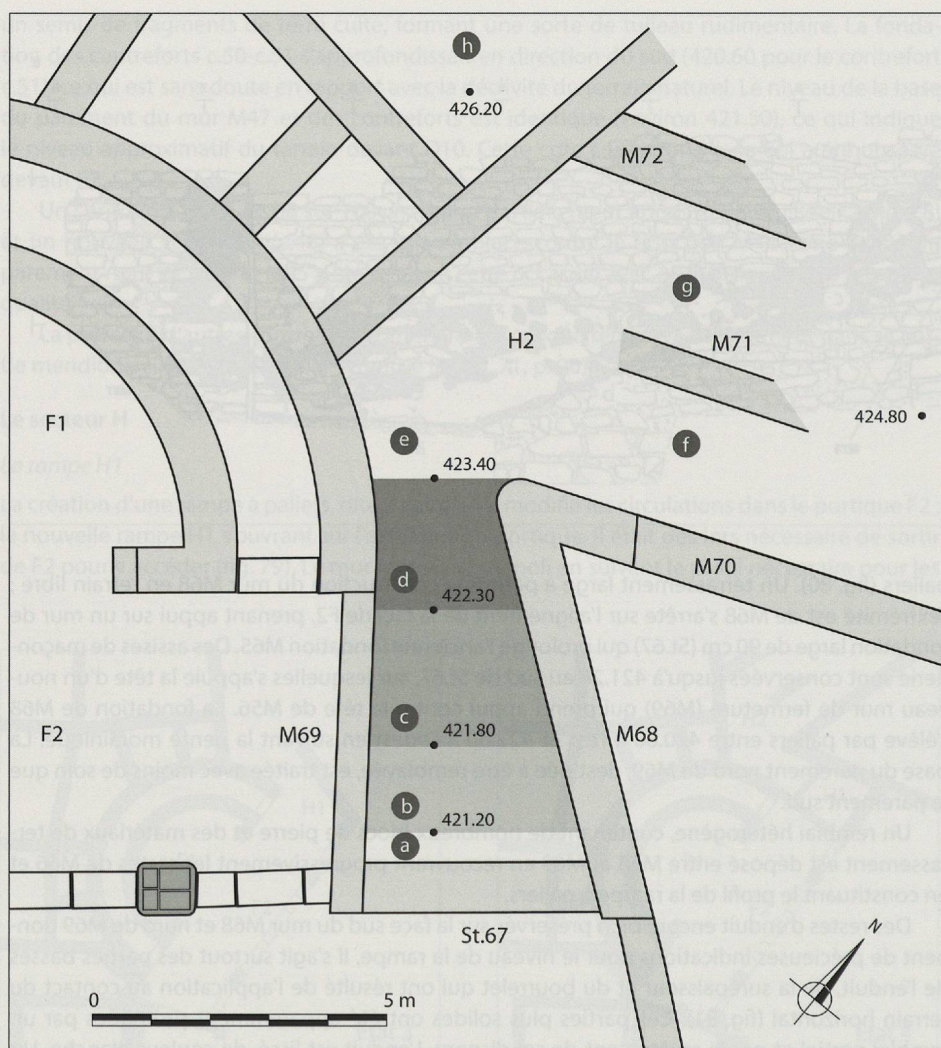


Fig. 82

État 4. Rampes H1 et H2. Restitution des paliers du pas d'âne, en fonction du profil de la base de l'enduit mural encore en place sur le mur M68.

couche 4). Un chenal, petite dépression longiligne dans le sens de la plus grande pente, a été relevé dans H1 au sommet des remblais riches en graviers. Profond d'une quinzaine de centimètres, il débouchait vers l'extrémité ouest du mur M69. La rampe H1-H2 constituait en effet un passage obligé pour des eaux de ruissellement cherchant leur chemin dans les bâtiments abandonnés.

Un muret transversal (M73) constitué de moellons non liés, large d'une trentaine de centimètres, a été construit dans un remblai déposé sur les deuxième et troisième rampes. Le sommet de cette structure, vers 422.80, coïncide avec la base d'un enduit appliqué plus haut sur le mur M68 (cf. fig. 81, p. 97). Nous pouvons interpréter ces éléments comme des vestiges d'une correction de la rampe tendant à établir une seule volée dans H1.

La rampe H2

Nos connaissances de ce secteur sont fort lacunaires du fait de la situation des vestiges conservés, quelques dizaines de centimètres à peine sous le niveau actuel, dans un secteur qui a connu d'innombrables perturbations. Les quelques éléments de fondations relevés dans la moraine donnent toutefois une indication sur l'organisation de la construction.

Du mobilier daté de la fin du 2^e siècle a été découvert dans les remblais d'aménagement de la rampe⁴⁹, attestant du caractère tardif de cette transformation, qui intervient dans la même fourchette chronologique que la mise en place de la mosaïque en nid d'abeilles et la pose de la fresque mégalographique⁵⁰.

À son extrémité ouest, le mur M68 fait un angle de 55° avec un élément de fondation (M70) surmonté de quelques assises. Huit mètres plus loin, ce mur (M70) apparaît dans une coupe.

À 2.1 m plus au nord, d'orientation parallèle à M70, on trouve une fondation large d'une soixantaine de centimètres (M71), observée seulement sur une très petite longueur, dont la base se trouve à 423.10.

49 Cf. *supra*, p. 35, ensemble 1034 : un fragment de céramique à revêtement argileux, non catalogué.

50 Cf. *infra*, p. 112-116.

Fig. 83

État 4. Secteur H1-H2. L'angle formé par les murs M68 et M70 et le mur M71 parallèle à M70 indique que la rampe H1 communiquait avec une deuxième rampe qui menait probablement à une partie de la villa qui nous est inconnue. Vue est.



À 5.2 m de M70, deux observations en coupe autorisent à restituer une fondation large de 110 cm (M72) parallèle à M70-M71. Les assises de ce mur, également observé sur une très faible longueur, étaient conservées jusqu'à 423.95, tandis que la base de la fondation se trouve dans la moraine à la cote 423.16.

Le mur M68 qui retenait le terrain H3 au nord du portique est prolongé, à une époque indéterminée, par un mur de soutènement M87 observé sur 4.7 m de longueur. Contrairement à M68, M87 est construit contre le terrain entamé. La maçonnerie contient des fragments de tuiles en remploi. Une tranche de 6 cm est marquée à l'altitude 422.00. Une barbacane formée de deux *imbrices* s'ouvre à 80 cm en dessus du sol, de manière identique à celles du mur M47. Un enduit mural peint est appliqué sur M87, ce qui indique que cette partie était probablement couverte par une toiture (cf. fig. 81, p. 97).

Cette transformation de l'extrémité nord de F2 a des incidences considérables sur l'élévation de l'édifice F, qui a dû être démontée puis reconstruite sur toute sa hauteur. Malgré son ampleur, une telle modification ne pose pas de problèmes sur le plan statique, puisque ce sont les longs côtés du portique F2 qui étaient porteurs. Les travaux ont dû se dérouler de la façon suivante :

- le nouveau mur M69 est construit à l'intérieur de l'espace F2 encore intact, de façon à soutenir les imposantes poutres de façade. À l'étage supérieur, un autre mur est également construit au même emplacement ;
- toute la partie nord de l'édifice est ensuite démantelée, le mur M66 étant démolie pierre après pierre ;
- le mur M68 est établi plus au nord, dessinant la nouvelle limite du portique F2.

Plusieurs questions demeurent : comment a-t-on pu prolonger le plancher et la toiture jusqu'au mur M68, donc au-delà de sa limite initiale ? Cela n'est possible qu'en imaginant que l'on a d'abord « coupé » plancher et toiture jusqu'au droit de M69, puis mis en place de nouvelles poutres permettant de franchir l'espace H1. Pour cette raison, il est indispensable de restituer une fermeture M69 à l'étage également. Au niveau supérieur, le portique s'arrêterait probablement à la hauteur de ce mur : la rampe H n'a en effet de raison d'être qu'au niveau de l'étage inférieur. Dans ce cas, il faut imaginer une terrasse recouvrant l'espace H et donnant accès à l'espace F2 supérieur par une baie percée dans M69.

Par ailleurs, pourquoi les bâtisseurs ont-ils effectué ces transformations périlleuses alors qu'ils auraient pu, à moindres frais, établir simplement leur rampe à l'extérieur de M66 ? Peut-être y avait-il, directement au nord de F2, un autre corps construit d'envergure, qui aurait obligé à « glisser » la rampe dans le peu d'espace à disposition ? En raison des nombreuses canalisations posées dans l'avenue Reymondin dans la première moitié du 20^e siècle, sans surveillance archéologique, plus aucune couche ni aucune structure n'est en place, et aucune observation n'a été consignée au moment des travaux sur d'éventuelles découvertes. On ne peut donc plus rien espérer de ce secteur.

Les transformations du 3^e siècle

Même si du mobilier du Bas-Empire est attesté dans les couches supérieures du site, sur le plan des vestiges archéologiques, les phases de réaménagement mises en évidence lors des fouilles menées en 1971-1976 ne vont pas au-delà de la fin du 2^e siècle. Hormis trois murs dans le secteur D (D111-113), que nous avons choisi de relier avec l'ultime état d'occupation de la *villa*, les structures ultérieures attestées se rattachent à l'occupation chrétienne des lieux – tombes du haut Moyen Âge établies dans les décombres des hémicycles.

En revanche, une phase supplémentaire de construction est attestée dans les fouilles de 2002-2004, avant la réaffectation des thermes en église funéraire, dès le 5^e siècle probablement.

En l'absence de repères chronologiques précis, il est difficile de dire quel laps de temps s'est écoulé entre les différentes transformations regroupées dans cette phase, qui ne se sont pas nécessairement déroulées de façon simultanée. De même, nous ne pouvons proposer de datation plus précise que la première moitié du 3^e siècle pour sa mise en place.

Chronologie

Pour les phases les plus récentes de la *villa*, on ne dispose pas de mobilier archéologique stratifié : l'ensemble des céramiques provient en effet des couches d'abandon en place, voire des couches de démolition générale remaniées.

Fig. 84

État 5. Plan schématique. Échelle 1:500.

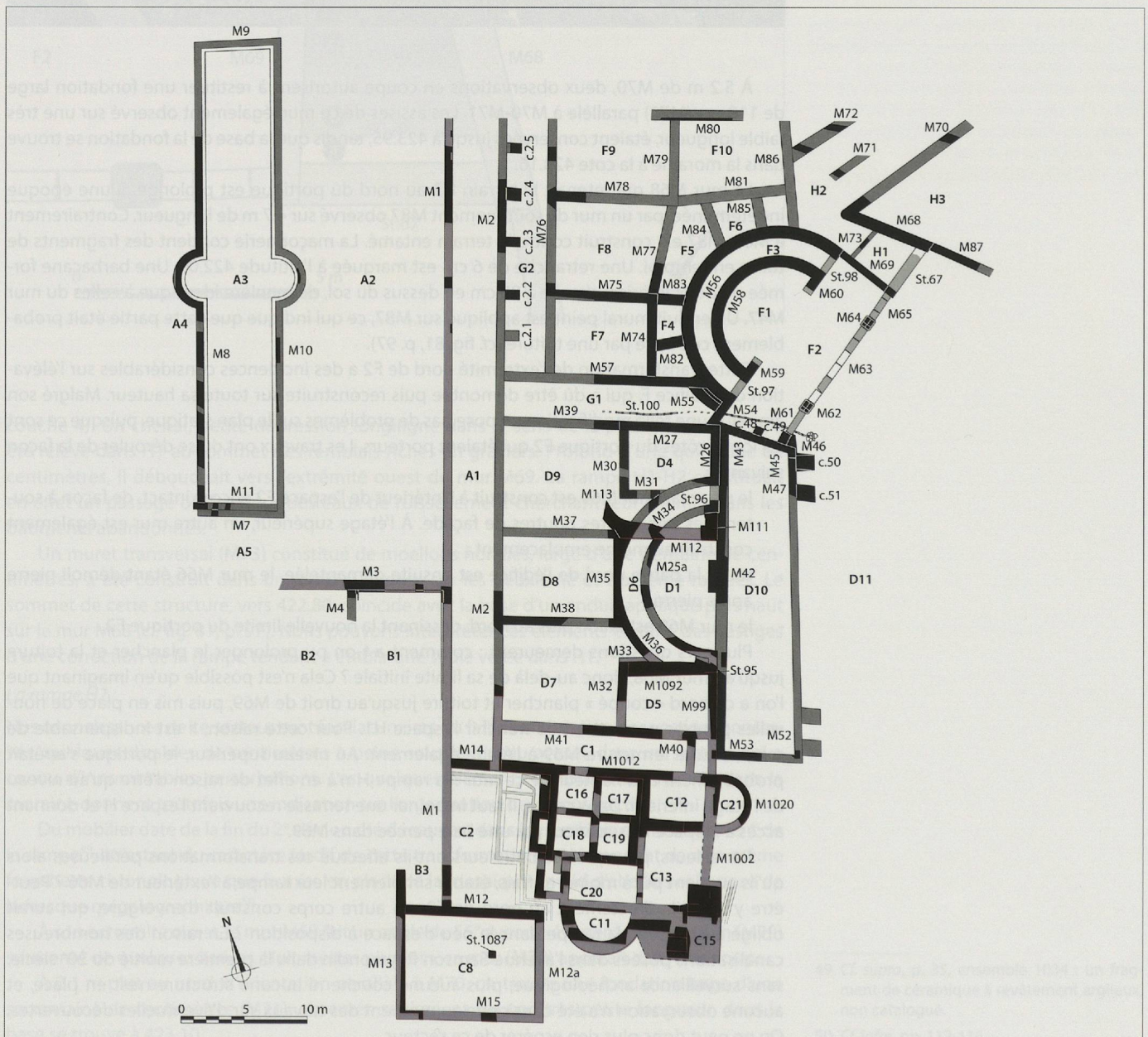




Fig. 85
État 5. Plan schématique de la zone
thermale. Échelle 1:200.

Parmi les marqueurs caractéristiques du 3^e siècle, il faut mentionner des mortiers en revêtement argileux de type Drag. 43 et 45⁵¹, des gobelets métallescents, ainsi que quelques fragments de gobelets rhénans à vernis noir⁵². La démolition supérieure de l'espace C8, dans le secteur thermal, a en outre livré plusieurs fragments de gobelets de type Niederbieber 33 caractéristiques des 3^e et 4^e siècles⁵³.

Dans la même couche, il convient bien évidemment de signaler le trésor monétaire découvert sous une importante couche de démolition compacte consécutive à un incendie⁵⁴, dont les pièces les plus tardives, datées de 236/238 de notre ère⁵⁵, fournissent un *terminus post quem* pour l'abandon de cette espace ruiné par les flammes – sans exclure que d'autres parties de la *villa* aient continué d'être occupées ultérieurement.

L'état 5 (fig. 84)

Le secteur thermal C (fig. 85)

Après les profondes transformations de l'état 4, le bâtiment thermal se développe encore par l'adjonction de nouvelles constructions qui ne modifient toutefois guère son organisation générale. À l'ouest, une abside rectangulaire est accolée à la façade M1025. Cette construction provoque la modification du tracé des canalisations situées dans l'espace C2. C'est peut-être dans le même temps, que le *praefurnium* St.1067 est intégré à l'intérieur d'un petit local de service.

51 Cf. *supra*, fig. 18-19, pp. 39-40, cat. 27-28.

52 Cf. *supra*, p. 36. Ces pièces trop fragmentaires pour être illustrées.

53 Cf. *supra*, fig. 18, p. 39, cat. 23-25.

54 Cf. *infra*, pp. 275-279.

55 Cinq sesterces de Sévère Alexandre (222-235 apr. J.-C.) et Maximin (235-238 apr. J.-C.), ainsi qu'un denier de Maximin, la pièce la plus récente du trésor, datée de 236-237/8 apr. J.-C.

L'espace C2

La transformation de la façade occidentale du bâtiment thermal entraîne le développement d'un système d'écoulement des eaux à l'intérieur de la cour C2. Même si ce dispositif présente un caractère homogène (fig. 86), il faut tout de même envisager l'hypothèse qu'une partie du tracé puisse être antérieure à ces transformations.

Il est constitué de blocs de molasse barlongs creusés de rigoles de section semi-circulaire (diamètre de 0.30 m), profondes de 0.15 m environ; la largeur moyenne des blocs est de 0.90-0.95 m et leur épaisseur d'environ 0.60 m.

Un premier canal de pente ouest-est, qui récolte sans doute les eaux des toitures du portique A1 et de l'espace B3, prend naissance contre le mur M1 ; à la jonction des murs M14 et M1036, il prend la direction du sud où il se prolonge sur plus de 6 m. Aux deux-tiers de son tracé, le canal est bordé à l'ouest par trois blocs de molasse de même section posés de chant. Deux mètres à l'est de ce tronçon se développe une branche parallèle le long de la façade des thermes. Elle présente un système complexe d'écoulement des eaux méritant d'être précisé. La documentation de 1920 révèle qu'un conduit traversant le mur M1063 se déversait dans un de ces canaux en molasse en direction de l'ouest. Il faut sans doute restituer un bassin à son embouchure où le plan de Brugger et Trivelli représente un espace de 1.05 x 1.05 m sans aménagement (cf. fig. 4, p. 18). Ce document indique par ailleurs que la face des blocs de molasse située à l'ouest et à l'est de cet espace sont recouverts « *d'enduits romains rouges* ». De ce bassin présumé, les eaux s'écoulaient obliquement en direction du sud-est sur une distance de 1.30 m, avant de bifurquer vers le sud parallèlement à M1063. À cet endroit, le canal reprend des eaux s'écoulant verticalement dans le décrochement de l'abside M1026, et poursuit son cours vers le sud.

Les deux branches parallèles du dispositif sont reliées en deux endroits par un bloc disposé perpendiculairement au nord et au sud de l'abside rectangulaire M1026. Le tracé accolé à la façade des thermes se poursuit au-delà de sa jonction avec la branche est sur une distance de 3 m jusqu'au mur M12 qui délimite le bâtiment C8. Le conduit se poursuit en baïonnette dans l'étroit passage situé entre le bâtiment des thermes et C8 et longe ensuite la façade orientale de ce dernier. À cet endroit ont été observés les restes de trois blocs de molasse juxtaposés, larges de 0.80 et 0.95 m. Ils sont dégradés en surface par les inhumations médiévales tardives et on n'observe aucune trace du canal d'écoulement. Ils reposent sur un matériau de remblai (moraine remaniée avec débris de mortier) et l'un d'eux est superposé au mur absidal M1129 (état 1). Son tracé n'a pas été mis en évidence plus au sud, mais au niveau de l'angle sud-est de C8, un bloc de molasse analogue a été découvert en remploi à l'intérieur du mur de terrasse, approximativement dans son prolongement.

En considérant le point le plus haut relevé au fond du conduit (425.15 m), situé sur le premier bloc au sud-est des murs M1 et M14, et le point le plus bas mesuré sur le dernier bloc entier observé au sud de l'église (424.66 m), on obtient une pente moyenne de 3.6 %.



Fig. 86

État 5. Blocs de molasse creusés de rigoles appartenant au système d'évacuation des eaux des thermes. Vue en direction de l'est.

Fig. 87

État 5. Local C18. Abside rectangulaire ajoutée à l'ouest. La maçonnerie qui recouvre la couche de mortier de tuileau constitue le dernier témoignage de la façade occidentale du Prieuré détruite en 1921. Vue en direction du nord.



La cote maximale des blocs du réseau avoisine 425.22 m, mais aucune dalle de couverture n'a été constatée en place. Pour rappel, le niveau de sol décrit à l'état 1 se situe à l'altitude approximative de 425.25 m. Les cotes figurant sur le relevé de Brugger et Trivelli, même si elles semblent parfois sujettes à caution, indiquent que ce sol se situe plus bas que le sommet de blocs de molasse, ce qui nous incite à le considérer comme antérieur.

La façade occidentale

L'abside rectangulaire du local C18

Le local C18 est agrandi en direction de l'ouest par l'adjonction d'une abside rectangulaire de 2.1 m sur 0.70 m, délimitée par les murs M1024, M1026 et M1062 accolés contre l'ancienne façade M1025 (fig. 87). Ce mur a ainsi été partiellement dérasé au niveau de l'ouverture de l'abside à la cote 424.65 m.

Le fond de l'abside et l'arase de M1025 sont recouverts d'une chape de béton de tuileau épaisse de 0.15 m (US17), disposée contre une couche d'enduit au mortier de tuileau fin, appliquée contre les murs de l'abside. Conservé à la cote 424.80 m, il semble également s'appuyer contre l'*area* US40 du local C18.

Le local C16 et le mur M1063

Plus au nord, la façade M1025 est doublée par l'adjonction du mur M1063 contre son parement occidental. Large de 0.75 m, ce mur est conservé jusqu'à la cote 425.02 m sur une hauteur de six assises de fondations. Le parement occidental a été dégagé jusqu'à l'altitude 424.25 m, correspondant peut-être à sa semelle. Le plan établi en 1922 par les architectes Brugger et Trivelli indique qu'un conduit en molasse relié au système de canalisations de l'espace C2 traversait cette maçonnerie (cf. fig. 4, p. 18). Il s'agit vraisemblablement d'un canal destiné à l'écoulement des eaux du local C16, dont la fonction balnéaire a sans doute perduré après les profondes transformations subies par le bassin C3. Sur la base du plan de 1922, la cote du fond de ce canal peut-être restituée à l'altitude approximative de 425.30 m, ce qui fournit une indication sur l'altitude du fond du bassin.

Le local de service C20

Suite à la construction de l'abside M1026, un mur (M1081/1128) est érigé à l'ouest du *prae-furnium* St.1067. Son extrémité sud marque un angle contre l'ancienne abside M1129 (état 1), délimitant ainsi un petit local de service de 2.5 m sur 1.3 m. De ce mur ne subsistent que trois rangs de pierres fondés en tranchée étroite sur lesquels est conservée une quatrième assise parementée à l'ouest (cf. fig. 30, pp. 52-53). Le caractère irrégulier des fondations de ce mur s'explique sans doute par la présence de l'ancienne abside M1129. L'assise parementée de M1128 est surmontée d'un bloc de molasse (St.1133), conservé sous la façade méridionale du Prieuré, occupant toute la largeur du mur (0.60 m) sur une hauteur de 0.35 m. Il s'agit d'un remploi provenant peut-être d'une partie d'un ancien alandier (fig. 88).

Sous la façade de l'église est conservée à la cote 424.80 m une couche de mortier mêlée de quelques fragments de tuiles et d'enduits peints (St.1132). Elle repose sur une dalle de molasse



Fig. 88

État 5. Le *prae-furnium* St.1067 conservé sous la façade sud du Prieuré sur l'abside M1129. À gauche, le mur M1128 surmonté d'un bloc de molasse délimitant un petit local de service. Vue en direction du nord.

épaisse de 0.30 m. Il s'agit sans doute d'un lambeau du sol de ce local, dont le niveau correspond à celui de la sole de l'alandier.

Le mode de construction hétérogène des différents aménagements conservés à l'intérieur de ce local témoigne de nombreuses réfections que l'on peut rencontrer habituellement dans les zones de service associées aux thermes.

Les locaux C22 et C23

La grande pièce en forme de L C13 est divisée en deux locaux C22 et C23 lors de la construction du mur M1079 dans le prolongement de M1074. Au nord, le tronçon de M1079 repose directement sur le sol St.1134, alors qu'au sud il semble fondé plus profondément, mais le sol n'est plus conservé à cet endroit.

C'est sans doute à l'occasion de cette subdivision qu'une sorte de canal communiquant entre les locaux C18 et C22 est percé à travers M1038 (cf. fig. 25, pp. 48-49), la construction du mur M1079 ayant sans doute entraîné des modifications dans le mode de chauffage des nouveaux locaux. On ne connaît pas la localisation du *prae-furnium* qui alimentait C13 à l'état 4, mais il paraît plausible de le situer au sud-est, dans l'emprise de l'espace C15. En suivant cette hypothèse, le percement du canal permet de chauffer indirectement le local C22, désormais déconnecté du *prae-furnium* par la construction de M1079. Le fond de ce canal, qui se situe à 424.65 m, n'est conservé que sous la forme d'un boudin de mortier observé en coupe sous le mur sud de l'église. Si ce niveau correspond avec celui de l'*area* St.1134, il est en revanche situé une quinzaine de centimètres au-dessous de la surface de l'*area* de C18. Nous ne savons pas si ces différences d'altitude étaient réglées par une marche ou une pente.

Le secteur D

L'abside D4 (murs M111-113)

Un mur (112) a été élevé dans le prolongement du mur M37, par-dessus le mur M25 et jusqu'au mur M42, coupant ainsi les espaces D1 et D6 ; les faces sud de M112 et M37 sont parfaitement alignées ; la largeur de M112 étant de 85 cm, sa face nord débordé d'une vingtaine de centimètres du parement N de M37.

À la jonction des murs M34, M37 et M112 vient s'appuyer un élément maçonné (M113) de forme irrégulière, dont la face nord-est décrit un arc de cercle (rayon env. 2.4 m) ; la face opposée semble constituée de deux segments rectilignes formant un angle de 120-130°. Son assise la plus élevée (425.98) est à peu près à la même altitude que celle du mur M37.

À son extrémité est, le mur M112 forme un retour à angle droit (M111) qui, appuyé contre le mur 42, vient buter contre le départ du mur M25.

Ces vestiges attestent clairement la reconstruction d'un bâtiment à l'emplacement de l'annexe D4, dont le plan n'est que partiellement connu et comportait vraisemblablement une abside à l'ouest. L'attribution de ces éléments à l'époque romaine reste incertaine.



Fig. 89

État 5. Le mur M1092. La courbure de ses fondations témoigne sans doute de la courbure de l'ancien mur en hémicycle M36. Vue en direction du nord.

L'abside D5

Dans ce dernier état, on ne retrouve plus la symétrie qui régissait jusque là l'organisation du secteur D autour de l'hémicycle D1 : l'abside D5 ne présente pas le même plan que D4. Un mur d'orientation est-ouest (M1092) est construit contre le parement méridional de M33. Il se superpose en partie au grand mur en hémicycle M36, qui n'est plus conservé au sud de M1092. À l'ouest, M1092 s'appuie contre M32 et à l'est, au niveau de sa jonction avec les murs M25 et M99, il marque un retour d'une longueur de 0.40 m en direction du nord. La construction de ce mur réduit légèrement la surface de l'annexe D5 au nord, en créant un espace rectangulaire régulier de 6.7 m sur 4.5 m.

Le mur M1092, large de 0.95 m, a été dégagé sur une hauteur de huit assises. Un jointoyage au fer a été réalisé contre le parement des cinq assises montées à vue. Les trois assises fondées en tranchée étroite ont sans doute été construites contre le parement intérieur de M36 car elles présentent une courbure qui marque en négatif l'ancien tracé du mur détruit (fig. 89).

Quant aux absides de l'état précédent, on ignore ce qu'il en est advenu : ont-elles été délibérément démontées pour être remplacées par ces constructions similaires ? Cela n'a pas grand sens. Il convient plutôt d'envisager une reconstruction sur des vestiges déjà ruinés, ou un remploi partiel des élévations. Le front oriental de la villa subit en premier des désaffections, avec le comblement du portique D10 à la fin du 2^e siècle, puis l'effondrement du pavillon F, on ignore précisément quand. La reconstruction des absides D4 et D5 s'inscrit le plus logiquement dans une démarche de réaffectation de certaines parties de la villa, telles qu'on les a observées sur d'autres sites du territoire de la Suisse romaine⁵⁶.

56 Cf. *infra*, pp. 333-334. En l'absence de tout repère chronologique, l'aménagement de ces deux nouvelles annexes sur les vestiges des annexes symétriques D4 et D5 ne peut être daté que très largement, entre le 3^e et le 5^e siècle.

